

ROCAMAT S.A.
58 Quai de la Marine
93450 L'ILE-SAINT-DENIS
RCS Bobigny B 572 086 577

Rapport financier annuel

ROCAMAT S.A.

2012

Rocamat

Société Anonyme au capital de 10.503.953 Euros

Siège social : 58 Quai de la Marine – 93450 L'ILE SAINT DENIS

572 086 577 R.C.S. BOBIGNY

Attestation du rapport financier annuel au titre de l'exercice 2012

Je soussigné Philippe Karmin, Président Directeur Général de la société Rocamat, atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Monsieur Philippe Karmin
Président Directeur Général



ROCAMAT

Société Anonyme au capital de 10.503.953 €

Siège social : 58 quai de la Marine – 93450 L'Île Saint Denis

572 086 577 RCS BOBIGNY

COMMUNIQUE

Ile Saint Denis, le 6 mai 2013

RESULTATS AU 31.12.2012 - CHIFFRES CLES DE L'ANNEE

CHIFFRE D'AFFAIRES	+ 7,9 % à change et périmètre constant. Forte augmentation de l'activité de Polycor dont les ventes progressent de 17.6% à taux de change constant. Stabilité des ventes de Rocamat dans un contexte économique difficile.
EBITDA	+ 2 M€ par rapport à 2011 soit une progression de 46.5%. A 6.3 M€, l'EBITDA représente 7.3% du chiffre d'affaires.
RESULTAT NET	Amélioration de 6.0 M€. La progression des résultats opérationnels de Rocamat et de Polycor ainsi que la disparition des éléments exceptionnels de 2011 chez Polycor (perte sur cession d'actifs et provision de restructuration) ont permis de ramener la perte nette à -1.1 M€. Sur l'exercice, le groupe constate par ailleurs un produit financier de 1.7 M€ suite à la restructuration financière de Polycor achevée début 2012.
ENDETTEMENT	L'endettement net externe du groupe diminue de 4 M€ par rapport à 2011.

Malgré des résultats très encourageants en 2012 le groupe demeure prudent pour 2013.

Les perspectives sont plutôt favorables pour Polycor mais elles restent très incertaines pour Rocamat du fait de la conjoncture économique dans le secteur de la construction.

ROCAMAT

Société anonyme au capital de 10 503 953 euros
Siège social : 58 Quai de la Marine - 93450 L'Ile Saint-Denis
572 086 577 R.C.S. BOBIGNY

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012.

1 - ACTIVITE DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

Le Groupe ROCAMAT est spécialisé dans l'extraction et la transformation de pierres naturelles à destination de la construction.

Il opère environ cinquante carrières, dont 30 de pierres calcaires au travers de sa structure ROCAMAT située en France et 20, principalement de granit et de marbre, au travers de sa filiale POLYCOR implantée au Canada et aux Etats-Unis.

Les pierres calcaires extraites en France sont transformées dans 5 usines et 1 marbrerie. Les pierres nord américaines sont transformées dans 3 usines au Canada et 1 aux Etats-Unis.

Les grands donneurs d'ordres de ROCAMAT sont les grandes entreprises du BTP, les collectivités territoriales, les monuments historiques, les architectes ainsi que les acteurs de la filière pierre.

POLYCOR adresse la clientèle des transformateurs chinois, des distributeurs nord américains de tranches de granit et de marbre ainsi que l'ensemble des donneurs d'ordre en matière de projets (rénovation, immobilier commercial, infrastructures (bordures et aménagement urbain).

Faits marquants de l'année 2012 :

Pour l'ensemble du groupe :

- Une progression du chiffre d'affaires de 11.3% par rapport à l'année précédente à 85.9 M€. A taux de change constant, cette progression atteint 7.9%.
- Une performance opérationnelle qui continue de s'améliorer. L'EBITDA de l'exercice progresse de +2M€ par rapport à l'exercice précédent. Il s'établit à +6.3M€ soit 7.3% du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel courant est désormais positif à +1.0M€ contre -12M€ en 2011. Il s'améliore de +2.2M€ par rapport à l'année précédente et de 7.0M€ par rapport à 2009 (-5.9M€ en 2009).
- Le résultat net se rapproche de l'équilibre à -1.1M€ contre -7.1M€ en 2011. Il progresse de +6.0M€ par rapport à l'année précédente.
- L'achèvement en mars 2012 de la restructuration financière de POLYCOR visant à renforcer ses fonds propres et sécuriser son endettement notamment en aménageant et en reportant le remboursement de la part à court terme des emprunts bancaires et de la débenture
- L'amorce d'une restructuration financière chez ROCAMAT. Les échéances de remboursement de la dette senior pour un montant de 2.5M€ sur l'exercice 2012 ont été reportées. Par ailleurs les prêteurs senior ont accordé en date du 24 avril 2013 un standstill jusqu'au 31 décembre 2013 pour permettre le réaménagement des échéances de remboursement de la dette.

Au niveau de ROCAMAT :

- La stagnation de l'activité dans un contexte économique difficile.
- La nette amélioration du résultat opérationnel courant qui progresse de +1.4M€ par rapport à l'exercice précédent et se rapproche ainsi de l'équilibre à -0.8M€.

Au niveau de POLYCOR :

- Une progression des ventes de +25.7% sur l'ensemble de l'année 2012 A taux de change constant, cette progression atteint 17.6%.
Cette évolution est due à un contexte économique redevenu meilleur ainsi qu'à une restructuration industrielle qui n'a pas impacté ses parts de marché.
En début d'exercice, POLYCOR a, en effet, fermé son site canadien spécialisé dans la réalisation des projets commerciaux sur-mesure, activité traditionnellement déficitaire et également sur capacitaire en Amérique du Nord.
POLYCOR a choisi de se concentrer sur la prescription de ses pierres et de s'appuyer sur un réseau de clients partenaires pour la commercialisation et la fabrication des projets.
- Une restructuration financière qui s'est achevée début 2012 et qui permet à POLYCOR d'afficher une structure de fonds propres et quasi fonds propres renforcée.
A cette occasion, les comptes courants des actionnaires ont été capitalisés pour une valeur d'environ 14.5MCAD tandis que la dette débenture d'un montant de 12.5MCAD s'est transformée en quasi fonds propres jusqu'à fin 2014 puisqu'elle ne donnera lieu jusqu'à cette date à aucun remboursement ni aucun paiement d'intérêts.

2 - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2012.

Les données relatives à l'année 2011 sont des données retraitées et corrigées (voir états financiers consolidés).

2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe consolidé s'établit à 85.9M€. Il progresse de 11.3% sur l'ensemble de l'exercice et de 7.9% à taux de change constant.

Chiffre d'affaires			
En millions d'euros	2011	2012	Variation
Rocamat	46,7	46,9	0,6%
Polycor	31,6	39,8	25,7%
Elimination	-1,0	-0,8	
Total	77,2	85,9	11,3%

ROCAMAT :

Le chiffre d'affaires progresse de 0.6% sur l'ensemble de l'année par rapport à 2011. Les facturations se sont donc maintenues malgré une conjoncture qui s'est fortement dégradée au second semestre.

Le carnet de commandes en fin d'exercice est néanmoins en baisse par rapport à l'année précédente. Il traduit l'évolution du contexte économique.

POLYCOR :

Les ventes de la filiale nord américaine de POLYCOR affichent une progression de 25.7% sur l'ensemble de l'exercice par rapport à 2011 (17.6% à taux de change constant).

La conjoncture est redevenue plus favorable en Amérique du Nord et, par ailleurs, l'abandon de l'activité « fabrication de projets sur mesure » n'a finalement pas impacté son chiffre d'affaires.

2.2. Répartition géographique

Répartition géographique		
En %	2011	2012
France	49%	46%
Amérique du Nord	39%	44%
Autres pays	12%	10%
Total	100%	100%

Les ventes hors France ont progressé. Elles représentent 54% du chiffre d'affaires total en 2012 contre 51% en 2011. C'est la conséquence de la forte progression des ventes de POLYCOR.

2.3. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant consolidé du groupe s'améliore de +2.2 M€ par rapport à l'année précédente. Il s'établit à +1.0 M€ en 2012 contre -1.2 M€ en 2011.

La contribution au résultat opérationnel courant du groupe de ROCAMAT et POLYCOR s'établit comme suit :

Résultat opérationnel courant			
En millions d'euros	2011	2012	Variation
Rocamat	-2,2	-0,8	1,4
Polycor	1,6	2,0	0,4
Elimination	-0,6	-0,2	0,4
Total	-1,2	1,0	2,2

ROCAMAT :

ROCAMAT poursuit et amplifie son redressement. La performance opérationnelle s'améliore nettement pour la troisième année consécutive.

Le résultat opérationnel courant progresse ainsi de +1.4 M€ passant de -2.2 M€ en 2011 à -0.8 M€ en 2012. Pour rappel il était de -6.4M€ à fin 2009.

POLYCOR :

POLYCOR bénéficie de la fermeture d'une activité traditionnellement déficitaire ainsi que du renouvellement du marché de la Veteran Army à des conditions plus favorables.

2.4 EBITDA

Sur l'exercice 2012, L'EBITDA consolidé du Groupe ROCAMAT atteint 7.3% du chiffre d'affaires. Il progresse de +2.0 M€ en 2012 par rapport à l'année précédente. Il s'établit à 6.3 M€ en 2012 contre 4.3 M€ en 2011.

La contribution à l'EBITDA consolidé du Groupe de ROCAMAT et POLYCOR s'établit comme suit :

EBITDA	ROCAMAT CONSOLIDE		Eliminations		ROCAMAT		POLYCOR	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
En millions d'euros								
Résultat opérationnel courant	-1,2	1,0	-0,6	-0,2	-2,2	-0,8	1,6	2,0
Dotations aux amortissements	-4,8	-5,1	0,1		-2,5	-2,3	-2,4	-2,8
Dotations aux provisions	-0,7	-0,1	-0,7	-0,2	0,0	0,0		
EBITDA	4,3	6,3	0,0	0,0	0,3	1,5	4,0	4,8
% du Chiffre d'affaires	5,5%	7,3%			0,6%	3,1%	12,7%	12,1%

2.5 Résultat Net

Le résultat net consolidé du Groupe progresse de 6 M€ par rapport à l'année précédente Il s'établit à -1.1 M€ en 2012 contre -7.1 M€ en 2011.

La contribution au résultat net du Groupe de ROCAMAT et POLYCOR s'établit comme suit :

RESULTAT NET	ROCAMAT CONSOLIDE		Eliminations		ROCAMAT		POLYCOR	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
En millions d'euros								
Résultat opérationnel courant	-1,2	1,0	-0,6	-0,2	-2,2	-0,8	1,6	2,0
Produits et charges exceptionnels	-1,0	0,2			0,0	0,1	-1,0	0,0
Produits et charges financiers	-4,8	-1,8	0,1	0,0	-1,2	-1,2	-3,7	-0,6
Impôts	0,8	-0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,5	-0,5
Résultat lié aux activités abandonnées	-0,9	-0,1			-0,1	0,0	-0,8	0,0
Résultat Net	-7,1	-1,1	-0,3	-0,1	-3,5	-1,9	-3,3	0,9

ROCAMAT :

L'amélioration du résultat net s'explique quasi intégralement par la progression du résultat opérationnel courant.

POLYCOR :

Le résultat net de 2011 avait été fortement impacté par une perte consécutive à l'encaissement anticipé moyennant décote du prix de cession de la carrière du Colorado ainsi que par la provision des coûts de fermeture de l'activité « projets commerciaux sur-mesure ».

La disparition en 2012 de ces deux éléments exceptionnels ainsi que le produit financier consécutif à la restructuration financière expliquent la forte amélioration du résultat net.

2.6 Endettement

L'endettement net du groupe s'établit à 49.1 M€ en 2012 contre 54.3 M€ en 2011 soit une diminution de 5.2 M€.

La contribution de ROCAMAT et POLYCOR s'établit comme suit :

ENDETTEMENT NET	ROCAMAT CONSOLIDE		ROCAMAT		POLYCOR	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
En millions d'euros						
Endettement interne	14,5	13,2	12,5	12,9	2,0	0,4
Endettement externe	39,9	35,9	6,4	7,5	33,5	28,4
Total Endettement Net	54,3	49,1	18,9	20,3	35,4	28,7

ROCAMAT :

Malgré une nette amélioration de l'EBITDA, l'endettement a néanmoins progressé de 1.4 M€ en 2012 du fait de la variation du BFR et des frais financiers.

POLYCOR :

POLYCOR se désendette de 6.7 M€ en 2012.

La restructuration financière du début d'exercice explique 4.3 M€.

Sur le solde de 2.4 M€, 2.2 M€ correspondent au cash généré par l'activité dont 1.8 M€ de diminution du BFR.

2.7 Faits exceptionnels et litiges

Les litiges connus à ce jour par la société ROCAMAT ou le Groupe ont été provisionnés dans les comptes. Il s'agit de litiges divers avec des clients, salariés ou autres tiers dont les montants individuels ne sont pas significatifs.

A la connaissance de la société et du groupe, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

Risque de taux

Le Groupe ROCAMAT a l'obligation de couvrir au moins 66 % des intérêts financiers à taux variables de sa dette long terme par des instruments de taux, afin de limiter son exposition à une remontée des taux d'intérêt.

Le dernier contrat de couverture de taux arrive à échéance en mars 2013. Compte tenu du niveau des taux d'intérêt, il a été décidé en accord avec les banques de ne pas renouveler cette couverture pour l'instant.

Risque pays

Le Groupe est présent aux Etats-Unis et au Canada, pays ne présentant pas de risques particuliers d'instabilité politique.

Risque de change

Le Groupe Polycor n'a plus de contrats de change à terme destinés à se couvrir contre les variations USD/CAD sur ses flux d'encaissement au 31 décembre 2012.

Risque de dépendance clients/fournisseurs

a) Dépendance clients

- Le risque de dépendance du Groupe ROCAMAT vis-à-vis d'un ou plusieurs clients est extrêmement faible : Le Groupe ROCAMAT commerce chaque année avec plus de 4 220 clients dont environ 225 à l'exportation. Les 10 plus gros clients représentent 17 % du CA. Aucun client régulier ne représente plus de 5% du CA annuel du groupe.

b) Dépendance Fournisseurs

- Le risque de dépendance du Groupe ROCAMAT vis-à-vis d'un fournisseur de pierre calcaire granit et marbre est faible. ROCAMAT et POLYCOR extraient de leurs carrières l'essentiel des matières premières nécessaires à l'alimentation de leurs unités de fabrication.

3 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2012, seul le Groupe POLYCOR a réalisé des travaux de recherche et développement. Le coût non significatif est enregistré dans les charges d'exploitation.

4 - EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Pour ROCAMAT, restructuration financière en cours. Confirmation par la BESV avec l'accord des prêteurs senior en date du 24 avril 2013 d'un standstill accordé jusqu'au 31 décembre 2013 pour permettre le réaménagement des échéances de remboursement de la dette senior.

Pour POLYCOR, confirmation de la BNC en date du 30 avril 2013 d'un accord de principe pour le report après le 31 décembre 2013 du remboursement du solde de la dette moyen terme canadienne (accord définitif en cours de formalisation).

5 - PLAN D'ACTIONS ET CHANTIERS EN COURS 2012 / 2013

Les actions menées depuis 2010 pour recentrer ROCAMAT sur son métier de carrier se traduisent par une amélioration continue des résultats du Groupe depuis 3 ans. L'entreprise entend poursuivre cette stratégie.

6 - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Les informations prévues aux articles R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité du groupe font l'objet d'un rapport sur le "développement durable" annexé au présent rapport.

7 - ACTIVITE DE ROCAMAT S.A. DURANT L'EXERCICE 2012 ET RESULTAT

ROCAMAT S.A. (société mère) n'a pas d'activité industrielle ou commerciale. Ses revenus sont composés essentiellement des redevances facturées à ses filiales pour des prestations de location gérance du fond de commerce et des frais d'assistance administratives et commerciales.

Son chiffre d'affaires s'élève à 4.4 millions d'euros en 2012 contre 4.3 millions d'euros en 2011.

La société reçoit sa part du résultat positif ou négatif des filiales à statut de société en nom collectif ou de société civile qui, selon une disposition de leurs statuts, répartissent automatiquement leur résultat entre leurs associés dès la date de clôture de chaque exercice.

Avant transfert des résultats de ces filiales, le résultat net de ROCAMAT SA est de 2.1 M€ contre 0.6M€ en 2011 soit un écart favorable de +1.5M€. Le résultat d'exploitation progresse de +0.5 M€ du fait d'une reprise de provision pour remise en état des sols pour +0.3M€ suite au nouveau référentiel, d'une amélioration du chiffre d'affaires pour +0.1M€ et d'une baisse de la masse salariale pour +0.1M€. Le résultat financier s'améliore de +0.3M€ du fait de la comptabilisation d'un gain de change de 0,7M€ lié au prêt POLYCOR pour partie compensé par la non production d'intérêts (0,3M€ en 2011). suite à la conversion du prêt en actions.

Le résultat exceptionnel de la société s'améliore de 0.7M€. Il intègre en 2012 un produit de cessions de 1M€ contre 0,3M€ en 2011.

Le résultat transféré des filiales s'établit à -2.9 M€ en 2012 contre -3.1 M€ en 2011 :

Résultat transféré par filiale :

En millions d'euros	2011	2012
Granit	-0,4	-0,3
Rocamat foncier	0,0	0,0
Rocamat pierre naturelle	-2,9	-2,8
La pierre foncière	0,2	0,1
Total résultat transféré	-3,1	-2,9

Le tableau de variation des capitaux propres est intégré dans l'annexe aux comptes sociaux.

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Le montant des amortissements excédentaires (visés à l'article 39-4 du Code général des impôts) et autres amortissements non déductibles fiscalement au titre de l'exercice 2012 est de 31 960 € contre 18 953 € en 2011.

8 - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Nous vous avons présenté les comptes annuels de ROCAMAT S.A. et les comptes consolidés du Groupe ROCAMAT et vos Commissaires aux Comptes ont relaté dans leur rapport général l'accomplissement de leur mission. Nous soumettons ces comptes à votre approbation.

9 - AFFECTATION DU RESULTAT DE ROCAMAT SA

L'exercice écoulé se traduit par une perte d'un montant de (723 783.32) euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

perte nette comptable (723 783.32) €
laquelle est affectée au poste
« Report à Nouveau » au passif du bilan.

Après cette affectation le poste "Report à Nouveau " s'élève à (10 245 774.56) €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts telles que modifiées par la Loi de Finances pour 2006 du 30 décembre 2005 n°2005-1719, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

10 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les principaux éléments financiers de chaque filiale sont donnés dans l'annexe aux comptes sociaux.

Société	Pays	Méthode	31-déc 2012	31-déc 2011
Secteur Rocamat				
ROCAMAT SA	France	Société Mère	Société Mère	Société Mère
Rocamat Pierre Naturelle Snc	France	Globale	100%	100%
Lithos Pierre Naturelle Sarl	France	Globale	100%	100%
Granit Industrie Snc	France	Globale	100%	100%
Cominex Sa	Luxembourg	Globale	100%	100%
Rocamat Services dissoute en 2012	France	Globale	-	100%
Société Civile Rocamat Foncier	France	Globale	100%	100%
Sci La Pierre Foncière	France	Globale	100%	100%
Lardet Sa	France	Globale	100%	100%
Société des Carrières des Haies Sarl	France	Equivalence	50%	50%
Secteur Polycor Canada				
Polycor inc. (société mère du groupe Polycor)	Canada	Globale	91,44%	100%
Bordures Polycor Inc.	Canada	Globale	91,44%	100%
Carrières Polycor Inc.	Canada	Globale	91,44%	100%
Tranches Polycor Inc.	Canada	Globale	91,44%	100%
Tuiles Polycor Inc. (Nouvelle dénomination Polycor Architectural Inc. : Fusion de Polycor Granite Bussière et de l'anc.Tuiles Polycor)	Canada	Globale	91,44%	-
Polycor Stone Corporation	Etats-Unis	Globale	91,44%	100%
Polycor U.S. Inc. (participation détenue par Carrières Polycor)	Etats-Unis	Globale	91,44%	100%
Québec Inc (absorbée par Carrières Polycor)	Canada	Globale	-	100%
Polycor Vetrazzo Inc.	Etats-Unis	Globale	91,44%	100%
Georgia Stone Quarries Inc.	Etats-Unis	Globale	91,44%	100%
Georgia Architectural Stone Inc.	Etats-Unis	Globale	91,44%	100%

Information sur les délais de règlement fournisseurs

Balance Fournisseurs								
Balance				Répartition des échus hors Groupe				Non échus
en euros	total	groupe	hors groupe	< 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	> de 5 ans	
31/12/2012	219 228	91 558	127 670	101 902	-3 521	6 335	-1 000	23 954
31/12/2011	481 399	278 318	203 081	135 061	11 640	-13 514	-1 000	70 895

Le solde 2012 inclut des factures de la holding ROCAFIN d'intérêts sur compte courant pour un montant de 60 224.47 € contre 262 009.69 € en 2011.

11 - INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE ROCAMAT S.A.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons en annexe 1 au présent rapport la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

Rémunération des mandataires sociaux

Aucune rémunération n'a été perçue par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

Rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées ou qui la contrôlent

Monsieur Philippe KARMIN, bénéficie d'un contrat de travail au sein de la société ROCAFIN. Sa rémunération en exécution de ce contrat de travail est mentionnée dans le tableau ci-dessous :

En Euros	Rémunération brute				
	Fixe	Variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Autres
Monsieur Philippe KARMIN	256 258	-	5230	-	-

Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Aucun engagement de ce type n'a été pris par la société au cours de l'exercice écoulé.

Opérations supérieures à 5000 € réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leurs sont liées

Néant.

12 -CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET L.225-42 DU CODE DE COMMERCE

1. Autorisées par le conseil d'administration sur l'exercice 2012

Avec la société ROCAFIN II S.A.S.

Une convention de compte courant a été mise en place le 16 novembre 2012 pour un montant de 150 000 €. Compte tenu des intérêts capitalisés et courus, le compte courant présente un solde créditeur de 150 480 € au 31 décembre 2012. Le montant des intérêts produits au cours de l'exercice 2012 est de 480 €.

2. Approuvées lors d'exercices antérieurs se poursuivant sur le présent exercice

Avec la société ROCAFIN S.A.S.

Convention d'assistance.

Le 30 avril 2010, ROCAFIN a signé un avenant à la convention d'assistance du 10 novembre 2005.

Cet avenant signé avec sa filiale ROCAMAT S.A. prévoit la facturation d'un montant forfaitaire annuel de 860 000 € payable trimestriellement à terme échu et révisable chaque année en fonction des coûts réellement supportés.

Le montant des facturations relatives à l'exercice 2012 s'élève à 479 991 €.

Par autorisation du conseil d'administration du 31 août 2005, dans le cadre du refinancement de ses dettes à long terme, ROCAFIN S.A.S. s'est portée caution de ROCAMAT S.A. afin de garantir le paiement et le remboursement des sommes dues par cette dernière dans le cadre du contrat de prêt conclu le 27 juillet 2005 par ROCAFIN S.A.S. avec BESV.

Par autorisation du conseil d'administration du 27 octobre 2005, la société ROCAFIN a consenti à ROCAMAT S.A. un prêt de 1 747 000 €, productif d'intérêts à compter du 1^{er} janvier 2006. Conformément à la convention, ce prêt a été remboursé par inscription au compte courant au 1^{er} janvier 2012.

Avec les sociétés du groupe, filiales de ROCAMAT SA,

Location gérance.

ROCAMAT SA a signé le 30 avril 2010 un avenant aux contrats de location gérance conclus en 1997 et modifiés en 1999 avec ROCAMAT PIERRE NATURELLE.

Dans un souci de simplification du calcul de cette prestation, l'avenant prévoit la facturation d'un montant forfaitaire annuel de 920 000 € payable trimestriellement à terme échu et révisable chaque année.

Convention d'assistance ROCAMAT.

ROCAMAT SA a signé le 30 avril 2010 une nouvelle convention d'assistance avec ses filiales qui se traduit par la facturation de ses prestations à concurrence de 2% du chiffre d'affaires hors groupe de chaque société bénéficiaire auquel s'ajoute un forfait annuel de 2 100 000 € pour la société ROCAMAT PIERRE NATURELLE eu égard à la taille, à la diversité et à la complexité des questions à traiter.

Ces factures sont établies trimestriellement et payable à terme échu et révisable chaque année en fonction des coûts réellement supportés.

Le montant des facturations relatives à l'exercice 2012 s'élève à 3 127 000 €.

Convention multilatérale de trésorerie.

ROCAMAT S.A. a signé le 30 avril 2010 un avenant à la convention multilatérale de trésorerie du 2 janvier 2006 qui lui transfère la qualité de mandataire à la présente convention suite à fusion absorption réalisée sur PROMOPIERRE au mois de mai 2007.

A ce titre, le montant des commissions de cash pooling facturé à ses filiales au cours de l'exercice 2012 s'élève à 24 000 €.

Par autorisation des conseils d'administration du 18 mai 2006, 11 octobre 2007, 21 mai 2008, et 7 mai 2009, le Président directeur général, a pouvoir de donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société au profit de ses filiales, pour une durée d'un an, dans la limite d'un montant global de 5.000.000€, et sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas un montant de 1.000.000 €.

Au terme des résolutions du conseil d'administration en date du 30 avril 2010, la limite visée ci-dessus a été portée à un montant global de 7.000.000 € et ce, sans limite de durée ou de limite individuelle d'engagement (quinzième résolution).

Avec la société ROCAFIN III S.A.S.

Suite au protocole de conciliation du 26 mai 2009 homologué par le Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 2 juin 2009 et en vue de la restructuration de la dette du Groupe ROCAMAT, une convention de compte courant avait été mise en place pour un montant de 1 500 000 €.

Une seconde convention de compte courant a été mise en place le 13 mai 2011.

Compte tenu des intérêts capitalisés et courus, le compte courant présente un solde créditeur de 7 261 870 € au 31 décembre 2012. Le montant des intérêts produits au cours de l'exercice 2012 est de 439 949 €.

Avec la société POLYCOR Inc.

Par autorisation du conseil d'administration du 18 septembre 2007, dans le cadre de l'augmentation de capital de ROCAMAT S.A., un prêt de 8 076 191 € de cette dernière a été octroyé à POLYCOR, approuvé par l'assemblée générale du 10 août 2007. Un remboursement de 1 500 000 € a été effectué par Polycor le 19 mars 2009. Le solde du 31 décembre 2011 de 8 646 646 € a été converti en actions suite à l'augmentation de capital de POLYCOR au 1^{er} janvier 2012.

Avec la société ROCAMAT PIERRE NATURELLE S.N.C.

Par autorisation du conseil d'administration du 31 août 2005, dans le cadre du refinancement de ses dettes à long terme, ROCAMAT SA a adhéré en qualité d'emprunteur et de caution au contrat de prêt conclu le 27 juillet 2005 par ROCAFIN S.A.S avec la Banque Espirito Santo de la Vénétie. Afin de garantir le paiement et le remboursement des sommes dues par ROCAMAT PIERRE NATURELLE S.N.C., une caution pour un montant maximal en principal de 11.200.000 € a été souscrite par ROCAMAT S.A. au bénéfice des prêteurs seniors.

13 - INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous communiquons en annexe l'identité des actionnaires détenant plus de 1/20, 1/10, 3/20, 1/5, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20 ou 19/20 du capital et des droits de vote de la Société, ainsi que les modifications intervenues au cours de l'exercice.

Nous vous y donnons également des informations sur l'actionnariat salarié et les actions détenues en propre par la Société.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Aucun des éléments énumérés à l'article L.225-100-3 du Code de commerce tel que modifié par la Loi n°2006-387 du 31 mars 2006 n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

15 - ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE ECOULE (dans le cadre des dispositions figurant sous l'article L.225-102 du Code de commerce)

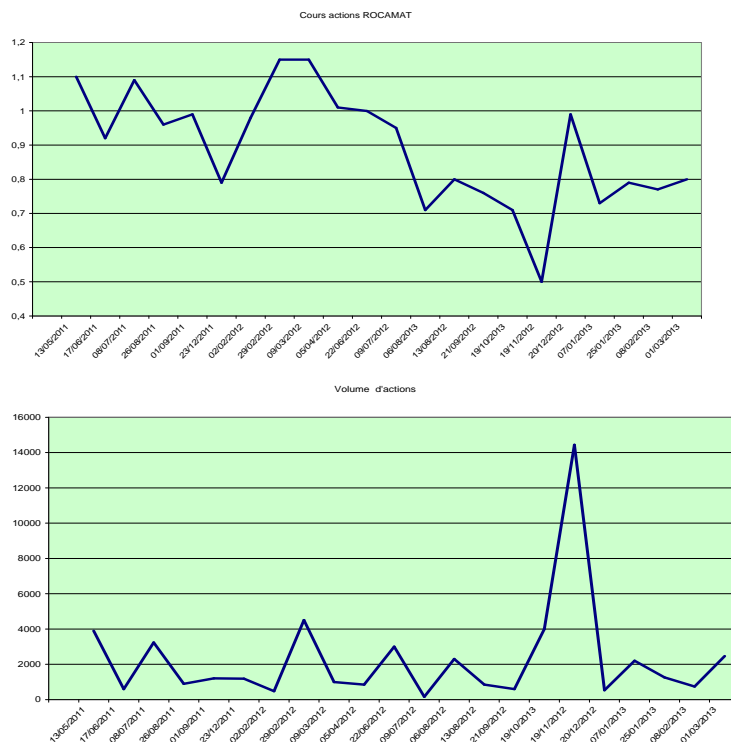
Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, 353 salariés sont devenus actionnaires de la société ROCAMAT dans le cadre du plan d'attribution gratuites adopté le 15 septembre 2010.

Ces salariés détiennent 408.716 actions du capital de la Société soit 3,89% du capital social de la société ROCAMAT.

16 - EVOLUTION DES COURS ET DU MARCHÉ DE L'ACTION

ROCAMAT S.A. est cotée au Marché Euronext Paris – Compartiment C.

Cours de l'action (en euros) ROCAMAT et Volumes mensuels (en milliers de titres – source Euronext + Société) de l'action ROCAMAT sur deux ans.



17 – INFORMATIONS SUR LES CLAUSES DE DEFAUT OU « COVENANTS BANCAIRES »

Cette information est développée au paragraphe 22 de l'annexe sur les comptes consolidés

18 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Co-Commissaires aux Comptes titulaires de la Société, la Société Ernst & Young et Autres dont le siège social est Tout First TSA 14 444, 92037 PARIS LA DEFENSE Cedex et la Société FINEXSI AUDIT dont le siège social est 14 rue de Bassano 75116 PARIS arrivent à échéance au 31 décembre 2012. Le renouvellement de leur mandat sera décidé lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 Juin 2013.

ANNEXE 1

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

○ Composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2012

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- **Monsieur Philippe Karmin** est Président Directeur Général et Administrateur de ROCAMAT S.A.

Monsieur Philippe KARMIN exerce également les fonctions suivantes :

- Administrateur délégué de COMINEX S.A.
- Président du directoire de ROCAFIN (S.A.S.)
- Président ROCAPIERRE (S.A.S.)
- Directeur Général de ROCAFIN II (S.A.S.)
- Directeur Général de ROCAFIN III (S.A.S.)
- Gérant de ROCAMAT PIERRE NATURELLE (S.N.C.)
- Gérant de la société civile LA PIERRE FONCIERE
- Gérant de la société civile ROCAMAT FONCIER
- Administrateur, président et membre du comité de vérification de POLYCOR INC.
- Administrateur délégué de ROCAMAT BENELUX (S.A. de droit belge)

Administrateurs

- **ROCAFIN** représentée par **Monsieur Robert DAUSSUN**
- **ROCAFIN II** représentée par **Monsieur Pascal ODDO**
- **Ste GOELAND** représentée par **M. Marc GUYOT**
- **Madame Karine CALLEC**

Monsieur Robert DAUSSUN exerce également les fonctions suivantes :

- Président de François IV S.A.S.
- Président de LBO France Gestion S.A.S.
- Président du Conseil de Surveillance de Terreal Holding (représentant permanent de François IV S.A.S.).
- Président du Conseil de Surveillance de WHA Holding (représentant permanent François IV S.A.S.).
- Président de S.A.S. Saint Ouen Biron (président de LBO France Gestion, elle-même présidente de Financière LBO France, elle-même présidente de la S.A.S.)
- Président du conseil de Surveillance ROCAFIN S.A.S.
- Président de ROCAFIN 2 (représentant permanent François IV S.A.S.).
- Président de ROCAFIN III (représentant permanent François IV S.A.S.).
- Représentant de ROCAFIN au CA de ROCAMAT S.A.
- Président du Conseil de Surveillance de la Financière Sono, (représentant permanent de François IV S.A.S.),
- Président du Conseil de Surveillance de la Financière EVS S.A.S. (représentant permanent de François IV SAS),
- Président du Conseil de Surveillance de Poult Holding S.A.S. (représentant permanent de François IV SAS),
- Président du Conseil de Surveillance de WFS Global Holding S.A.S. (représentant permanent de François IV SAS),
- Président du Comité de Direction de Financière Selec (représentant permanent de François IV S.A.S.),
- Président de Financière Selec (représentant permanent de François IV S.A.S.),
- Président de Société des Agents Français du Nucléaire (représentant permanent de François IV S.A.S., elle-même président de Financière Selec, elle-même président de Safran),
- Président de SAS 46-50 Rue de la Pompe (président de LBO France Gestion, elle-même président de Financière LBO France, elle-même président de la S.A.S.)
- Président de Whiteco S.A.S. (en qualité de Président de LBO France Gestion, elle-même présidente de Financière LBO France, elle-même gérante de la S.A.S.)

- Gérant de SNC le Mermoz (représentant permanent de François IV S.A.S., elle-même président de Whiteco, elle-même gérant de la S.N.C.) ;
- Président du Comité de Direction de Whiteco SAS (en qualité de Président de LBO France Gestion, elle-même présidente de Financière LBO France, elle-même présidente de la SAS)
- Président du Conseil de Surveillance de Holding Medi Partenaires (représentant permanent de François IV S.A.S.),
- Membre du Conseil de Surveillance de Consolis Holding S.A.S. (représentant permanent de François IV SAS),
- Président du Conseil de Surveillance de Gravotech Holding S.A.S. (représentant permanent de François IV SAS),
- Président du Conseil de Surveillance de Tiama 2 (représentant permanent de François IV S.A.S.),
- Administrateur de TI Expansion (représentant permanent de François IV S.A.S.),
- Membre du Conseil de Surveillance de Financière PA (représentant permanent de François IV S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Financière Storage (représentant permanent de François IV S.A.S.)
- Président du Conseil de Surveillance de Financière TXL (représentant permanent de François IV S.A.S.)
- Président d'Immontigny (représentant en qualité de Président de LBO France Gestion, elle-même présidente de Financière LBO France, elle-même présidente de la S.A.S.)
- Président d'Immosaïque en qualité de Président de LBO France Gestion, elle-même présidente de Financière LBO France, elle-même présidente de la S.A.S.
- Président du Conseil de Surveillance de Promofin (représentant permanent de François IV S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Sarmate
- Président de TOP FEI (représentant permanent de François IV S.A.S.)
- Président de Financière Vectorial (en qualité de Président de LBO France Gestion, elle-même présidente de Financière LBO France, elle-même présidente de la S.A.S.)
- Président du Conseil de Surveillance de Geoxia (représentant permanent de François IV S.A.S.)
- Président du Conseil de Surveillance d'Inagua (représentant permanent de François IV S.A.S.)
- Président de LBO FIN 4 (représentant permanent de François IV SAS)
- Membre du Conseil de de YLDA SpA
- Membre du Conseil de Surveillance de MBMA Holding (représentant permanent de François IV SAS)
- Membre du Conseil de Surveillance d'Exxelia Expansion (représentant permanent de François IV S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Financière Jumbo (représentant permanent de François IV S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de LFF (représentant permanent de François IV S.A.S.)
- Président de S.A.S. de Bagneux (en qualité de Président de LBO France Gestion, elle-même présidente de la S.A.S.)

Monsieur Pascal ODDO exerce également les fonctions suivantes :

- Président d'Atlante S.A.S.
- Membre du Directoire de LBO France Gestion S.A.S.
- Membre du Conseil de Surveillance de Teramics
- Membre du Conseil de Surveillance de Rocafin
- Membre du Conseil de Surveillance de Financière Sono
- Membre du Conseil de Surveillance de Terreal Holding (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de WHA Holding (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de la Financière EVS S.A.S. (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Poult Holding S.A.S. (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de WFS Global Holding S.A.S. (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Gravotech Holding (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Holding Medipartenaires (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Comité de Direction de Whiteco (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Mazarine Group (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Tiama 2 (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Financière PA (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Financière Storage (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Consolis Holding (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Financière TXL (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Geoxia (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Sarmate (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Exxelia Expansion (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de MBMA Holding (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)

- Membre du Conseil de Surveillance de Financière Jumbo (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de Boxer Holding (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)
- Membre du Conseil de Surveillance de LFF (représentant permanent d'Atlante S.A.S.)

Monsieur Marc GUYOT exerce également les fonctions suivantes :

- Gérant de Goéland SARL
- Administrateur de Phitrust Active Investors SAS
- Administrateur de Cofinancegroup SA (via Goéland)

Madame Karine CALLEC n'exerce aucun autre mandat.

ANNEXE 2

RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Dans le respect de la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques et du décret d'application du 20 février 2002, le Groupe ROCAMAT a engagé une réflexion sur l'impact économique, social et environnemental de son activité au plan local et global.

L'objectif du Groupe ROCAMAT est d'assurer un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Ce développement s'inscrit autour de trois thèmes majeurs : économique, social et environnemental. Les informations suivantes sont communiquées au niveau du Groupe dont ROCAMAT est la société mère.

VOLET ECONOMIQUE

- **Politique relationnelle auprès des clients**

Le Groupe développe depuis de très nombreuses années des relations privilégiées avec les grands prescripteurs nationaux et internationaux et s'assure ce faisant un positionnement de long terme à leurs cotés.

VOLET SOCIAL

- **Une organisation du temps de travail par secteurs d'activité**

Le Groupe ROCAMAT a conclu des accords d'entreprise d'aménagement du temps de travail. Dans ce cadre a été mis en place en 2001, en remplacement des accords préexistants, un Accord d'Entreprise tenant compte des spécificités liées aux métiers de nos activités commerciales, industrielles ainsi que des fonctions administratives.

Ainsi les fonctions de commerciaux itinérants bénéficient d'une organisation du temps de travail se traduisant par des forfaits- jours à 218 jours travaillés par an (incluant la journée de solidarité) et de 10 jours de RTT. Le personnel du secteur industriel, travaille 38 heures par semaine et bénéficie des majorations pour heures supplémentaires. Enfin le personnel occupant des fonctions administratives travaillent 39 heures par semaine et bénéficie, outre des majorations pour heures supplémentaires, de 6 jours de RTT.

- **Une politique de rémunération**

Le contexte économique encore difficile en 2012 n'a pas permis de procéder à des augmentations générales des rémunérations des salariés. Il a été toutefois signé un accord d'entreprises portant sur les plus basses rémunérations pour une augmentation de 2.0% à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le Groupe ROCAMAT favorise, aux travers d'un accord d'entreprise d'intéressement, une motivation dynamique des membres du personnel en les associant collectivement, par une prime d'intéressement, aux résultats d'ensemble du Groupe. Pour l'exercice 2012, le contexte économique rappelé précédemment n'a pas permis de verser d'intéressement aux salariés du Groupe.

Le Plan d'Epargne Entreprise permet aux salariés du Groupe ROCAMAT d'affecter l'intéressement Groupe ainsi que l'éventuelle participation à des Fonds Communs de Placement multi entreprises.

Le Groupe ROCAMAT a mis en place en 2010 un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de l'ensemble des salariés du Groupe. L'objectif est d'associer les salariés du Groupe à la création de valeur qui accompagnera

le redressement puis l'accroissement des résultats du Groupe. Ce programme est plus amplement décrit en Annexe 3 du présent rapport.

Au 17 septembre 2012, à l'issue du délai d'acquisition de deux (2) ans des actions gratuites dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites adopté le 15 septembre 2010, 353 salariés sont devenus actionnaires de la société ROCAMAT. Ces salariés détiennent 408.716 actions, soit 3,89% du capital social de la société ROCAMAT.

- **Une gestion qualitative des ressources humaines**

Une procédure annuelle d'évaluation du personnel a été mise en place en 2004. Cette procédure a pour but le management des ressources humaines au service du développement de l'entreprise et ce afin de connaître la diversité des potentiels pour mieux les optimiser et ainsi proposer une organisation et des structures au service des compétences de chacun.

ROCAMAT a signé en 2011 avec les organisations syndicales de l'entreprise un accord portant sur l'égalité hommes et femmes.

- **Une politique de recrutement**

Cette politique s'est trouvée ralentie en 2012 en raison des conditions d'activité moins favorables.

Les effectifs au 31 décembre 2012 pour ROCAMAT France s'élèvent à 384. Ceux de POLYCOR tant aux Etats Unis qu'au Canada à 273 salariés.

Le Groupe intègre dans l'ensemble de ses entités du personnel de nationalités et de cultures différentes, favorisant ainsi la richesse humaine des équipes.

- **Des systèmes de protection sociale**

Le Groupe assure à l'ensemble de ses salariés l'accès à un bon niveau de protection sociale.

Le Groupe ROCAMAT prend à sa charge des cotisations sociales supérieures à son obligation légale, permettant ainsi de diminuer les prélèvements salariaux.

Le Groupe ROCAMAT s'est mis en conformité avec les dispositions de la loi Fillon de 2003 en matière de régime Frais de santé et Prévoyance à caractère collectif et obligatoire pour l'ensemble de ses salariés.

Après consultation des organisations syndicales, les garanties ETAM et Cadres ont été améliorées en 2009 sur certains points et pour les Ouvriers de meilleures garanties sur le régime Frais de santé et sur le régime Prévoyance ont été obtenues par rapport au système précédent.

- **Une politique de formation pour l'ensemble des salariés**

Le Groupe ROCAMAT veille à établir un Plan de Formation, indispensable pour améliorer les performances et les compétences de chaque collaborateur et lui offrir des perspectives nouvelles dans le cadre de sa mission. Un investissement important est réalisé en formation chaque année. En 2012, 91 salariés ont bénéficié d'une ou plusieurs périodes de formation représentant 1 200 heures.

Pour l'exercice 2012, ROCAMAT a poursuivi son programme de formation intitulé « Parcours des Managers » pour les commerciaux. De plus, suite à la mise en place d'une gestion des achats au niveau Groupe, une formation de gestion des achats a été faite auprès des administratifs..

Par ailleurs, ROCAMAT a poursuivi ses actions de formation sur la sécurité auprès de la population des usines et des carrières.

- **Une politique en matière d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail**

ROCAMAT, avec les outils et l'organisation mise en place en matière de sécurité, a les moyens de disposer d'un système de management de la sécurité et de la santé au travail.

Le nombre d'accidents du travail est en constante diminution depuis 2002 et au travers de la démarche générale de prévention, ROCAMAT considère la sécurité comme un vrai outil de management.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

L'activité du Groupe ROCAMAT comporte très peu de risques d'atteinte à l'environnement de manière accidentelle, si ce n'est les risques liés au stockage des produits dangereux : Hydrocarbures et explosifs.

L'extraction de la pierre ne provoque aucun rejet dans la nature par contre laisse des traces visuelles que sont les carrières en fin d'exploitation.

La demande du respect de l'environnement allant grandissante, Le Groupe ROCAMAT s'assure chaque année de sa capacité à remettre en état les sites qu'elle exploite, conformément aux obligations énoncées dans les arrêtés préfectoraux l'autorisant à exploiter ses carrières.

ANNEXE 3

INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du dit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant au 31 décembre 2012 plus :

19/20° du capital et de la moitié des droits de vote	Néant
18/20° du capital et de la moitié des droits de vote	Néant
2/3 du capital et des droits de vote	Néant
1/2 du capital et de la moitié des droits de vote	La société Rocafin
1/3 du capital et des droits de vote	Néant
1/4 du capital et des droits de vote	La société Rocafin II
1/5° du capital et des droits de vote	Néant
3/20° du capital et des droits de vote	Néant
1/10° du capital et des droits de vote	Néant
1/20° du capital et des droits de vote	La société Rocafin III

Aucun autre actionnaire ne détient à notre connaissance une fraction du capital supérieure à l'un des autres seuils fixés par l'article L 233-7 du Code de Commerce.

ACTIONNARIAT SALARIE : PLAN D'EPARGNE GROUPE

Nous vous rappelons que l'assemblée générale des actionnaires de la société Rocamat SA en date du 30 juin 2010 :

- (i) a autorisé le Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre dans la limite d'un plafond global de 10% du capital au profit des salariés des la Société ou des sociétés liées à celle-ci au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ; et
- (ii) a expressément délégué au Conseil d'Administration, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'un nombre maximum de 500.000 actions nouvelles par l'incorporation au capital d'une somme prélevée sur le poste « Primes d'Émissions », en une ou plusieurs fois, aux époques que le Conseil d'Administration déterminera à l'effet d'attribuer des actions gratuites.

C'est dans ce cadre que le Conseil d'Administration de la société a décidé, lors de sa réunion du 15 septembre 2010, d'attribuer aux salariés de la société ROCAMAT S.A. et aux salariés des sociétés ROCAMAT PIERRE NATURELLE, GRANIT-INDUSTRIE, LARDET et LITHOS PIERRE NATURELLE quatre cent soixante-quatre mille deux cent dix-huit (464.218) actions et a arrêté les termes du règlement applicable au plan d'attribution gratuite d'actions.

Le Conseil d'Administration a en particulier décidé que l'attribution de ces actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux (2) ans à compter du 15 septembre 2010, et sous réserve que les salariés bénéficiaires demeurent, à l'expiration de cette période de deux (2) ans, liés à la Société ou l'une de ses filiales en qualité de salarié par un contrat de travail en vigueur.

Par ailleurs, conformément aux stipulations du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions, les salariés ayant rejoint le groupe entre le 15 septembre 2010 et le 30 juin 2011 ont bénéficié de l'attribution de vingt-sept mille cent vingt-huit (27.128) actions.

Enfin, en vertu d'une subdélégation de pouvoirs accordée par décision du Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2012, le Président de la Société a constaté (i) l'expiration de la période d'acquisition de deux (2) ans de quatre cent huit mille sept cent seize (408.716) actions gratuites attribuées par décision du Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2010 aux salariés éligibles et (ii) l'attribution définitive desdites actions gratuites aux profit desdits salariés éligibles.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que le 10 février 2009 a été clôturé un programme de rachat d'actions dont la conclusion avec Rothschild & Cie Banque avait été autorisée par le Conseil d'Administration conformément aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la société Rocamat en date du 10 août 2007. L'assemblée générale en date du 30 juin 2008 n'avait pas renouvelé cette autorisation.

C'est dans ce cadre que l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société Rocamat en date du 30 juin 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un programme de rachat d'actions et de procéder ainsi à l'achat des actions de la Société dans la limite de 10% du capital à l'effet de lui permettre :

- 1°) l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable ;
- 2°) la remise d'actions pour honorer des obligations liées à des titres ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- 3°) la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital ;
- 4°) l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Rocamat par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société ;
- 5°) l'annulation des actions ainsi acquises, cette solution impliquant une autorisation donnée par l'Assemblée Générale statuant dans sa forme extraordinaire ; et
- 6°) La mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Cette autorisation est arrivée à terme le 31 décembre 2011 et n'a pas été utilisée par le Conseil d'Administration. En conséquence, aucune opération n'a été effectuée par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

ANNEXE 4

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERES ANNEES

En euros	2012	2011	2010	2009	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 503 953	10 095 237	10 095 237	20 190 474	20 190 474
Nombre d'actions émises	10 503 953	10 095 237	10 095 237	10 095 237	10 095 237
Nombre d'obligations convertibles en actions					
- obligations 1990	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 359 039	4 288 086	3 998 037	4 143 759	5 358 576
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	-893 505	-2 303 506	-2 926 714	-7 101 724	-5 886 268
Impôt sur les bénéfices				14 613	(641 758)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	-723 783	-2 526 570	-2 355 910	-6 359 134	-6 929 614
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	-0,09	-0,23	-0,29	-0,70	-0,52
Résultat après impôt, amortissements et provisions	-0,07	-0,25	-0,23	-0,63	-0,69
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Nombre de salariés	23	25	29	31	31
Montant de la masse salariale	1 068 256	1 149 623	1 262 224	1 323 974	1 783 537
Montant des avantages sociaux (1)	475 121	496 630	552 404	563 935	689 115

(1) organismes sociaux , œuvres sociales, etc.

ANNEXE 5

HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX MEMBRES DE LEUR RESEAU AU COURS DE L'EXERCICE CLOS (en euros)

	Ernst & Young				FINEXSI			
	Montant (HT en euros		Répartition (en %)		Montant (HT en euros		Répartition (en %)	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés.								
Emetteur	98 808	78 736	53%	52%	60 840	59 280	100%	100%
Filiales intégrées globalement	73 944	72 048	39%	48%				
Autres Diligences et prestations directement liées aux commissariats aux comptes								
Emetteur	15 000		8%					
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	187 752	150 784	100%	100%	60 840	59 280	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
juridique, fiscal, social								
autres								
Sous-total								
Total	187 752	150 784	100%	100%	60 840	59 280	100%	100%

ANNEXE 6

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES AU 31/12/2012

1. Autorisées par le conseil d'administration sur l'exercice 2012

Avec la société ROCAFIN II S.A.S.

Une convention de compte courant a été mise en place le 16 novembre 2012 pour un montant de 150 000 €. Compte tenu des intérêts capitalisés et courus, le compte courant présente un solde créditeur de 150 480 € au 31 décembre 2012. Le montant des intérêts produits au cours de l'exercice 2012 est de 480 €.

2. Approuvées lors d'exercices antérieurs se poursuivant sur le présent exercice

Avec la société ROCAFIN S.A.S.

Convention d'assistance.

Le 30 avril 2010 ROCAFIN a signé un avenant à la convention d'assistance du 10 novembre 2005.

Cet avenant signé avec sa filiale ROCAMAT S.A. prévoit la facturation d'un montant forfaitaire annuel de 860 000 € payable trimestriellement à terme échu et révisable chaque année en fonction des coûts réellement supportés.

Le montant des facturations relatives à l'exercice 2012 s'élève à 479 991 €.

Par autorisation du conseil d'administration du 31 août 2005, dans le cadre du refinancement de ses dettes à long terme, ROCAFIN S.A.S. s'est portée caution de ROCAMAT S.A. afin de garantir le paiement et le remboursement des sommes dues par cette dernière dans le cadre du contrat de prêt conclu le 27 juillet 2005 par ROCAFIN S.A.S. avec BESV.

Par autorisation du conseil d'administration du 27 octobre 2005, la société ROCAFIN a consenti à ROCAMAT S.A. un prêt de 1 747 000 €, productif d'intérêts à compter du 1^{er} janvier 2006. Conformément à la convention, ce prêt a été remboursé par inscription au compte courant au 1^{er} janvier 2012.

Avec les sociétés du groupe, filiales de ROCAMAT SA,

Location gérance.

ROCAMAT SA a signé le 30 avril 2010 un avenant aux contrats de location gérance conclus en 1997 et modifiés en 1999 avec ROCAMAT PIERRE NATURELLE.

Dans un souci de simplification du calcul de cette prestation, l'avenant prévoit la facturation d'un montant forfaitaire annuel de 920 000 € payable trimestriellement à terme échu et révisable chaque année.

Convention d'assistance ROCAMAT.

ROCAMAT SA a signé le 30 avril 2010 une nouvelle convention d'assistance avec ses filiales qui se traduit par la facturation de ses prestations à concurrence de 2% du chiffre d'affaires hors groupe de chaque société bénéficiaire auquel s'ajoute un forfait annuel de 2 100 000 € pour la société ROACAMT PIERRE NATURELLE eu égard à la taille, à la diversité et à la complexité des questions à traiter.

Ces factures sont établies trimestriellement et payable à terme échu et révisable chaque année en fonction des coûts réellement supportés.

Le montant des facturations relatives à l'exercice 2012 s'élève à 3 127 000 €.

Convention multilatérale de trésorerie.

ROCAMAT S.A. a signé le 30 avril 2010 un avenant à la convention multilatérale de trésorerie du 2 janvier 2006 qui lui transfère la qualité de mandataire à la présente convention suite à fusion absorption réalisée sur PROMOPIERRE au mois de mai 2007.

A ce titre, le montant des commissions de cash pooling facturé à ses filiales au cours de l'exercice 2012 s'élève à 24 000 €.

Par autorisation des conseils d'administration du 18 mai 2006, 11 octobre 2007, 21 mai 2008, et 7 mai 2009, le Président directeur général, a pouvoir de donner des cautions, avals ou garanties au nom de la société au profit de ses filiales, pour une durée d'un an, dans la limite d'un montant global de 5.000.000€, et sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas un montant de 1.000.000 €.

Au terme des résolutions du conseil d'administration en date du 30 avril 2010, la limite visée ci-dessus a été portée à un montant global de 7.000.000 € et ce, sans limite de durée ou de limite individuelle d'engagement (quinzième résolution).

Avec la société ROCAFIN III S.A.S.

Suite au protocole de conciliation du 26 mai 2009 homologué par le Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 02 juin 2009 et en vue de la restructuration de la dette du Groupe ROCAMAT, une convention de compte courant avait été mise en place pour un montant de 1 500 000 €.

Une seconde convention de compte courant a été mise en place le 13 mai 2011.

Compte tenu des intérêts capitalisés et courus, le compte courant présente un solde créditeur de 7 261 870 € au 31 décembre 2012. Le montant des intérêts produits au cours de l'exercice 2012 est de 439 949 €.

Avec la société POLYCOR Inc.

Par autorisation du conseil d'administration du 18 septembre 2007, dans le cadre de l'augmentation de capital de ROCAMAT S.A., un prêt de 8 076 191 € de cette dernière a été octroyé à POLYCOR, approuvé par l'assemblée générale du 10 août 2007. Un remboursement de 1 500 000 € a été effectué par Polycor le 19 mars 2009. Le solde du 31 décembre 2011 de 8 646 646 € a été converti en actions suite à l'augmentation de capital de POLYCOR au 1^{er} janvier 2012.

Avec la société ROCAMAT PIERRE NATURELLE S.N.C.

Par autorisation du conseil d'administration du 31 août 2005, dans le cadre du refinancement de ses dettes à long terme, ROCAMAT SA a adhéré en qualité d'emprunteur et de caution au contrat de prêt conclu le 27 juillet 2005 par ROCAFIN S.A.S avec la Banque Espirito Santo de la Vénétie. Afin de garantir le paiement et le remboursement des sommes dues par ROCAMAT PIERRE NATURELLE S.N.C., une caution pour un montant maximal en principal de 11.200.000 € a été souscrite par ROCAMAT S.A. au bénéfice des prêteurs seniors.

ANNEXE 7

TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L.225-100 al.7 du Code de commerce, nous joignons au rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L 225-129-1 et L225-129-2 du Code de Commerce et de l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce tableau ne fait apparaître que les délégations en cours de validité.

Ce tableau fait apparaître l'origine, la nature et l'éventuelle utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

Nature de la délégation consentie par l'assemblée des actionnaires au conseil d'administration	Date à laquelle la délégation a été consentie	Date d'échéance de la délégation	Valeurs mobilières auxquelles la délégation a vocation à s'appliquer	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation depuis la fin de l'exercice écoulé
<i>néant</i>	néant	néant	néant	néant	néant

ANNEXE 8

PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

ENVIRONNEMENT

ROCAMAT

I - INTRODUCTION

Conformément aux exigences de l'Article 225 de la Loi française Grenelle II, nous présentons cette année pour la première fois nos principaux indicateurs de développement durable dans le même rapport que nos résultats financiers.

En 2012, ROCAMAT a continué d'améliorer sa progression en matière d'environnement et de développement durable.

ROCAMAT, dont le cœur de métier est l'extraction de Roche Ornementale dans ses 30 carrières, dont 7 souterraines et la transformation par sciage des produits extraits dans ses 5 principales unités industrielles.

Carrières et usines sont des ICPE : Installations Classées Pour l'Environnement, classifiées sous les nomenclatures 2510 et 2524. Elles sont soumises à autorisation préfectorale pour les premières et déclaration pour les secondes.

II - POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

II.1. ORGANISATION DE ROCAMAT POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Les questions environnementales sont le cœur de métier de ROCAMAT, qui se doit de préserver et gérer le plus judicieusement sa ressource non renouvelable : la Pierre calcaire.

Préalablement à toute ouverture ou extension de carrière, une étude d'impact très conséquente analysant tous les effets sur l'environnement induit par l'exploitation de la carrière (bruit, poussière, vibrations, faune et flore, sécurité et salubrité publique, trafic routier, eaux superficielles et souterraines ...) est établie. L'exploitant propose des mesures pour diminuer ces impacts tout au long de la vie de la carrière et élabore un scénario de remise en état du site qui est fonction de sa richesse écologique ou non et de son devenir. Ces études sont confiées à des Cabinets extérieurs spécialisés.

Au terme d'une procédure de consultation des diverses administrations, des acteurs locaux et du public (enquête publique), un Arrêté Préfectoral est délivré et établit toutes les préconisations applicables au site concerné.

Un suivi est réalisé continuellement en interne et des inspections annuelles, ou bisannuelles pour les carrières souterraines, sont effectuées par les Inspecteurs des Installations Classées de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Arrêté Préfectoral et Code de l'Environnement exigent une stricte application de la réglementation et des contrôles périodiques.

Les Directeurs Techniques des carrières sont épaulés par des Ingénieurs voués à la sécurité du personnel et au respect de la réglementation environnementale.

Dans une logique d'amélioration continue de l'environnement, de ses process de production et de sécurité du personnel, une structure fonctionnelle pluridisciplinaire interne a été constituée sous l'égide du Directeur Industriel. Elle réunit une fois par mois les principaux intervenants en matière de suivi des carrières de ROCAMAT, analyse, propose et met en place des plans d'action et d'amélioration.

II.2. ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La tâche de chaque salarié est définie selon le poste occupé. La protection de l'environnement y est plus sensible pour les carriers et fait partie intégrante de leur métier.

Formation et information sur les préconisations leur sont dispensées selon leur poste de travail.

II.3. MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

Des contrôles réguliers d'émission de bruit, poussière, vibrations ... sont effectués.

Le recyclage des déchets ou l'évacuation par filière spécialisée sont mis en place.

Toute prévention est prise au niveau du stockage ou de l'utilisation des hydrocarbures (carburants, huiles ...) pouvant induire une pollution.

Des mesures piézométriques et des traçages sont réalisés afin de contrôler les concentrations et circulations d'éléments polluants susceptibles d'affecter les zones potentiellement fragiles (eaux souterraines).

Des Associations naturalistes sont en charge des comptages d'espèces remarquables. Les opérations de défrichage sont effectuées en dehors des périodes de nidification.

II.4. MONTANTS DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Toute carrière est assujettie à des garanties financières permettant d'assurer sa remise en état à tout moment. L'acte de cautionnement est transmis au Préfet avant tout début d'exploitation et indexé lors de ses divers renouvellements et ce jusqu'à la fin de travaux du site.

Par ailleurs ROCAMAT constitue des provisions de réaménagement pour tous ses sites.

2012 :

- o Garanties financières..... 4.078.565 €
- o Provisions de réaménagement 1.840.348 €

III - POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

III.1. MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

Les activités d'extraction et de transformation de ROCAMAT ne nécessitent aucun produit toxique dont le rejet pourrait affecter gravement l'environnement.

Cependant, toutes mesures sont prises pour la prévention de pollution des eaux souterraines. Les Arrêtés Préfectoraux fixent la cote NGF du plancher de carrière à ne pas dépasser afin de préserver l'aquifère. Les mesures de rétention sont prises pour les hydrocarbures et des mesures piézométriques annuelles sont effectuées pour certains sites susceptibles d'être plus sensibles.

III.2. MESURES DE PREVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Les deux activités de ROCAMAT produisent de très faibles quantités de déchets industriels, les procédés d'extraction et de transformation des matériaux étant mécaniques. La réglementation applicable aux déchets dangereux (DIS, huiles usagées, batteries, DDS ...) et aux déchets non dangereux (boues de décantation des eaux de procédés, ferrailles, cartons, ordures ménagères ...) est appliquée sur l'ensemble des sites ROCAMAT (carrières, usines, bureaux).

Localement les boues calcaires issues des bacs de décantation des eaux de procédés peuvent faire l'objet de valorisation comme amendement agricole.

Les déchets, selon leur classification, sont stockés séparément et collectés par des filières appropriées si nécessaire.

Les déchets inertes calcaires issus de l'extraction relèvent d'une autre réglementation qui identifie la dangerosité en tenant compte du contexte géochimique local. Chaque site doit être doté d'un plan de gestion interne. Ce plan est transmis en Préfecture.

Généralement, ces co-produits appelés législativement « déchets », servent au remblaiement et au réaménagement des carrières. Cependant ROCAMAT prospecte afin de pouvoir valoriser ces matériaux comme enrochement, granulats ... dans un souci d'optimisation de sa ressource et de développement durable.

- Carrières ayant un plan de gestion des déchets inertes interne en 2012 : 33 %.
- Objectif 2013 : 100 %.

III.3. PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE

Lors de l'élaboration de l'étude d'impact d'une carrière, toutes les formes de nuisances et de pollutions sont examinées et font l'objet, le cas échéant, de propositions de suppression ou de diminution. Les prescriptions en résultant sont reprises dans l'Arrêté Préfectoral, des mesures de suivi sont réalisées régulièrement.

En ce qui concerne les ateliers de transformation, les machines automatisées dont les nuisances sonores sont conséquentes sont équipées d'une enceinte insonorisée.

Dans le cadre général, le personnel est équipé de protections individuelles.

La majeure partie de nos structures sont situées en zones rurales éloignées des habitations.

Eloignement de plus de 100 m des habitations :

- 90 % des carrières, dont 20 % de sites souterrains.
- 40 % des usines.

IV - UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

IV.1. CONSOMMATION D'EAU ET APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

ROCAMAT prélève de l'eau essentiellement pour la transformation de sa matière. Les outils ont besoin d'eau pour éviter l'échauffement lors du sciage des matériaux. L'eau est également un véhicule des fines calcaires issues de la transformation. Ces eaux de process sont évacuées dans des bassins de traitement pour être réutilisées ou restituées au milieu naturel après décantation.

Les méthodes d'extraction en carrière ont évolué et sont désormais beaucoup moins gourmandes en eau. La majorité de l'eau utilisée en carrière est destinée au lavage de blocs et nécessite une eau propre.

Synthèse de l'empreinte hydrique 2012 en m³ :

	Usines	Carrières	Total
Eaux de surface (rivière)	2 560	270	2 830
Eaux souterraines	260 200	3 500	263 700
Eau de pluie recueillie	300	160	460
Réseau AEP	560	920	1 480
Volume total prélevé	263 620	4 850	268 470

Eau restituée à la source après filtration naturelle	245 200	4 150	249 350
Volume total prélevé net	18 420	700	19 120
Eau de procédé recyclée et réutilisée	18 010	700	18 710
Bilan impact	310	0	310

IV.2. CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES ET MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DE LEUR UTILISATION

ROCAMAT prélève une matière première qui est, par définition, non renouvelable et non substituable : la pierre calcaire.

Certains sites ont 2000 ans d'existence et ROCAMAT se doit de continuer la gestion de ce patrimoine au plus juste.

Les gisements sont étudiés par les trois ingénieurs-géologues salariés de ROCAMAT.

Il est également fait appel à des partenariats avec les Universités par le biais de stagiaires de Master.

Les carrières sont analysées continuellement par niveaux d'extraction. Ces études peuvent à conduire à une réorientation de la carrière.

ROCAMAT est en recherche constante d'amélioration des procédés de fabrication.

Malgré cela, des progrès restent à faire. Le rendement de masse en carrière n'atteignant que 25 à 30 % (rapport volume blocs produits / volume de vide).

ROCAMAT cherche également à valoriser les co-produits d'extraction de carrière (découverte, chutes de sciage). La pérennisation de ses gisements historiques ou récents est une priorité pour ROCAMAT.

IV.3. CONSOMMATION D'ENERGIE, MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Les activités de ROCAMAT sont peu consommatrices d'énergie du fait d'un processus mécanique simple ne requérant qu'une énergie électrique permettant le fonctionnement des outils.

En carrière, les efforts sont faits pour optimiser la consommation de carburant des engins.

IV.4. UTILISATION DES SOLS

ROCAMAT possède 1 620 hectares de terrains (sol et/ou sous-sol) :

- 528,2 ha sont autorisés en carrières, dont 160 ha en carrières souterraines.
- 33,7 ha sont occupés par les installations industrielles.

En 2012, 24 ha de bois ont fait l'objet d'une gestion sylvicole.

ROCAMAT favorise l'agriculture locale en autorisant les agriculteurs à cultiver les terrains situés à l'avancement des carrières.

Utilisation des sols de carrière à ciel ouvert en hectares :

Surface autorisée	Surface extraite en 2012	Surface totale extraite sur surface autorisée	Surface vierge autorisée	Terrains naturel détruit en 2012	Surface réaménagée en 2012	Surface totale réaménagée sur surface autorisée
416,2	0,71	212,4	203,80	2,4	5,8	61

Environ 50 % des surfaces autorisées sont extraites. Pratiquement 30 % des surfaces extraites sont réaménagées, le reste de la surface étant nécessaire à la poursuite de l'exploitation.

En 2012, la surface affectée à l'extraction représente seulement 0,3 % de la surface autorisée restant à extraire. ROCAMAT pour les besoins de son activité a dû soustraire au milieu naturel 1,1 % de terrain (1,9 ha de bois et 0,5 ha de cultures) de la surface vierge autorisée.

La surface réaménagée en 2012 représente plus du double de celle qui a été retirée au milieu naturel.

V - CHANGEMENT CLIMATIQUE

V.1. REJETS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET ADAPTATION AUX CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ces deux indicateurs de performances ne sont pas significatifs dans notre profession.

L'industrie de la pierre a une empreinte énergétique très faible. Son process ne nécessite ni transformation thermique ou chimique.

Sa consommation en énergie et en combustible est faible (carburant pour engins et électricité pour l'extraction et la transformation). La pierre naturelle est un matériau de construction durable non pollué, non polluant et qui peut être recyclé sans aucun traitement. ROCAMAT promeut ainsi la Construction Durable.

VI - PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

Faune et flore font l'objet d'études approfondies réalisées par des écologues dans le cadre de l'étude d'impact de demande d'autorisation d'exploiter.

Dans le cas de présence ou simplement de passage d'espèces remarquables, ROCAMAT soit contourne les zones inventoriées, soit prévoit des aménagements spécifiques au maintien de ces populations.

50 % des carrières sont situées dans ou à proximité de zones protégées (ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000 ...). Certaines de ces zones ont d'ailleurs été instaurées du fait de la présence de la carrière. En effet, l'exploitation d'une carrière modifie l'environnement direct du site et crée des biotopes parfois atypiques accueillant une flore et une faune jusqu'alors inconnues localement.

Les carrières de roche ornementale, du fait de leur faible impact sur l'environnement (peu de bruit, de poussière, de vibrations) sont des refuges pour les rapaces (hibou Grand-duc). 35 % de nos sites abritent au moins une espèce remarquable (orchidées, chiroptères, reptiles, amphibiens, oiseaux migrateurs, rapaces...).

ROCAMAT a des partenariats avec des associations naturalistes locales, que ce soit pour les carrières en activité ou les carrières qui ont été abandonnées et qui restent la propriété de la société.

Dans la Meuse 100 % des sites actuels et anciens font l'objet d'une convention de gestion depuis dix ans avec l'association naturaliste NEOMYS.

Le Conservatoire National des Sites Lorrains s'y associe également.

ROCAMAT est en partenariat avec des associations locales sur 20 % de ses sites en activité. Ces interlocuteurs interviennent dans l'élaboration du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, pendant la vie de la carrière, lors de travaux de réaménagement et également postérieurement à ceux-ci (Ligue de Protection des Oiseaux et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun depuis 14 ans).

Dans sa politique pour réduire les impacts négatifs de son activité sur la biodiversité, ROCAMAT agit selon plusieurs axes majeurs : minimiser la superficie de la zone affectée, réhabiliter en continu quand cela est possible, mettre en place des protocoles ou aménagements favorisant le maintien de la biodiversité sur ses sites.

Les opérations de défrichement sont réalisées en dehors des périodes de nidification, celles de découverte en dehors des périodes de reproduction des reptiles.

○ Carrières faisant l'objet d'un plan de réaménagement	100 %
○ Carrières favorisant le maintien de la biodiversité	43 %
○ Carrières à ciel ouvert favorisant le maintien de la biodiversité	56 %
○ Carrières situées dans ou à proximité d'une zone protégée	50 %
○ Carrières abritant une espèce protégée	35 %

ROCAMAT prévoit des réaménagements différents selon ses sites et les enjeux locaux (touristiques, scientifiques, agricoles).

Plus de 50 % des mises en état sont à vocation écologiques offrant de nombreuses opportunités de maintenir et d'enrichir la biodiversité locale par des aménagements spécifiques.

ROCAMAT allie la préservation de ses ressources économiques à celles de ses ressources écologiques dans un souci de gestion durable de l'environnement.

POLYCOR

INTRODUCTION

POLYCOR INC. exploite, sur une base annuelle, une dizaine de carrières et quatre usines de transformation. Elle détient aussi une trentaine de propriétés, en territoire public, à différents stades de développement.

La majeure partie des propriétés sont au Québec, dont à peine 8 % est privé, le reste appartient à l'état Québécois et est géré par ses différents ministères.

L'exception notable est une propriété de marbre que POLYCOR INC. gère en Georgie, aux États-Unis, par le biais de deux filiales pour les carrières et usines. Un rapport différent doit être produit pour les activités américaines.

II POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

II – A) POLYCOR INC. et son Conseil d'administration ont adopté une politique environnementale depuis le 11 avril 2003, dont le texte est le suivant :

POLYCOR INC. reconnaît l'importance de la protection de l'environnement pour les générations actuelles et futures et s'engage à travers l'ensemble de ses activités à :

- prévenir les atteintes à l'environnement en respectant les lois et règlements applicables;
- évaluer les effets potentiels de leurs travaux et intégrer des mesures préventives lors de la planification pour minimiser les effets néfastes sur l'environnement;
- appliquer, en l'absence de règlement spécifique, au meilleur de leurs connaissances, des mesures techniquement valables et pratiques afin de respecter l'environnement;
- remettre les lieux dans un état compatible pour POLYCOR INC. à l'existence de notre politique environnementale, s'assurer qu'ils sont au courant des lois et règlements et qu'ils le respectent;
- signaler à la direction toute atteinte à l'environnement;
- développer une fierté personnelle du respect de l'environnement;
- accepter ces responsabilités afin d'atteindre l'objectif de cette politique environnementale.

POLYCOR INC. et ses employé(e)s reconnaissent que le respect de ces engagements est vital aujourd'hui et pour les générations à venir.

Cette politique est incluse dans un guide environnemental et remise à chaque dirigeant de filiale et/ou à leurs opérateurs responsables de l'environnement, etc.

À chacune de ses réunions, le Conseil d'administration de POLYCOR INC. fait un point sur le suivi environnemental de chacune de ses filiales (carrières et usines), analyse les faits nouveaux et leur gestion.

Toutes les unités de transformation et beaucoup de carrières fonctionnent en droit acquis car elles existaient avant la création du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en 1971.

Toute nouvelle activité industrielle doit obtenir un certificat d'autorisation du MDDEFP qui ne s'obtient qu'au terme d'une procédure analysant l'ensemble des impacts pouvant affecter l'environnement.

Le certificat d'autorisation du MDDEFP inclut et comprend toutes les lettres, courriels, engagements, demande d'autorisation initiale, etc. Cette liste des documents est mentionnée dans le document du C.A. et en fait partie.

Qu'une activité industrielle fonctionne en droit acquis (sans avoir un C.A.) ou encadrée par un C.A. : nul ne peut polluer et les inspecteurs du MDDEFP peuvent venir à tout moment pour une inspection de routine ou pour répondre à une plainte d'un citoyen.

Le Québec est un vaste territoire, peu peuplé et l'étude d'impact n'est requise que dans le cas où une résidence existe à moins de six cents (600) mètres d'une carrière; d'autres règles s'appliquent, trop nombreuses pour être mentionnées dans ce texte.

Dans le cas des opérations (usines et carrières) qui disposent d'un droit acquis, il se peut que l'une ou l'autre des règles de distance ne soit pas respectée mais dans ce cas, POLYCOR INC. doit s'assurer de ne pas polluer l'environnement à la satisfaction de l'inspecteur du MDDEFP.

II – B) Actions de formation des Cadres en matière d'Environnement.

II – C) Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions :

- Un système d'évacuation des déchets via des firmes spécialisées est mis en place.
- Le dépôt des hydrocarbures est réglementé et encadré par le MDDEFP et la Régie du Bâtiment. Cette réglementation est suivie par POLYCOR INC.

II – D) Aucune provision n'est requise pour les carrières, mais POLYCOR INC. doit réaménager les sites à la fin de l'extraction.

Note: POLYCOR INC. a surtout des dépôts de granite et dans ce type de dépôt, il est plus rentable et possible de creuser; les stériles (déchets de carrières) sont déposés en « haldes ». POLYCOR INC. est soucieux de disposer de ce granite en le valorisant comme pierre de carapaces ou agrégats. La nappe phréatique n'a jamais été rencontrée dans nos massifs de granite.

III POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

- III – A) Les activités d'extraction et de transformation du granite génèrent peu de matières pouvant polluer l'environnement.
Là où requis, des bassins de décantation sont aménagés pour recevoir les boues de sciage, les décanter et éviter de rejeter des eaux souillées dans l'environnement. (La norme québécoise est de 30 mg/l de matières en suspension. L'échantillonnage des eaux usées est fait sur une base régulière)
- III – B) Les déchets dangereux sont stockés et récupérés par des sous-traitants, lorsque nécessaire.
Les déchets inertes (retailles ou blocs de granite) sont non polluants et sont déposés de façon à satisfaire la réglementation mais POLYCOR INC. est soucieux de valoriser ces déchets sous forme de pierre de carapaces (utilisées pour protéger les digues, jetées ou quais de l'assaut des vagues et/ou de la glace) ou d'agrégats granitiques pour la voirie.
- III – C) Prise en compte des nuisances sonores et toute forme de pollution spécifique à une activité.
Toutes les formes de pollution pouvant affecter le personnel font l'objet d'un suivi serré par POLYCOR INC. et cette activité est contrôlée à l'interne par les instances concernées et à l'externe, par des consultants spécialisés et la Commission de la Santé et de la Sécurité des Travailleurs.
Lors de la demande du certificat d'autorisation auprès du MDDEP, toute forme de pollution pouvant affecter l'environnement est analysée : si c'est le cas, des mesures de mitigation sont adoptées et tout citoyen québécois, interne ou externe à POLYCOR INC. peut faire une plainte si son intégrité physique ou environnementale est menacée : toute plainte est traitée rigoureusement par POLYCOR INC., à tous les niveaux et par les autorités concernées.

IV UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

- IV – A) POLYCOR INC. réachemine l'eau dans les usines grâce à la présence d'imposants bassins de récupération, décantation des boues humides et approvisionnement en eau. Un système de pompage sert au réapprovisionnement en eau propre lorsque nécessaire.
Aucune des installations de POLYCOR INC. ne prélève une quantité d'eau susceptible d'inquiéter les autorités concernées.
- IV – B) La plupart des carrières de POLYCOR INC. sont positionnées dans des « batholithes », formés en profondeur et mis à nu par les glaciers. Les réserves sont typiquement disponibles pour des siècles ou des millénaires et ne sont pas un souci pour POLYCOR INC. Cependant, les volumes extraits sont constamment analysés pour maximiser la récupération, l'utilisation optimale de la ressource et la valorisation des rebuts de carrières ou d'usines.
- IV – C) Le Québec dispose d'hydro-électricité en quantité importante et à bas coût. POLYCOR INC. tente toujours d'utiliser cette énergie renouvelable au détriment des énergies fossiles.
- IV – D) 92 % du territoire québécois est public et quasiment vierge. Cet immense territoire est géré par le Ministère des Ressources Naturelles qui émet un bail d'au maximum 100 HA après que POLYCOR INC. ait démontré l'existence d'une ressource exploitable commercialement.
Pour y exploiter une carrière, POLYCOR INC. doit obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) qui analyse seul, ou avec POLYCOR INC. toute source de contamination possible.
Les mesures de mitigation et de réaménagement sont alors définies.

V CHANGEMENT CLIMATIQUE

- V – A) **Rejets de gaz à effet de serre et adaptation aux conséquences du changement climatique**
Ces deux indicateurs de performance ne sont pas significatifs dans notre profession.
L'industrie de la pierre a une empreinte énergétique très faible. Son procédé ne nécessite ni transformation thermique ou chimique.
Sa consommation en énergie et en combustible est faible (carburant pour engins et électricité pour l'extraction et la transformation). La pierre naturelle est un matériau de construction durable non pollué, non polluant et qui peut être recyclé sans aucun traitement. POLYCOR INC. promeut ainsi la Construction Durable.

VI PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

VI – A) Le territoire est tellement vaste qu'il a toujours été possible d'obtenir un bail du MRN et/ou un C.A. du MDDEFP tout en évitant les zones protégées (Réserves écologiques – zones exceptionnelles de tout type, parcs et zones habitées.

SOCIAL

ROCAMAT

1.1 SANTE ET SECURITE

La prévention des risques professionnels est une préoccupation constante du Groupe ROCAMAT qui depuis de nombreuses années développe une importante politique de prévention et sécurité dans ses différents entreprises.

A ce titre, différentes actions sont menés :

- Mise en place d'un suivi individuel avec chaque service de santé au travail
- Suivi des indices de Maladies Professionnelles déclarées et reconnues, des taux de gravité des AT et des Maladies Professionnelles, du taux d'absentéisme....
- Evaluation pénibilité avec CHSCT : Règles de manutention manuelle
- Maintenance des équipements d'aspiration
- Protections auditives personnalisées : Capotage des machines
- Poursuite de l'automatisation des outils de production : Formation et modes opératoires

Par ailleurs dans le cadre de La loi du 9 novembre 2010 sur la réforme des retraites, le groupe ROCAMAT a répondu aux nouvelles obligations sur la « pénibilité au travail » en établissant en la matière un diagnostic sur les salariés exposés à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels qui sont susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé.

Pour établir son diagnostic Le Groupe ROCAMAT a comptabilisé la proportion des salariés du groupe puis chacune des entreprises du groupe occupant des postes les plus exposant à des facteurs de risques professionnels. Pour ce faire, l'entreprise s'est appuyée :

- Sur l'ensemble des documents existants déjà chez ROCAMAT (document unique d'évaluation des risques professionnels, fiche entreprise, fiches individuelles d'exposition, etc...)
- Sur le travail paritaire réalisé sur la pénibilité au travail par l'UNICEM à l'échelle de la branche et notamment sur les métiers de la Pierre via le SNROC.

A partir de l'ensemble des postes de l'entreprise analysés par facteur de risque, pour l'ensemble du groupe ROCAMAT, le diagnostic réalisé a permis de déterminer un seuil atteint de 37,8 % en deçà donc des 50 % de l'effectif obligeant toute entreprise à ouvrir des négociations ou élaborer un plan d'action.

Le groupe ROCAMAT devra par entreprise simplement consigner son diagnostic en annexe du document unique d'évaluation des risques et l'actualiser chaque fois que nécessaire, et notamment lors de la mise à jour du document unique.

Maladies Professionnelles

Aucune reconnaissance en maladie professionnelle n'a été recensée en 2012

1.2 EMPLOI, DIVERSITE ET COMPETENCES

a- Effectifs

L'effectif inscrit de ROCAMAT au 31-12-2012 est de 384 personnes.

	2012	2011	2010
Rocamat	384	402	420

Répartition des employés par zone géographique

	2012	%	2011	%
Bourgogne Sud Est	175	46%	185	46%
Centre Sud Ouest	67	17%	75	19%
Ile de France	73	19%	74	18%
Nord Est	47	12%	46	11%
Nord Ouest	22	6%	22	5%
Total	384	100%	402	100%

Répartition des employés par âge

	2012	%	2011	%
21-25 ans	5	1%	4	1%
25-35 ans	52	14%	59	15%
35-45 ans	98	26%	112	28%
45-55 ans	170	44%	165	41%
> 55 ans	59	15%	62	15%
Total	384	100%	402	100%

Répartition des employés entre hommes et femmes

	2012	%	2011	%
H	318	83%	337	84%
F	66	17%	65	16%
Total	384	100%	402	100%

Evolution de l'emploi

	2012	2011
Nombre de recrutements	31	29
Nombre de démissions	11	10
Nombre de départ en retraite	9	5
Nombre de licenciements	16	21
Nombre de décès	1	2

b- Organisation du travail

Le temps de travail

Le temps de travail est de :

38heures hebdomadaire de travail pour les salariés de production des usines et des carrières (232 salariés concernés)

39heures hebdomadaire de travail pour les salariés administratifs (60 salariés concernés).

Forfait jours de 218 jours de travail pour notamment les salariés commerciaux et ceux de part la nature de leur fonction ou leurs fréquents déplacements (50 salariés concernés).

9 personnes au total sont à temps partiel.

Les cadres dirigeants (22 salariés) ne sont pas soumis à la durée du travail conformément aux dispositions de l'article L.212-15-1 du Code du travail.

11 salariés de la société Granit Industrie en application d'un accord d'entreprise travaillent 35heures hebdomadaire.

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme (hors absence longue maladie) pour l'exercice 2012 s'élève à 3,22% en amélioration par rapport à 2011 (3,88%)

Rémunération et avantages sociaux

Un accord de politique salariale a été signé avec les organisations syndicales dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires le 30 mars 2012 décidant d'une augmentation générale au 1er juillet 2012 de 2% pour tous les salariés dont la rémunération est égale ou supérieure à 2.100 euros brut mensuel. Soit 258 salariés.

c- Développement des collaborateurs, diversité

La formation

Pour l'exercice 2012, la dépense globale du groupe ROCAMAT en matière de formation professionnelle est de 95.966,00 € et plus de 1 500 heures de formation

Le plan de formation de l'exercice 2012 a porté principalement sur :

- Des formations liées à la mise en place d'un progiciel de gestion des achats
- Poursuite du Cycle « Parcours des Managers Commerciaux » avec un module « Animation de Réunion »
- Formation CACES / Habilitation électrique en Usines & carrières

L'entretien annuel d'évaluation

Une procédure annuelle d'évaluation du personnel a été mise en place en 2004. Cette procédure a pour but le management des ressources humaines au service du développement de l'entreprise et ce afin de connaître la diversité des potentiels pour mieux les optimiser et ainsi proposer une organisation et des structures au service des compétences de chacun.

Egalité des chances/égalité de traitement

Un accord d'entreprise a été signé le 7 décembre 2011 afin de promouvoir l'égalité de traitement entre tous les salariés ce qui constitue un gage de cohésion et de progrès économique et social.

Pour atteindre cet objectif, le groupe met en œuvre les actions ci-après :

- Garantir l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans les recrutements et dans les métiers ;
- Garantir entre les hommes et les femmes les mêmes possibilités de formation ;
- Développer les actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle ;
- Garantir une représentativité du personnel entre les hommes et les femmes.

Différents indicateurs sont mis en place pour assurer un bon suivi de cet accord présenté chaque année au Comité central d'entreprise.

L'accord est en vigueur à compter du 1er janvier 2012 pour une durée de 3 ans. Fin 2014, un premier bilan de cet accord sera fait avec les délégués syndicaux.

d- Relations Sociales

Le Dialogue social s'articule notamment aux travers des instances représentatives du personnel de chaque entreprise du groupe ROCAMAT à savoir :

Comité Centrale Entreprise, Comités D'établissement, Délégations du personnel unique, Comités d'hygiène et sécurité pour ROCAMAT Pierre Naturelle
Délégation du personnel pour ROCAMAT SA

Délégation unique du personnel pour GRANIT INDUSTRIE.

Pour l'exercice 2012 une procédure d'information et de consultation du Comité Central d'Entreprise de ROCAMAT pierre naturelle a été organisée le 9 octobre sur l'arrêt de l'atelier de production de l'Agence commerciale de MERIGNAC entraînant la suppression de 5 postes.

La société ROCAMAT Pierre Naturelle, organise tous les ans auprès des organisations syndicales représentatives du personnel des négociations portant notamment sur la politique salariale de l'entreprise.

Les accords d'entreprise en vigueur sont les suivants :

2001.12.14	Accord d'entreprise sur la durée et l'organisation du temps de travail
2006.02.01	Accord d'entreprise sur la durée et l'organisation du temps de travail (Avenant 1)
2009.01.02	Charte informatique
2009.01.12	Accord d'entreprise sur les nouvelles classifications professionnelles
2009.12.02	Accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise (Avenant 1)
2009.12.16	Accord sur l'emploi des Seniors
2011.12.07	Accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle des hommes et des femmes
2012.03.30	Accord d'entreprise sur le droit d'expression des salariés
2012.03.30	Politique salariale générale pour l'année 2012

POLYCOR

Emploi

Effectif total au 31 décembre 2012 : 280

Répartition des salariés par sexe, par âge et par site :

Répartition des salariés par sexe, par groupe d'âge et par site

EFFECTIF - GROUPE POLYCOR											
Site	Nb	21 - 25 Ans		25 - 35 Ans		35 - 45 Ans		45 - 55 Ans		> 55 Ans	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Tuiles	24	0	0	4	1	1	1	10	2	5	0
Tranches	45	2	1	13	1	4	0	10	2	12	0
Bordures	69	5	1	15	3	13	1	17	0	14	0
Carrières	50	6	0	13	2	10	2	12	0	4	1
Georgie	70	1	3	14	2	17	5	14	3	9	2
Polycor	22	0	0	5	4	2	2	1	2	4	2
Total	280	14	5	64	13	47	11	64	9	48	5
Effectif total		280									

Les embauches et les licenciements :

78 embauches & 56 licenciements ont été réalisés en 2012

Les rémunérations et leur évolution :

Les salaires des employés syndiqués sont convenus lors de processus de négociations avec les entités syndicales. Pour les employés non-syndiqués, la rémunération évolue en fonction du coût de la vie (Indice des prix à la consommation IPC).

Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail est la suivante selon les emplois occupés :

De 40h00 à 44h00 hebdomadaire de travail pour les salariés en production des usines et carrières, soit 177 salariés. Les employés non syndiqués sont sur un horaire de 40 heures semaine.

Relations Sociales

Voici le tableau qui vous donne les différentes conventions collectives en vigueur dans nos différentes filiales :

Répertoire des conventions collectives du Groupe Polycor

Convention collective	Signature	Effective	Échéance
Bordures Polycor Métallos FTQ	29-juil-10	01-mai-10	30-avr-14
Carrières Polycor Métallos FTQ	04-juil-12	01-sept-11	01-sept-13
Granilac T.U.A.C. Local 509	25-mai-10	01-oct-09	30-sept-13
Granilac (mécaniciens) T.U.A.C. Local 509	18-nov-10	01-févr-10	31-janv-14
Carrières Polycor Magpie T.U.A.C. Local 509	19-sept-11	01-déc.-10	30-nov.-14
Tranches Polycor Métallos FTQ	06-oct-10	15-déc-09	14-déc-13
Tuiles Polycor (entente) Non syndiqués	02-déc-09	29-sept-09	28-sept-13
GAS et GSQ	01-mai-12	01-juin-12	01-juin-15

Qu'un seul grief a été enregistré pour l'année 2012. Des comités de relations de travail sont en place dans nos filiales et des rencontres trimestrielles sont tenues.

Santé Sécurité au travail

Polycor se fixe comme objectif principal l'élimination à la source de tout danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs.

Polycor se propose de favoriser la prise en charge de la santé-sécurité par le milieu directement concerné, c'est-à-dire les gestionnaires et les travailleurs.

La santé-sécurité est l'affaire de tous les employés de Polycor, chacun en est responsable et tous doivent collaborer à l'identification et l'élimination des risques.

Des règles de sécurité de base sont établies dans le manuel de prévention par filiale pour tout ce qui touche l'environnement de travail direct de l'employé.

Des règles générales de sécurité doivent être respectées, dont entre autre, le port d'équipement de sécurité sur toutes ses facettes, la manutention de l'outillage, le cadenassage, le SIMDUT, l'entretien préventif.

En guise de prévention pour la santé des travailleurs à la production, un test d'audition et des radiographies pulmonaires sont exigés par le CSSS, sur une fréquence de 3 à 5 ans d'intervalle.

Un comité de santé sécurité au travail est formé sur chacun des sites et ses membres se rencontrent à tous les 2 mois, pour ainsi voir à ce que les règles de sécurité soient respectées et procéder à l'analyse de risques.

Taux de fréquence et gravité des accidents du travail :

Le taux de fréquence et de gravité est basé sur 100 000 d'heures travaillées. Nous maintenons des statistiques par filiale.

Maladie Professionnelles :

Aucune reconnaissance en maladie professionnelle n'a été recensée en 2012.

Formation

Pour l'exercice 2012, la dépenses globale du groupe POLYCOR en matière de formation est de 203 024 \$ et plus de 4 608 heures de formation.

Les axes prioritaires de formation pour l'exercice 2012 ont porté principalement sur :

- La formation du nouveau personnel engagé

- Le perfectionnement du personnel administratif et de gestion

Diversité et égalité des chances/égalité de traitement

Objectif de la Loi sur l'équité salariale :

Dans le cadre de la loi sur l'équité salariale, entrée en vigueur en 2001, nous devons maintenir nos registres d'équité aux 5 ans. Hors, en 2001, nous avons procédé à l'implantation de l'équité et nous en avons fait le maintien, non seulement aux 5 ans mais tout au long de ces années.

L'objectif de la Loi, qui a vu le jour en 2001, est de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des catégories d'emplois à prédominance féminine dans l'entreprise. Réaliser l'équité salariale, c'est donc attribuer à des emplois traditionnellement occupés par des femmes, une rémunération égale à celle d'emplois traditionnellement occupés par des hommes. Ces emplois n'ont pas à être similaires mais comparables, et ce, à partir de critères spécifiques

Démarche et maintien :

En 2010, toutes les entreprises, de plus de 10 salariés, avaient l'obligation d'effectuer une démarche de maintien de l'équité salariale dans leur entreprise. Les démarches de maintien sont obligatoires aux 5 ans, donc le dernier maintien fut exigé en 2005. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi et à la suite du maintien de 2005, Polycor s'est engagé à maintenir l'équité dans sa structure salariale tel que prévu par la loi, afin d'assurer la continuité de l'équité salariale dans l'entreprise et d'éviter que des écarts ne se créent. Nous avons quand même vérifié les étapes pour effectuer le maintien de l'équité salariale. Les résultats obtenus, à la suite de cette vérification, ont révélé qu'aucun ajustement salarial n'était nécessaire pour les catégories d'emplois à prédominance féminine.

Droits et recours (texte prévu à la loi) :

Nous devons porter à la connaissance de nos employés, de part la loi, ce qui suit : « Les personnes salariées ont un délai de 60 jours suivant un affichage pour demander par écrit des renseignements additionnels ou faire des observations à l'employeur. L'employeur doit, dans un délai de 30 jours suivant le 60^e jour de l'affichage, procéder à un nouvel affichage en précisant les modifications apportées ou en indiquant qu'aucune modification n'est nécessaire. Une personne salariée peut porter plainte à la Commission de l'équité salariale si elle est d'avis que l'employeur n'a pas déterminé les ajustements salariaux requis. »

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article 225-37 du code de commerce

Modifié par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la Loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

I – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I – A – Situation de ROCAMAT SA au sein du groupe ROCAFIN

A ce jour, la situation de ROCAMAT S.A. est la suivante :

ROCAFIN SAS, société à Directoire et Conseil de surveillance, détient au 31 décembre 2012 52,73% des actions de ROCAMAT S.A. Les sociétés ROCAFIN II et ROCAFIN III, sociétés anonymes par actions simplifiée détiennent en complément respectivement 24,99% et 5,73% des actions de ROCAMAT S.A. Les actionnaires majoritaires détiennent ainsi 83,45% des actions de ROCAMAT S.A. De plus, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 14 Septembre 2012, les salariés de ROCAMAT détiennent désormais 3,89% du capital.

Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative de plus de 4 ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

La Présidence du Directoire de ROCAFIN ainsi que les fonctions de Président Directeur Général de ROCAMAT S.A. sont exercées par la même personne.

I – B – Adhésion au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Réaffirmant son attachement aux règles du gouvernement d'entreprise, le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 18 décembre 2008, décidé d'adhérer aux recommandations AFEP-MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

A cet effet, la Société a diffusé une information réglementée auprès de l'AMF le 19 décembre 2008.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration déclare se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, en ayant constaté que la société s'y conformait en totalité. Il est notamment précisé que le Conseil d'Administration exerce, dans son ensemble, les fonctions généralement déléguées à un Comité des rémunérations.

Le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF est disponible à l'adresse suivante : http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/AFEP-MEDEF/Guide_AFEP-MEDEF_Fr_18-11.pdf

Rémunération des mandataires sociaux

Aucune rémunération n'a été perçue par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

Les rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la part des sociétés contrôlées ou qui la contrôlent sont présentées en page 9 du rapport de gestion.

I – C – Création de Comités spécifiques

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 décembre 2008 a créé un Comité d'Audit, se conformant ainsi à l'ordonnance du 08/12/2008 transposant la directive dite « transparence ». Le Comité d'Audit a été créé, sans avoir été mis en place comme l'article 21 de l'ordonnance du 08 décembre 2008 le prévoit. Il sera à mettre en place au plus tard le 1^{er} septembre 2013.

I – D – Fonctionnement du Conseil d'Administration de ROCAMAT

Existence d'un Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est doté le 10 Aout 2007 d'un règlement intérieur relatif à la tenue de ses séances par visioconférence et télécommunication.
Le règlement intérieur du conseil est consultable au service juridique de l'entreprise.

Organisation du Conseil d'Administration

Par décision du conseil d'administration du 4 mai 2012, les mandats des administrateurs arrivés à échéance ont été renouvelés pour une durée de 6 ans et Madame Karine CALLEC et la SARL GOELAND ont été nommés administrateurs pour une durée de 6 ans.

Le Conseil d'Administration comprend désormais cinq Administrateurs:
Monsieur Philippe KARMIN, également Président Directeur Général.
ROCAFIN, représenté par Monsieur Robert DAUSSUN.
ROCAFIN II, représenté par Monsieur Pascal ODDO.
Madame Karine CALLEC.
La SARL GOELAND représenté par Monsieur Marc GUYOT.

La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans les autres sociétés est mentionnée dans l'annexe 1 du Rapport de gestion.

Le Conseil d'Administration a été réuni deux fois au cours de l'année 2012 (les 4 mai et 14 septembre), avec les ordres du jour suivants :

Réunion du 4 mai 2012

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2011 ;
- ✓ Arrêté définitif des comptes sociaux de la Société (en ce compris le bilan et le compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et de leurs annexes ;
- ✓ Proposition d'affectation du résultat ;
- ✓ Arrêté de la situation de l'actif réalisable et disponible (valeurs d'exploitation exclues) et du passif exigible ;
- ✓ Arrêté du compte de résultat prévisionnel ainsi que du plan de financement prévisionnel ;
- ✓ Arrêté définitif des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- ✓ Arrêté du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne ;
- ✓ Arrêté du rapport financier annuel 2011 ;
- ✓ Approbation du projet de rapport spécial du Conseil d'Administration relatif au plan d'attribution d'actions gratuites et aux actions gratuites attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- ✓ Attribution de dix-sept mille deux cent trente deux (17 232) actions gratuites aux salariés éligibles ayant rejoint le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2011 ;

- ✓ Approbation de l'augmentation de capital par incorporation de réserves dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions adopté le 15 septembre 2010 et affectation du montant correspondant à un compte de réserve indisponible ;
- ✓ Proposition de renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- ✓ Proposition de nomination de deux nouveaux administrateurs ;
- ✓ Proposition de fixation du montant global des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration ;
- ✓ Fixation de l'ordre du jour et de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- ✓ Approbation du texte des résolutions proposées et du rapport de gestion de la société et du Groupe à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
- ✓ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- ✓ Questions diverses.

Réunion du 14 septembre 2012

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 mai 2012;
- ✓ Arrêté des comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2012 ;
- ✓ Arrêté des comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2012 ;
- ✓ Arrêté du rapport d'activité semestriel ;
- ✓ Délégation au Président du Conseil d'Administration de la société à l'effet de procéder à l'attribution définitive de quatre cent huit mille sept cent seize (408 716) actions gratuites aux salariés éligibles de l'attribution gratuite d'actions réalisée le 15 septembre 2010 ;
- ✓ Délégation au Président du Conseil d'Administration de la société à l'effet de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital social par incorporation de réserves, dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions adopté le 15 septembre 2010, et résultant de l'attribution définitive des actions gratuites aux salariés éligibles de l'attribution gratuite d'actions réalisée le 15 septembre 2010 ;
- ✓ Délégation au Président du Conseil d'Administration de la société à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission pour procéder à l'émission des actions attribuées gratuitement, dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions adopté le 15 septembre 2010 ;
- ✓ Questions diverses.

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les Administrateurs disposent des compétences nécessaires pour examiner l'ensemble des points relatifs à la marche de la Société et à son évolution stratégique.

I – E – Organisation de la Direction Générale

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général se trouvent exercées par la même personne.

Il n'existe aucune limitation à l'exercice des fonctions de Président Directeur Général.

La responsabilité des opérations est répartie en deux Directions : Industrielle et Commerciale.

Les responsables de ces Directions sont membres du Comité de Direction.

Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Financier sont également membres du Comité de Direction.

Le Comité de Direction se réunit chaque mois. Il est présidé par le Président Directeur Général de la société.

II – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

II - A Définitions et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ROCAFIN ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des flux et des informations financières qui en découlent ;
- la maîtrise de l'ensemble des actifs du Groupe.

Et d'une façon générale, contribue au contrôle de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut constituer une garantie absolue à ce que ces risques soient totalement éliminés et à ce que les objectifs de la société soient atteints.

II - B Périmètre du contrôle interne et diligences du Président

Le dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe ROCAMAT et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du groupe, au niveau de la maison-mère et des filiales incluses dans le périmètre de consolidation, à l'exception du Groupe POLYCOR, acquis le 10 août 2007 et dont les règles de contrôle interne et de Gouvernance n'ont pas été modifiées préalablement et depuis son acquisition.

La Direction du Groupe POLYCOR n'a pas l'obligation d'émettre un rapport sur le contrôle interne.

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société et sous forme synthétique les procédures mises en place depuis 2004. Les informations présentées proviennent des rapports adressés au Comité de direction par chaque Membre.

II - C Description synthétique des procédures de contrôle mises en place – ROCAMAT hors POLYCOR

Organisation :

Les principaux acteurs exerçant des activités de contrôle au sein du Groupe ROCAMAT sont :

- le Comité de Direction,
- la Direction Financière,
- la Direction des Ressources Humaines,
- la Direction Sécurité.

Ils fonctionnent avec les principes de délégation, d'autorisation et de séparation des tâches.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction traite à la fois les sujets courants et les problèmes spécifiques liés à la marche et au fonctionnement de l'ensemble des sociétés du Groupe ROCAMAT dans le respect des orientations définies par le Conseil d'Administration de ROCAMAT S.A. . Chaque Membre de ce Comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Les actions et recommandations décidées lors de chaque Comité sont confiées à un ou plusieurs de ses Membres avec souvent un responsable désigné pour la coordination. L'avancement des travaux est suivi par le Président du Comité.

Des missions ponctuelles d'études transversales peuvent être diligentées. Elles sont alors confiées à un Membre du Comité de direction qui possède l'expérience nécessaire pour mener à bien les investigations définies.

Le Comité de Direction se réunit en général une fois par mois, et plus souvent si des raisons spécifiques le nécessitent.

La Direction Administrative et Financière

Le contrôle interne s'exerce au travers de quatre sous ensembles :

- ✓ Direction Comptable et Fiscale en charge de :
 - l'élaboration des comptes sociaux et consolidés,
 - la gestion fiscale de l'ensemble du Groupe (taxes directes et indirectes),
 - la gestion de l'information financière.
- ✓ Direction de la Trésorerie et des Financements :
 - la gestion des financements court, moyen et long terme,
 - la gestion de trésorerie centralisée,
 - le recouvrement clients-crédit manager,
 - la maîtrise et le contrôle de l'ensemble des flux financiers.
- ✓ Direction du Contrôle de Gestion en charge de :
 - le reporting de gestion,
 - la comptabilité analytique,
 - l'élaboration du budget et du prévisionnel,
 - toute proposition d'amélioration des systèmes d'analyse et de contrôle interne.
- ✓ Direction des Systèmes d'information :
 - la sécurisation des données et de l'infrastructure,
 - l'évolution et l'optimisation des systèmes d'information,
 - la qualité et la fiabilité des informations restituées.

La Direction des Ressources Humaines

La Direction des relations et Ressources Humaines s'assure du respect par les sociétés du Groupe des dispositions du Code du travail au moyen d'une veille réglementaire continue.

Elle produit et commente mensuellement des tableaux de bord sur l'absentéisme, les effectifs, le travail intérimaire, la formation professionnelle, etc.

Elle assure l'ensemble des recrutements (entretien d'évaluation).

Elle est chargée d'étendre la mise en place, à l'ensemble des fonctions, d'un référentiel complet permettant la définition des métiers, des postes clés et l'évaluation détaillée des performances de chaque collaborateur.

La Direction Sécurité

La Direction Sécurité est placée sous la responsabilité du Directeur Industriel.

Elle supervise l'ensemble des procédures liées à la sécurité des personnes et des biens du Groupe et à la prévention des risques sur les lieux de travail.

Diffusion d'informations en interne :

La Direction Générale dispose de façon récurrente des reporting suivants :

- Le reporting de Gestion,
- Le reporting Ressources Humaines,
- Le reporting Sécurité.

Le reporting de Gestion

Chaque mois, un reporting de gestion élaboré par la Direction Administrative et Financière et présentant les résultats de la période et du cumul à date comparés au budget et aux résultats de l'exercice antérieur est présenté au Comité de Direction. Des commentaires présentant des plans d'amélioration de la performance et du contrôle peuvent y être inclus.

Des réestimations budgétaires sont élaborées en cours d'année en fonction des performances constatées et d'éventuelles nouvelles hypothèses d'activités.

Le budget de l'exercice suivant est arrêté fin novembre.

Le reporting Ressources Humaines

Chaque mois, le Directeur des Ressources Humaines présente au Comité de Direction un état récapitulatif comprenant les informations suivantes :

- Effectifs, dont entrées et sorties du mois,
- Masse salariale,
- Absentéisme,
- Taux d'accident du Travail.

Le reporting Sécurité

Deux fois par an, un bilan sécurité est présenté par la Direction Industrielle au Comité de Direction.

Ce bilan sécurité vise à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques.

La cartographie détaillée de l'évolution des risques réalisée en 2004 a fait l'objet d'une refonte complète en 2009 où les risques répertoriés ne présentent pas d'évolution significative par rapport aux exercices précédents.

Présentée au CHSCT des établissements ou aux représentants des salariés selon le cas, la cartographie spécifique des risques aux postes de travail permet de gagner en réactivité et d'améliorer la lisibilité des différents degrés de gravité des risques. Les activités de contrôle décrites plus loin ont été conçues afin de répondre aux risques majeurs pouvant impacter l'activité du groupe ROCAMAT.

Activités de contrôle :

Ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines procède chaque année à l'évaluation des 50 premiers cadres du Groupe.

Elle assiste par ailleurs, les Directions Opérationnelles et Commerciales dans la qualification des compétences qui leur sont nécessaires et gère pour leur compte l'adéquation entre leurs besoins et les ressources disponibles.

Dans le domaine de la formation professionnelle, un document de procédure de recensement des demandes de formation est remis chaque année à tous les directeurs d'établissements. Il sert à l'élaboration d'un Plan pluriannuel de formation sur 3 ans.

Achats

Il existe un service achats centralisé pour l'ensemble de la structure ROCAMAT. Une procédure « achats » avait été mise en place en 2004 et elle était régulièrement mise à jour.

Un système centralisé de gestion des achats a été acquis et mis en place fin 2012. Le traitement des commandes d'achat et de la facturation, le circuit de contrôle et de validation (signataire et montant) ont été revus.

Cette gestion centralisée des achats permet notamment la constitution d'une base de données fournisseurs et articles, un meilleur contrôle du circuit des achats et notamment des demandes et commandes d'achat, une gestion des engagements de dépenses, une simplification du circuit de facturation, une réduction des délais et une plus grande fiabilité de l'arrêté mensuel des comptes.

Direction financière

La fonction comptable et fiscale a pour objectif de :

- coordonner et contrôler la cohérence des procédures comptables et fiscales,
- contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données comptables,
- garantir l'élaboration des états financiers sociaux et consolidés dans le respect des délais des obligations légales, des normes et règlements en vigueur, du principe de la permanence des méthodes comptables,
- donner une image sincère et fidèle des résultats et du patrimoine de l'entreprise,
- améliorer les procédures, la pertinence et les délais de restitution des informations financières.

La fonction trésorerie et financements a pour objectif de :

- contrôler l'application des procédures de « Bon à payer »,
- contrôler l'ensemble des flux de paiements et d'encaissements du Groupe,
- autoriser les transactions commerciales avec des clients référencés,
- gérer les politiques de couverture des risques de taux et de change,
- gérer les financements court, moyen et long terme,
- anticiper les besoins et de mettre régulièrement à jour les prévisions de trésorerie.

La fonction du contrôle de gestion a pour objectif de :

- piloter et valider la procédure budgétaire et veiller à la cohérence des hypothèses retenues,
- produire le reporting mensuel consolidé de gestion dans les meilleurs délais en assurant la fiabilité des données et l'analyse des écarts par rapport au budget,
- suivre l'état d'avancement des projets, analyser leur rentabilité,
- piloter des inventaires tournants et permanents rigoureux,
- suivre la production, les rendements de fabrication et la productivité,
- concevoir, mettre en place et vérifier en permanence la bonne application des procédures et méthodes de gestion du groupe,
- mettre en œuvre des actions correctrices en vue d'améliorer les performances de l'ensemble des centres de profit.

La Direction informatique a pour objectif de :

- gérer l'ensemble du système d'information (hardware et software),
- adapter ce système à l'évolution de l'organisation et des métiers,
- assurer la sécurisation des données,
- protéger ce système des intrusions extérieures.

L'organisation de la Direction financière est développée au chapitre III ci-après.

Direction Commerciale

Engagements contractuels :

Aucun engagement contractuel n'est pris sans l'approbation de l'établissement de production en ce qui concerne la faisabilité technique.

Les engagements de délai sont pris soit après l'accord de l'établissement de production soit, pour les affaires impliquant plusieurs établissements, après étude des plans de charge, des capacités de production internes et des possibilités de sous-traitance.

Réduire les risques d'impayés :

ROCAMAT a souscrit une police d'assurance portant sur le risque de non paiement des créances commerciales. Avant l'ouverture de tout nouveau compte client, le service facturation s'assure auprès de la COFACE de la solidité financière de ce client. Il fait alors une demande d'agrément pour que soit couvert un certain montant de chiffre d'affaires. Si la demande est refusée, ROCAMAT peut alors être amenée à demander au client un acompte ou des délais de règlement plus courts. Pour les pays exclus de la garantie, le règlement de la créance se fait alors par crédit documentaire irrévocable et confirmé par une banque française.

Relance client :

Le suivi des encours est effectué de façon systématique ainsi que la relance client.

Les créances douteuses sont transmises au service contentieux pour action.

Direction Industrielle

Accès à la ressource :

Une évaluation précise de nos réserves est faite par les ingénieurs géologues de la société. Elle fait l'objet de suivis réguliers que ce soit au niveau géométrie ou fracturation des gisements, qualité de la pierre, pouvant amener à des réorientations d'exploitation.

Devis/études :

Ce risque avait été évalué comme majeur. Le niveau de maîtrise qui est satisfaisant au niveau du bureau d'études, est susceptible de se dégrader de par la difficulté à recruter du personnel compétent.

Sécurité physique :

L'intensification des actions et des procédures dans ce domaine a permis de relever le niveau de maîtrise de ce risque. Les résultats étant toujours très fragiles, les actions entreprises doivent être poursuivies et intensifiées.

Maladie professionnelle :

Ce risque reste toujours significatif. Les procédures mises en place en 2004 nous ont apporté des issues favorables dans un certain nombre de dossiers.

Foncier :

La remise à niveau de la base de données « Foncier » en 2005 pour permettre le passage aux normes IFRS a permis une meilleure connaissance de nos propriétés.

Deux catégories d'actifs ont ainsi été répertoriées : Les actifs stratégiques et les autres.

Une évaluation détaillée de la valeur de chaque parcelle stratégique a été menée afin de déterminer la juste valeur de cette catégorie d'actifs.

Un programme de reconnaissance visuelle de chaque parcelle a été initié sur 2011 et se continue sur 2012.

La base de données évolue constamment en fonction des modifications des éléments apportés et des réglementations (PLU...).

Environnement

Principaux points de contrôle vis-à-vis de l'environnement des carrières :

1. Contrôle général des prescriptions de l'arrêté préfectoral, du Code de l'Environnement et de la législation inhérente aux Installations Classées :
Les services « Installations Classées » et « Sécurité » assurent le suivi des prescriptions réglementaires en collaboration avec chaque Directeur Technique de carrière et s'assurent de leur bon respect.
2. Impact sur les eaux superficielles et souterraines :
Les arrêtés préfectoraux régissant des carrières situées dans des zones sensibles préconisent la mise en place de piézomètres, d'analyses ou de traçages colorimétriques. La société applique ces recommandations et aucun désordre n'est observé.
Le stationnement et le petit entretien des engins se font sur des aires étanches en carrières.
3. Impact sur la stabilité des terrains :
Des études de stabilité (carrières souterraines, fronts de taille de grande hauteur,...) sont réalisées dans un cadre administratif déterminé.
Des contrôles périodiques internes sur la stabilité des fronts et talus sont effectués de manière complémentaire par des hommes de terrain expérimentés.
Tout désordre ou présomption de désordre influant sur la stabilité des terrains, implique une mise en sécurité immédiate de la zone identifiée et une étude interne ou externe selon l'importance du désordre.
4. Impact paysager et réaménagement :
L'impact paysager est induit directement par celui du suivi des préconisations de remise en état stipulées par l'arrêté préfectoral.
Un point annuel est fait site par site et transmis, dans le cadre de la réactualisation des garanties financières, à minima tous les 5 ans à l'administration.
De nombreux réaménagements à finalité écologique ont été réalisés ces dernières années et continuent sur 2011 et 2012 en partenariat avec des associations naturalistes et/ou des architectes paysagistes qui apportent conseil et suivi.
5. Impact sur le milieu naturel :
Le défrichement est régi par une autorisation de défrichement délivrée par la Préfecture. Le défrichement est réalisé hors des périodes de nidification des oiseaux ou de pontes des reptiles.
La présence d'espèces protégées lors des plans d'exploitation est prise en compte.
De même, l'extraction de matériaux détruit un milieu naturel mais en crée par ailleurs un nouveau. De ce fait viennent s'installer des espèces remarquables pour la région qui sont elles aussi prises en compte lors de la remise en état.
De nombreuses carrières (en activité ou abandonnées) font l'objet de convention avec des associations naturalistes (faune, flore, rapaces, chiroptères...) et/ou avec les conservatoires des sites régionaux.
Des mesures saisonnières sont prises pour préserver l'agriculture (période de décapage en fonction des cultures, arrêt de circulation pendant les vendanges...).
6. Impact sur l'environnement humain :

Impact sonore : des mesures sont effectuées tous les ans ou tous les 3 ans par un cabinet extérieur lorsqu'elles sont stipulées dans l'arrêté préfectoral.

Impact vibrations : Des mesures sont effectuées lors du 1^{er} tir de mine et transmises à la DREAL lorsqu'elles sont stipulées dans l'arrêté préfectoral.

Impact par les poussières : Des capteurs ont été mis en place sur le pourtour de l'exploitation lorsque celle-ci est associée à une transformation de granulats (opérée par une entreprise extérieure) et lorsque cela est stipulé dans l'arrêté préfectoral.

7. Impact sur les déchets :

Mise en place de tri sélectif et de filières spécifiques de traitement d'évacuation selon le type de déchets.

8. Impact sur la sécurité publique :

Ceci concerne l'usage et le dépôt d'explosifs, la sécurité du personnel, la sécurité et la salubrité publique, le trafic routier.

Il existe un suivi efficace.

Des visites périodiques sont faites par la DREAL et les organismes de contrôle.

Les remarques et recommandations sont toujours suivies de corrections.

Ceci est induit par une bonne connaissance des différents intervenants dans leurs domaines respectifs et par l'implication des directions locales et régionales.

L'entreprise est particulièrement vigilante en matière de respect des lois et règlements qui sont prescrits tant au niveau de l'arrêté préfectoral que de la législation inhérente aux Installations Classées.

Principaux points de contrôle vis-à-vis de l'environnement des usines et ateliers de transformation :

1. Impact sur les eaux souterraines et superficielles :

Mise en place de procédés de traitements des effluents variant selon les sites (filtre-presse, bassins de décantation pour les usines de transformation).

2. Impact du fait des déchets :

Mise en place de tri sélectif et de filières spécifiques de traitement et d'évacuation selon le type de déchets.

3. Impact sur la sécurité du personnel :

Elaboration du document unique d'évaluation des risques (en place pour les unités industrielles en cours de finalisation pour les ateliers de transformation).

Une équipe d'ingénieurs Sécurité gère tous les sites ROCAMAT.

4. Impact sur la sécurité publique :

Explosifs (dépôt) : suivi assuré par la Direction des carrières et la gendarmerie dans le cadre de la législation et conforme à la réglementation.

Trafic routier : suivi assuré par la direction locale vis-à-vis des instances locales et régionales.

5. Impact sur l'environnement humain :

Chaque projet d'investissement ou d'installation de nouveau matériel est géré par le service « travaux neufs » en concertation avec la direction industrielle, les services sécurité et maintenance. Il est systématiquement tenu compte, pour chaque aménagement de poste, de l'amélioration des conditions de travail, de la prévention des risques, de l'ergonomie, ainsi que des impacts dus aux nuisances sonores et vibratoires. Ces projets

sont ensuite présentés et commentés auprès des membres du CHSCT afin de recueillir leurs remarques avant validation définitive.

Qualité

* Fiches produits :

Création de fiches « produit » à usage interne et à destination de nos clients.

Objectif : mieux définir nos produits, faciliter le dialogue entre les services commerciaux et production. Améliorer la conformité de nos produits.

Promouvoir et informer nos clients sur des gammes de produits définis et standardisés. Réduire les risques de litiges.

* Litiges clients :

Création d'une base de données « Litiges » : enregistrement des litiges avec leurs caractéristiques détaillées provenant des fiches litiges commerciaux, des avoirs commerciaux ou des dossiers du service juridique.

Objectif : classer nos litiges par causes et origines pour étudier les solutions correctives adaptées.

Animation et surveillance du contrôle interne

Les défaillances de contrôles internes sont analysées en Comité de Direction.

Aucune défaillance significative n'a fait l'objet en 2012 d'une information au niveau du Conseil d'Administration.

III – DESCRIPTIF DES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE ROCAMAT

III – A – Organisation générale de la fonction comptable et financière

L'information comptable et financière est élaborée par la Direction financière en réponse aux demandes formulées par la Direction Générale et selon les normes comptables en vigueur.

La Comptabilité Générale

Basée au siège social, la comptabilité générale utilise l'ensemble des données comptables des sociétés du Groupe du système comptable centralisé SPIRIT.

Elle produit les états financiers des comptes sociaux de l'ensemble des sociétés du Groupe avec le logiciel ETAFI.

La consolidation statutaire du groupe est élaborée sous Magnitude (logiciel acquis en 2006) dans le respect des nouvelles obligations comptables et normes IFRS.

Le Contrôle de Gestion et la Comptabilité Analytique

A chaque Direction Opérationnelle est rattaché fonctionnellement un contrôleur de gestion. Ceux-ci sont placés sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Financier.

La Comptabilité Analytique est assurée par les comptables analytiques basés dans les principaux établissements. Chaque comptable analytique a en charge la comptabilité opérationnelle de plusieurs établissements industriels et agences commerciales. Ils sont depuis le 1^{er} avril 2010 rattachés hiérarchiquement au Directeur d'établissement et fonctionnellement au Directeur

Financier, via les contrôleurs de gestion dont ils dépendent afin d'être plus proches des opérations et de répondre au mieux aux attentes des opérationnels.

III – B – Information sur les procédures de contrôle interne concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La production et l'analyse de l'information comptable et financière s'appuient sur un ensemble de procédures telles que :

Procédure budgétaire

La direction financière diffuse début septembre le calendrier, le processus et les hypothèses budgétaires pour l'année à venir.

A partir de volumes prévisionnels fournis par la direction commerciale, les contrôleurs de gestion élaborent un compte d'exploitation mensualisé pour chaque établissement industriel et agence commerciale. Le budget de chaque établissement est présenté à la Direction opérationnelle. Les budgets sont ensuite consolidés et présentés à la Direction Générale et au Comité de Direction pour validation.

Les budgets définitivement approuvés sont ensuite diffusés au niveau de chaque établissement.

Un tableau de financement et un tableau de trésorerie sont ensuite élaborés à partir de l'outil prévisionnel de trésorerie mis en place par ROCAMAT en 2009.

Reporting consolidé mensuel

La structure analytique de ROCAMAT est mise à jour régulièrement et permet d'obtenir les résultats par Business Unit, entités, ateliers et projets.

Les contrôleurs de gestion assistés des comptables analytiques procèdent chaque début de mois à la clôture comptable et analytique des entités de leur périmètre de responsabilité.

Le chiffre d'affaires externe est établi à partir de l'outil de gestion commerciale déployé dans chacune des agences commerciales. Les données issues de la gestion commerciale sont interfacées chaque jour dans le système de comptabilité.

Le chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale est réconcilié mensuellement avec celui de la comptabilité.

Le chiffre d'affaires interne est établi à partir de l'outil de gestion de production déployé dans chacun des établissements industriels.

Les stocks, les productions, les rendements sont suivis dans cet outil.

Les résultats sont diffusés chaque début de mois au COMEX au moyen d'un reporting reprenant l'ensemble des comptes d'exploitation des BU et entités, analyses de marges, tableaux de bord industriels, tableaux de rendements et d'indicateurs industriels, stocks, effectifs, investissements, retard clients, plans d'actions.

Le reporting mensuel est un outil de suivi de la performance par rapport au budget et l'année précédente. Il permet de piloter l'entreprise.

C'est également le support de la réunion mensuelle du COMEX et des réunions mensuelles Reporting au cours desquelles le chef d'établissement présente à la direction générale ses résultats, sa performance, ses perspectives ainsi que ses plans d'actions.

Production et restitution des états financiers

La consolidation statutaire des comptes et le rapport financier destinés à la Direction Générale, aux actionnaires et à l'environnement financier, sont réalisés chaque semestre de l'année civile. A la demande de la direction générale, une consolidation statutaire est effectuée trimestriellement depuis 2011.

La Direction comptable élabore et diffuse un calendrier interne d'arrêté des comptes ainsi qu'un calendrier d'intervention des commissaires aux comptes.

Un rapprochement entre le résultat comptable et le résultat analytique est effectué chaque mois, assurant ainsi la fiabilité des résultats analytiques et analyses produits.

Le tableau de financement issu de la Trésorerie est rapproché de celui issu de la comptabilité générale mensuellement.

Par ailleurs, les comptes de résultat et flux de trésorerie prévisionnels des comptes sociaux sont présentés aux conseils d'Administration.

Le Groupe s'assure de l'évolution de ses engagements hors bilan. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre du processus de consolidation.

L'ensemble de l'information comptable et financière diffusée par ROCAMAT en tant que société cotée en bourse, est présentée au Président Directeur Général de la société avant d'être soumise au Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes interviennent pour procéder à un audit des comptes consolidés du Groupe ROCAMAT arrêtés au 31 décembre. Ils effectuent par ailleurs une revue limitée des comptes semestriels du groupe établis au 30 juin.

Enfin un audit des comptes statutaires incluant une revue des procédures de contrôle interne des entités ROCAMAT S.A. et ROCAMAT PIERRE NATURELLE est réalisé en fin d'année.

Trésorerie et financement

Le service est centralisé au siège et a pour mission :

- la gestion des opérations courantes, des financements,
- l'établissement et l'actualisation des prévisions de trésorerie mensuelles et annuelle,
- la gestion du risque de change,
- la sécurité des moyens de paiement,
- la production des tableaux de bord journaliers et mensuels.

Des délégations de pouvoir ont été attribuées à un nombre limité de collaborateurs habilités par la Direction générale à traiter des opérations financières dans la limite des seuils et procédures d'autorisation définis.

Le risque de fraude interne est réduit grâce à une double signature de la majorité des moyens de paiement (à l'exception des filiales étrangères).

Fin 2009, le groupe Rocamat a acquis un outil de gestion prévisionnelle de trésorerie qui permet de relier les prévisions d'activités et les réalisations avec les différentes natures de flux de trésorerie puis de modéliser ainsi les composantes qui influent sur les variations de la trésorerie. Dans le cadre de sa structure spécifique de financement, ROCAMAT a ainsi donné une priorité essentielle au pilotage de ses réalisations et de ses prévisions mensuelles de trésorerie pour assurer avec rapidité et fiabilité le bon respect de ses engagements et le maintien des équilibres de trésorerie à court terme.

L'utilisation depuis 2010 de ce nouvel outil qui permet de comparer chaque mois prévisions et réalisations répond ainsi avec pertinence à ces nouveaux objectifs de fiabilité et de réactivité. Les hypothèses du modèle sont régulièrement remises à jour en fonction de l'évolution des paramètres financiers de la société.

Le recouvrement clients-crédit manager

Le service recouvrement clients est chargé de la relance des créances échues, de la gestion des garanties bancaires demandées pour les marchés.

La Société a souscrit une assurance auprès de la COFACE couvrant une partie de ses transactions commerciales. Les garanties de paiement sont accordées selon des encours définis par l'assureur crédit et par le client.

Les agents commerciaux, en relation avec le service recouvrement clients, doivent respecter une procédure stricte visant à obtenir ou à vérifier un encours autorisé par client. Ils sont systématiquement informés par le service recouvrement des retards de paiement pour action.

Processus des investissements

Le budget d'investissement est établi au moment de la construction du budget en fin d'année.

Il existe une procédure d'investissement régulièrement mise à jour.

Les demandes d'investissements doivent être rattachées à une ligne budgétaire et approuvées par la Direction Industrielle ou Direction générale en fonction des montants avant toute commande d'achat. Il existe un suivi mensuel des investissements commandés et facturés diffusé chaque début de mois au comité de Direction.

IV - CONTROLE DE LA FILIALE POLYCOR

Le Groupe POLYCOR a été acquis le 10 août 2007.

Le Président Directeur Général de ROCAMAT S.A. est membre du Conseil d'Administration et Président de POLYCOR Inc. Il contrôle en direct le Management de POLYCOR.

Monsieur Patrick Perus, nommé responsable opérationnel de Polycor, lui rend compte directement tandis que les anciens dirigeants et fondateurs de ce Groupe restent membres du Conseil D'administration.

Ces derniers sont également membres du Directoire de ROCAFIN.

Sur un plan plus opérationnel, le suivi de l'activité de cette filiale est assuré par le Président de ROCAMAT au travers de réunions hebdomadaires par visioconférence et de visites mensuelles au Canada et aux Etats-Unis

Le Conseil d'Administration de POLYCOR Inc. a délégué au Comité des Finances, dont le Président de ROCAMAT est membre, la politique de couverture de change (environ 80 % des ventes du Groupe POLYCOR sont libellés en USD).

L'auditeur indépendant intervient pour procéder à un audit des comptes consolidés du Groupe POLYCOR arrêtés au 31 décembre. Il effectue par ailleurs une revue limitée des comptes semestriels du groupe établis au 30 juin.

Enfin un audit des comptes statutaires incluant une revue des procédures de contrôle interne des entités du Groupe POLYCOR est réalisé en fin d'année.

V - PLAN D' ACTIONS ET CHANTIERS EN COURS 2012/2013

D'une façon générale, la fiabilisation, la transparence et la rapidité d'exécution dans la production des informations de gestion produites par les systèmes d'information constituent des axes de réflexion permanents.

Le cube multidimensionnel est créé fin 2009 et permet d'obtenir des informations et des analyses selon les besoins de l'utilisateur de manière simple et rapide.

Il est mis en place en 2010 sur les applications de gestion de trésorerie, gestion commerciale et gestion des stocks et étendu en 2011 sur l'application du prévisionnel de facturation (carnet de commandes) ainsi que sur les applications de gestion industrielle et notamment sur le prévisionnel de production et le calcul des besoins de blocs.

Une gestion des commandes internes est mise en place en 2012 permettant de suivre l'état d'avancement des commandes clients.

Un système centralisé de gestion des achats a été acquis et mis en place fin 2012. Le traitement des commandes d'achat et de la facturation, le circuit de contrôle et de validation (signataire et montant) ont été revus.

Cette gestion centralisée des achats permet notamment la constitution d'une base de données fournisseurs et articles, un meilleur contrôle du circuit des achats et notamment des demandes et commandes d'achat, une gestion des engagements de dépenses, une simplification du circuit de facturation, une réduction des délais et une plus grande fiabilité de l'arrêté mensuel des comptes. Les données de la gestion des achats sont également accessibles aux utilisateurs à partir du cube multidimensionnel.

Enfin, un projet sur le suivi de fabrication et de facturation a permis d'améliorer le délai de facturation.

Votre Président se tient à votre disposition pour toutes précisions, informations ou explications que vous souhaiteriez recevoir et vous remercie de lui donner acte de la lecture du présent rapport.

Fait à l'Ile Saint-Denis, le 30 avril 2013

Le Président Directeur Général,
Philippe Karmin

ROCAMAT

Etats financiers consolidés 2012

Plan	Page
A. Compte de résultat consolidé	p. 2
B. Etat consolidé du résultat global	p. 3
C. Etat consolidé de la situation financière	p. 4
D. Tableau des flux de trésorerie consolidés	p. 6
E. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p. 7
F. Notes aux états financiers consolidés	p. 8

A. Compte de Résultat consolidé

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Note	Exercices		
		2012	2011 (*)	2011
Ventes de biens		76 865	66 972	66 972
Ventes de services		9 079	10 275	10 275
Chiffre d'affaires		85 944	77 247	77 247
Production immobilisée		625	930	930
Achats consommés		(9 651)	(6 590)	(6 590)
Charges de personnel	26	(30 039)	(28 272)	(28 076)
Charges externes		(39 184)	(37 751)	(37 751)
Impôts et taxes		(1 304)	(1 273)	(1 273)
Dotations aux amortissements		(5 106)	(4 789)	(4 789)
Dotations aux provisions		(121)	(671)	(671)
Variation des stocks d'en cours et produits finis		(435)	(204)	(204)
Autres produits d'exploitation		334	300	300
Autres charges d'exploitation		(34)	(105)	(105)
Résultat opérationnel courant		1 029	(1 178)	(982)
Autres produits opérationnels	27	1 697	877	877
Autres charges opérationnelles	27	(1 543)	(1 884)	(1 884)
Résultat opérationnel		1 183	(2 185)	(1 989)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	28	-	-	-
Coût de l'endettement financier brut	28	(4 000)	(3 577)	(3 577)
Coût de l'endettement financier net		(4 000)	(3 577)	(3 577)
Autres produits financiers	28	2 345	375	375
Autres charges financières	28	(181)	(1 596)	(1 596)
Résultat des sociétés intégrées, avant impôt sur le résultat		(653)	(6 983)	(6 787)
Impôts sur les résultats	29	(359)	751	751
Quote-part dans le résultat des entreprises associées				
Résultat de l'exercice hors activités abandonnées		(1 012)	(6 232)	(6 036)
Résultat lié aux activités abandonnées	6	(56)	(883)	(883)
Résultat de l'exercice du groupe		(1 068)	(7 115)	(6 919)
Revenant :				
Aux actionnaires de ROCAMAT SA		(1 135)	(7 115)	(6 919)
Aux intérêts minoritaires		67	-	-
Total :		(1 068)	(7 115)	(6 919)
Résultats et résultat dilué par action (en € par action)				
- Nombre moyen d'actions en circulation	19	10 216 172	10 095 237	10 095 237
- Résultat par action		(0.10)	(0.70)	(0.69)
- Résultat dilué par action		(0.10)	(0.70)	(0.69)
Résultat par action au titre des activités poursuivies				
- Résultat par action		(0.10)	(0.62)	(0.60)
- Résultat dilué par action		(0.10)	(0.62)	(0.60)

(*) Cf note 2.4 Correction d'erreur

B. Etat consolidé du résultat global

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

Note	Exercice clos le 31 décembre		
	2012	2011	2011
		(*)	
Résultat net de l'exercice	(1 068)	(7 115)	(6 919)
Autres éléments du résultat global :			
- Ecart actuariels sur les engagements de retraite	20 (316)	70	70
- Différences de conversion	(392)	(47)	(47)
- Couverture des flux de trésorerie	55	(1 176)	(1 176)
- Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	87	353	353
Total du résultat global reconnu en capitaux propres	(566)	(800)	(800)
Total du résultat global de l'exercice	(1 634)	(7 915)	(7 719)
Attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère	(1 670)	(7 915)	(7 719)
- aux participations ne donnant pas le contrôle	36	-	-

(*) Cf note 2.4 Correction d'erreur

C. Etat consolidé de la situation financière

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Note	Exercice clos		
		le 31 décembre		
		2012	2011	2011
ACTIF				
Actif non courant			(*)	
Immobilisations incorporelles	12	3 216	3 357	3 357
Ecart d'acquisition	9	3 714	3 714	3 714
Immobilisations corporelles	11	31 148	33 976	33 976
Participations dans des entreprises associées	13	-	-	-
Impôts différés actifs	25	4 690	5 089	5 089
Actifs financiers non courants	14	2 141	1 716	1 716
Instruments financiers dérivés non courants	17	-	-	-
Autres débiteurs non courants	16	1 882	1 592	1 592
		46 791	49 444	49 444
Actif courant				
Stocks	15	28 221	26 992	26 992
Clients	16	14 855	15 228	15 228
Autres débiteurs courants	16	1 983	2 314	2 314
Instruments financiers dérivés courants	17	-	39	39
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	5 785	4 293	4 293
		50 844	48 866	48 866
Actifs destinés à être cédés		-	-	-
Total de l'actif		97 635	98 310	98 310

	Note	Exercice clos		
		le 31 décembre		
		2012	2011	2011
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	19	10 504	10 095	10 095
Primes liées au Capital		9 527	9 527	9 527
Autres réserves		(9 581)	(2 872)	(3 068)
Résultats non distribués		(1 135)	(7 115)	(6 919)
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société		9 315	9 635	9 635
Intérêts minoritaires		1 367	-	-
Total des capitaux propres		10 682	9 635	9 635
Passif non courant				
Dettes financières	7(a) 22	23 720	34 270	34 270
Impôts différés passifs	25	1 692	2 091	2 091
Engagements de retraite	20	2 091	1 674	1 674
Provisions pour autres passifs	21	1 472	1 562	1 562
Instruments financiers dérivés	17	-	14	14
Autres dettes non courantes	23	-	310	310
		28 975	39 921	39 921
Passif courant				
Fournisseurs	23	13 921	12 290	12 290
Autres dettes courantes	23	10 121	9 583	9 583
Dette d'impôt sur le résultat	25	-	127	127
Dettes financières	7(a) 22	32 189	25 174	25 174
Instruments financiers dérivés	17	-	74	74
Provisions pour autres passifs	21	1 748	1 506	1 506
		57 978	48 754	48 754
Passifs destinés à être cédés		-	-	-
Total du passif		86 953	88 675	88 675
Total du passif et des capitaux propres		97 635	98 310	98 310

(*) Cf note 2.4 Correction d'erreur

(a) Après effet de la restructuration de la dette Polycor.

E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

Note	Exercice clos		
	le 31 décembre		
	2012	2011	2011
		(*)	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net consolidé des activités poursuivies	(1 012)	(6 232)	(6 036)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés aux opérations			
- Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors provisions sur actifs circulants)	5 358	4 955	4 955
- Plus et moins-values de cession	(1 035)	100	100
- Quote-part dans le résultat des entreprises associées			
- Autres produits sans incidence de trésorerie	(2 288)	196	-
Marge Brute d'Autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	1 023	(981)	(981)
- Coût de l'endettement financier net	3 490	3 305	3 305
- Charge / (Produit) d'impôts sur le résultat	359	(751)	(751)
Marge Brute d'Autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	4 872	1 573	1 573
- Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	1 290	(2 408)	(2 408)
- Stocks	(1 257)	(872)	(872)
- Créances clients et autres débiteurs	801	(2 226)	(2 226)
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 746	690	690
- Intérêts payés	(2 366)	(3 290)	(3 290)
- Impôts (payés) / reçus	(301)	(218)	(218)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 495	(4 343)	(4 343)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 873)	(2 866)	(2 866)
Autres flux liés aux autres opérations d'investissement			
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	1 114	3 320	3 320
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(38)	(37)	(37)
Diminution / (Augmentation) des immobilisations financières	(320)	(458)	(458)
Incidence de variation de périmètre	-	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 117)	(41)	(41)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 993	4 594	4 594
Décaissements liés aux remboursements d'emprunts	(3 651)	(5 571)	(5 571)
Augmentation / (Diminution) de la dette d'affacturage	662	1 915	1 915
Augmentation / (Diminution) des concours d'associés	727	5 803	5 803
Augmentation / (Diminution) des dettes financières diverses	(16)	(45)	(45)
Cession / (Acquisition) nette d'actions propres	-	-	-
Incidence de variation de change	(12)	(543)	(543)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	703	6 153	6 153
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées	353	(875)	(875)
Variation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires	2 434	894	894
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	(234)	(1 128)	(1 128)
Profits / (pertes) de change sur la trésorerie et les découverts bancaires	-	-	-
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	2 200	(234)	(234)

(*) Cf note 2.4 Correction d'erreur

F. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

	Revenant aux actionnaires de la Société					Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres	
	Capital social	Réserves			Résultat			
		Ecart actuariels	Conversion	Primes liées au capital				Autres réserves
Solde au 1^{er} janvier 2011	10 095	(93)	480	9 527	478	(3 467)	-	17 020
Correction résultat 2010 (*)				57		(57)		-
Solde au 1^{er} janvier 2011 retraité (*)	10 095	(93)	480	9 527	535	(3 524)	-	17 020
Résultat global de l'exercice	-	47	(48)	-	(799)	(6 919)	-	(7 719)
Correction résultat 2011 (*)						(196)	-	(196)
Résultat global 2011 retraité (*)	10 095	47	(48)		(799)	(7 115)	-	(7 915)
Résultat affecté en réserves					(3 524)	3 524		-
Variation % de détention								-
Sortie de périmètre					330			330
Autres mouvements					4			4
Solde au 31 décembre 2011	10 095	(46)	432	9 527	(3 258)	(7 115)	-	9 635
Solde au 1^{er} janvier 2012	10 095	(46)	432	9 527	(3 258)	(7 115)	-	9 635
Résultat global de l'exercice	-	(211)	(358)	-	34	(1 135)	36	(1 634)
Résultat affecté en réserves					(7 115)	7 115		-
Augmentation de capital (**)	409				(409)			-
Variation % de détention					-			-
Variation de périmètre					1 211		1 331	2 452
Autres mouvements					139			139
Solde au 31 décembre 2012	10 504	(257)	75	9 527	(9 398)	(1 135)	1 367	10 682

(*) Cf note 2.4 Correction d'erreur

(**) Augmentation de capital par émission d'actions suite à l'attribution des actions gratuites aux salariés par prélèvement sur les réserves disponibles.

G. Notes aux états financiers consolidés

1.	Informations générales	p. 9
2.	Principes et méthodes comptables	p. 9
3.	Gestion du risque financier	p.19
4.	Estimations et jugements comptables déterminants	p.20
5.	Périmètre de consolidation	p.21
6.	Activités abandonnées	p.22
7.	Financement de l'exploitation et événements post clôture	p.24
8.	Information sectorielle	p.25
9.	Ecart d'acquisition	p.27
10.	Instruments financiers	p.27
11.	Immobilisations corporelles	p.27
12.	Immobilisations incorporelles	p.29
13.	Participations dans les entreprises associées	p.30
14.	Actifs financiers non courants	p.30
15.	Stocks	p.31
16.	Clients et autres débiteurs	p.31
17.	Instruments financiers dérivés	p.32
18.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	p.34
19.	Capital social	p.34
20.	Engagements de retraite et avantages assimilés	p.35
21.	Provisions pour autres passifs	p.37
22.	Endettement financier net	p.37
23.	Fournisseurs et autres créanciers	p.40
24.	Dettes fiscales	p.41
25.	Impôts différés	p.41
26.	Charges liées aux avantages du personnel	p.43
27.	Autres produits et charges opérationnels	p.43
28.	Résultat financier	p.44
29.	Charge d'impôts sur le résultat	p.44
30.	Dividende par action	p.45
31.	Actifs et passifs éventuels - Engagements	p.45
32.	Transactions avec des parties liées	p.45
33.	Principaux cours de change	p.46
34.	Honoraires des Commissaires aux comptes	p.47

1. Informations générales

Le Groupe ROCAMAT est spécialisé dans l'extraction et la transformation de pierres naturelles à destination de la construction.

Il opère environ cinquante carrières, dont 30 de pierres calcaires au travers de sa structure ROCAMAT située en France et 20, principalement de granit et marbre, au travers de sa filiale POLYCOR implantée au Canada et aux Etats-Unis.

Les pierres calcaires extraites en France sont transformées dans 5 usines et 2 marbreries. Les pierres nord américaines sont transformées dans 4 usines au Canada et 1 aux Etats-Unis.

ROCAMAT SA est contrôlée, directement, par les sociétés Rocafin, Rocafin II et Rocafin III qui elles-mêmes sont contrôlées par des fonds d'investissements gérés par LBO France.

Au 31 décembre 2012, Rocafin détient directement 52,73 % des actions de Rocamat, Rocafin II en détient 24,99 % et Rocafin III 5,73%. Au total, LBO France détient pour le compte des FCPR 83,45% des actions de Rocamat, le reliquat est détenu par le public.

ROCAMAT SA. est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé 58, quai de la Marine, 93450 L'île Saint-Denis. Le marché financier primaire sur lequel la Société est cotée est Euronext Paris, de Nyse Euronext, compartiment C.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des états financiers

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2012 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (IFRS) applicables au 31 décembre 2012 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index.fr.htm.

Ces états financiers consolidés établis au 31 décembre 2012 ont été arrêtés le 30 avril 2013 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels. Les thèmes sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que ceux décrits dans les annexes du 31 décembre 2011.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2012 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et d'application obligatoire à cette date :

- Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers », publiés par l'IASB le 7 octobre 2010 et adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2011. Cet amendement permet aux utilisateurs d'états financiers d'améliorer leur compréhension d'opérations de transferts d'actifs financiers (par exemple des titrisations), y compris la compréhension des effets éventuels de tout risque qui demeurerait dans l'entité qui a transféré les actifs.

- Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global », publiés par l'IASB le 16 juin 2011 et adoptée par l'Union européenne le 6 juin 2012. Ces amendements exigent notamment de présenter des sous-totaux distincts des éléments composant les « autres éléments du résultat global » qui sont appelés à un reclassement ultérieur dans la section « résultat net » de l'état des résultats et de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat. Ces amendements exigent aussi que les impôts relatifs aux éléments présentés avant impôts soient présentés de manière séparée pour chacun des deux groupes d'éléments composant les autres éléments du résultat global.

- Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel ». Ces amendements à IAS19 ont été adoptés par l'Union européenne le 6 juin 2012. Ils ont porté notamment sur l'abandon de la méthode du « corridor ».

Rocamat n'applique pas de façon anticipée les nouveaux amendements de normes et nouvelles interprétations de normes adoptés par l'Union européenne dont l'application anticipée est autorisée :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cette norme redéfinit la démarche d'appréciation du contrôle. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 10 "Etats financiers consolidés" est fixée par l'union Européenne au 1er janvier 2014.

- IFRS 11 « Partenariats » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cette norme introduit une distinction entre les entreprises communes et les co-entreprises et prévoit pour ces dernières une seule méthode de comptabilisation, la mise en équivalence en supprimant l'option pour l'intégration proportionnelle. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 11 "Etats financiers consolidés" est fixée par l'union Européenne au 1er janvier 2014.

- IFRS 12 « informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 12 "informations à fournir sur les participations dans d'autres entités" est fixée par l'union Européenne au 1er janvier 2014.

- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. La date d'application fixée par l'IASB concerne les périodes annuelles débutant le 1er janvier 2013 ou après ; une application anticipée étant autorisée. L'objectif de la norme est de fournir dans un document unique les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises par les IAS/IFRS. Elle ne constitue pas un accroissement des possibilités d'utiliser la juste valeur dans le reporting financier.

- IAS 27 révisée « Etats financiers individuels » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IAS 27 (2011) "Etats financiers individuels" est fixée par l'union Européenne au 1er janvier 2014.

- IAS 28 révisée (2011) « Participations dans des entreprises associées » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IAS 28 (2011) "Participation dans des entreprises associées et des coentreprises" est fixée par l'union Européenne au 1er janvier 2014.

- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » publiée par l'IASB le 19 octobre 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Compte tenu de son activité, cette interprétation n'est pas applicable au groupe.

- Amendements à IAS 12 « impôts différés liés à des actifs réévalués » publiés par l'IASB le 20 décembre 2010 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012 ; une application anticipée est autorisée, cette norme est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013.

IFRS 1 amendée « première application des IFRS » concernant l'hyper inflation grave et la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants, publiée par l'IASB le 20 décembre 2010 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cette norme est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013. Compte tenu de son activité, cet amendement n'est pas applicable au groupe.

- Amendement à IAS 32 adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cet amendement est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014. Il vise à clarifier les conditions d'application des critères de compensation d'actifs et passifs financiers énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32, en précisant la notion de droit actuel juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ainsi que les circonstances dans lesquelles certains règlements bruts pourraient être équivalents à des règlements nets.

Rocamat n'applique pas de façon anticipée les nouveaux amendements de normes et nouvelles interprétations de normes non encore obligatoires dans le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et dont l'application anticipée est autorisée dans le référentiel IASB « tel que publié » :

- le 13 mars 2012, pour les amendements à IFRS1 « Première adoption ». Cet amendement adresse la comptabilisation d'un prêt gouvernemental portant un taux d'intérêt inférieur à celui du marché lors du premier passage aux IFRS par un nouvel adoptant.

- le 17 mai 2012, pour les « Améliorations annuelles (2009-2011) ». L'IASB met en œuvre ce processus pour apporter des modifications estimées nécessaires, mais non urgentes, à ses normes, lorsque celles-ci ne font pas l'objet, par ailleurs, d'un projet majeur.

Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces nouvelles normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

2.2 Méthodes de consolidation

a) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition hors impôt. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

(b) Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un écart d'acquisition, qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

(c) Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le cas échéant l'écart d'acquisition (net de tout cumul de pertes de valeur) constaté lors de l'acquisition.

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

(d) Coentreprises

Les participations du groupe dans les entités contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. L'existence des pactes d'actionnaires est prise en compte dans la détermination de l'exercice du contrôle conjoint.

La quote part des postes distincts actifs, passifs, charges et produits de l'entité contrôlée conjointement est incluse dans les états financiers du Groupe.

2.3 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données du reporting interne utilisées par le Président Directeur Général du Groupe pour l'analyse et la mesure des performances du secteur et pour la prise de décision sur l'allocation des ressources.

Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel.

Le Groupe ROCAMAT présente ses résultats selon les deux sous groupes ROCAMAT et POLYCOR.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base des informations suivantes :

- Chiffre d'affaires (interne et externe)
- Résultat opérationnel courant
- Actifs sectoriels
- Passifs sectoriels
- Investissements sectoriels

2.4 Correction d'erreur

Une erreur a été identifiée et corrigée au cours de l'exercice 2012 et concerne les résultats consolidés présentés au titre des exercices 2010 et 2011. Cette erreur porte sur la comptabilisation d'une charge opérationnelle liée à l'attribution des actions gratuites selon la décision du Conseil d'Administration du 15 Septembre 2010 et conformément à la norme IFRS 2.

Conformément à la décision du conseil d'administration, les actions n'ont été définitivement acquises qu'à l'issue d'une période de 2 ans. 464 218 actions ont été attribuées.

Selon la norme IFRS 2, une charge doit être comptabilisée au titre de la juste valeur des actions attribuées gratuitement par contrepartie des capitaux propres. Cette charge doit être étalée sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des actions attribuées a été calculée à partir du cours de bourse au jour de l'attribution (0,96€), pondérée d'une hypothèse de présence (10%) et d'une décote de renonciation (2%).

Cette correction d'erreur a un impact sur le compte de résultat consolidé au titre des exercices 2010 et 2011 pour un montant total de 253 milliers d'euros répartis comme suit :

- Augmentation du poste « Charges du personnel » de (57) milliers d'euros en 2010 et de (196) milliers d'euros en 2011.
- Diminution du poste « Résultats non distribués » de (57) milliers d'euros en 2010 et de (196) milliers d'euros en 2011.

L'impact pour l'exercice 2012 s'élève à 137 milliers d'euros.

Le tableau ci-après résume l'incidence sur le compte de résultat consolidé du Groupe Rocamat au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

(en milliers d'euros sauf indication contraire)	31/12/2010	Correction	31/12/2010	31/12/2011	Correction	31/12/2011
	publié	d'erreur	retraité	publié	d'erreur	retraité
Chiffre d'affaires	73 125		73 125	77 247		77 247
Production immobilisée	970		970	930		930
Achats consommés	(5 626)		(5 626)	(6 590)		(6 590)
Charges de personnel	(28 759)	(57)	(28 816)	(28 076)	(196)	(28 272)
Charges externes	(34 760)		(34 760)	(37 751)		(37 751)
Impôts et taxes	(1 227)		(1 227)	(1 273)		(1 273)
Dotations aux amortissements	(4 931)		(4 931)	(4 789)		(4 789)
Dotations aux provisions	(807)		(807)	(671)		(671)
Variation des stocks d'en cours et produits finis	(115)		(115)	(204)		(204)
Autres produits d'exploitation	487		487	300		300
Autres charges d'exploitation	(127)		(127)	(105)		(105)
Résultat opérationnel courant	(1 770)	(57)	(1 827)	(982)	(196)	(1 178)
Autres produits opérationnels	2 867		2 867	877		877
Autres charges opérationnelles	(1 788)		(1 788)	(1 884)		(1 884)
Résultat opérationnel	(691)	(57)	(748)	(1 989)	(196)	(2 185)
Coût de l'endettement financier net	(3 319)		(3 319)	(3 577)		(3 577)
Autres produits financiers	999		999	375		375
Autres charges financières	(81)		(81)	(1 596)		(1 596)
Résultat des sociétés intégrées, avant impôt sur le résultat	(3 092)	(57)	(3 149)	(6 787)	(196)	(6 983)
Impôts sur les résultats	264		264	751		751
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice hors activités abandonnées	(2 828)	(57)	(2 885)	(6 036)	(196)	(6 232)
Résultat lié aux activités abandonnées	(639)		(639)	(883)		(883)
Résultat de l'exercice du groupe	(3 467)	(57)	(3 524)	(6 919)	(196)	(7 115)

2.5 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie de présentation du Groupe et la monnaie fonctionnelle de la Société.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

Les variations de la juste valeur de titres monétaires libellés en devises et classés comme disponibles à la vente sont ventilées entre, d'une part, les différences de conversion découlant des variations du coût amorti du titre et, d'autre part, les autres variations de la valeur comptable du titre. Les différences de conversion sont comptabilisées en résultat et les autres variations de la valeur comptable sont imputées en capitaux propres.

Les différences de conversion sur les actifs et passifs financiers non monétaires font partie intégrante du profit ou de la perte de juste valeur. Les différences de conversion sur les actifs et passifs financiers non monétaires tels que les instruments de capitaux propres comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont donc comptabilisées en résultat dans le profit ou la perte de juste valeur. Les différences de conversion sur les actifs non monétaires tels que les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente sont donc incluses dans la réserve de juste valeur dans les capitaux propres.

(c) Sociétés du Groupe

La monnaie fonctionnelle de chacune des entités du Groupe correspond à sa monnaie locale. Certaines entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) sont situées hors zone euro. Les comptes de ces sociétés, dont la monnaie fonctionnelle est donc différente de la monnaie de présentation, sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- (i) les éléments d'actif et passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- (ii) les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ; et
- (iii) toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

2.6 Immobilisations corporelles

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût, qui comprend :

- (a) Le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- (b) Tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ;
- (c) L'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt généralement du seul fait de l'installation de l'immobilisation corporelle (note 2.18).

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et si le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains sont répartis en 2 catégories :

- Les terrains stratégiques :
 - Terrains de carrière autorisés,
 - Autres terrains stratégiques.
- Les terrains non stratégiques :
 - Terrains industriels et commerciaux,
 - Autres terrains non stratégiques.

Les terrains stratégiques ont été évalués dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 à leur juste valeur. Les terrains non stratégiques présents dans le patrimoine du Groupe au 1^{er} janvier 2004, ainsi que l'ensemble des terrains acquis depuis cette date sont comptabilisés à leur coût historique conformément à la méthode décrite ci-dessus.

Les terrains ne sont pas amortis à l'exception des terrains de carrière autorisés qui sont amortis dès lors qu'ils font l'objet d'une exploitation. La valeur amortissable est fixée par convention sectorielle à 90% du coût total, les 10% restant correspondant à la valeur du tréfonds. L'amortissement est calculé par référence à un suivi physique des volumes extraits au cours de la période, rapportés aux volumes totaux estimés des gisements.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique et amorties selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

–	Constructions	10 - 20 ans
–	Installations techniques, matériels et outillages	7 - 10 ans
–	Mobilier, agencements et installations	7 - 10 ans

Les agencements comprennent les actifs de découverte, qui correspondent aux coûts engagés pour rendre accessibles les couches de gisement productives. Ces actifs de découverte sont amortis au fur et à mesure de l'extraction du gisement correspondant.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (note 2.9).

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.7 Immobilisations incorporelles

(a) Marques

Les marques du Groupe ne répondant pas aux critères d'identification posés par IAS 38, ne sont pas reconnues au bilan consolidé.

(b) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre trois et cinq ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (qui n'excède pas trois ans).

2.8 Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe.

2.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt. Ces calculs s'appuient sur un plan prévisionnel à 5 ans élaboré par la Direction Financière et revu par la Direction Générale du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans sont extrapolés avec un taux de croissance perpétuelle estimé à 2%. L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation de 9% correspondant au coût moyen pondéré du capital après impôt du Groupe Rocamat.

Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être éventuellement ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le

moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Les Unités Génératrices de Trésorerie retenues par le Groupe sont les suivantes :

- Activité Granit et Marbre regroupant le sous-groupe Polycor.
- Activité Pierre Calcaire et activités funéraires en Granit regroupant principalement les sociétés Rocamat Pierre Naturelle, Lithos, Granit Industrie, Rocamat Benelux, La Pierre Foncière et Lardet.

2.10 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par la norme IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

(a) Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme (actifs détenus à des fins de transaction) ou qu'il a été désigné comme tel par la direction (actifs évalués à la juste valeur par résultat), conformément à la norme IAS 39 (version de décembre 2003 telle qu'adoptée par l'Union Européenne). Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts sont évalués au coût amorti et sont comptabilisés au bilan au poste *Actifs financiers* (note 14).

Les créances sont comptabilisées au bilan au poste *Clients et autres débiteurs* (note 16).

(c) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus au bilan dans les Actifs financiers non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les pertes et profits découlant de variations de la juste valeur des actifs financiers inscrits à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, y compris les produits d'intérêts et les dividendes, sont présentés au compte de résultat dans les Autres profits – net de la période durant laquelle ils surviennent.

Les variations de la juste valeur de titres monétaires libellés en devises et classés en actifs financiers disponibles à la vente sont ventilées entre, d'une part, les différences de conversion découlant des variations du coût amorti du titre et, d'autre part, les autres variations de la valeur comptable du titre. Les différences de conversion sont comptabilisées en résultat et les autres variations de la valeur comptable sont imputées aux capitaux propres. Les variations de la juste valeur des autres titres monétaires classés comme étant disponibles à la vente et des titres non monétaires classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres.

Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans les pertes et les profits sur titres de placement. Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe à les recevoir est effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. S'il existe un indicateur de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, le cumul de la perte – mesuré comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif financier déjà comptabilisée en résultat – est transféré des capitaux propres et comptabilisé au compte de résultat. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisées en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. La Note 2.12 fournit des informations sur les tests de dépréciation des créances clients.

2.11 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées à chaque clôture. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme : (1) des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou (2) des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien (3) des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont exposées dans la note 16. Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie nettes d'impôts inscrites dans les capitaux propres sont indiquées dans l'*Etat des produits et charges comptabilisées*. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

En pratique, le Groupe détient des instruments financiers dérivés de couverture de flux de trésorerie.

(a) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée dans les capitaux propres. Le profit ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en *Autres produits et charges opérationnels*.

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu'un encaissement / décaissement prévu se réalise). Le profit ou la perte se rapportant à la partie efficace de contrats de change à terme couvrant des ventes et des achats en devises est comptabilisé au compte de résultat en *Ventes de biens* et en *Achats consommés* respectivement.

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres existant à ce moment-là est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la transaction prévue est in fine comptabilisée. Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

(b) Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de valeur des instruments dérivés et des commandes fermes sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

(c) Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

2.12 Stocks

Les stocks sont constitués de matériaux à divers stades de transformation :

- Produits semi-finis :
 - Blocs, correspondant à des cubes de pierre incorporant la seule valeur d'extraction ;
 - Tranches et Tuiles, correspondant à des blocs incorporant la valeur du sciage et de la mise au gabarit ;
- Produits finis :
 - Produits prêts à être utilisés par les clients finaux (dallages, bordures de trottoirs, pierres funéraires...).

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti.

Le coût des produits semi-finis et finis englobe les coûts d'extraction directs et indirects (essentiellement : main d'œuvre, amortissement des matériels, amortissement des découvertes), ainsi que les coûts directs et indirects afférents au stade de transformation atteint par l'élément stocké (essentiellement : coûts de sciage et de ponçage, et pertes de matières associées). Les frais généraux de production sont incorporés sur la base d'une capacité d'exploitation normale.

La valeur nette de réalisation des produits semi-finis et finis représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente. Afin de prendre en considération le but dans lequel les stocks sont détenus, ce prix de vente est établi sur la base de la destination commerciale attribuée par la direction à chacun des éléments stockés, à savoir vente comme bloc, vente comme tranche ou vente comme produit fini. Lorsque des blocs ou des tranches sont destinés par la direction à être in fine vendus sous la forme de produits finis, ces éléments sont dépréciés en dessous du coût s'il est attendu que les produits finis dans lesquels ils seront incorporés seront vendus en dessous de celui-ci. Dans ce cas, la valeur nette de réalisation retenue est calculée en retranchant de la valeur nette de réalisation du produit fini la quote-part correspondant aux étapes de transformation restant à encourir (cette quote-part étant elle-même établie sur la base des coûts complémentaires nécessaires pour transformer et

vendre le bloc ou la tranche considéré).

Dans un but d'optimisation d'écoulement des stocks, la destination initiale des stocks de blocs ou tranches peut être modifiée.

Les stocks de blocs ou tranches localisés au Canada sont transférés d'un site à l'autre en fonction d'un plan de campagne défini dans le cadre budgétaire.

Un changement de destination entraîne la constatation d'une décôte afin de ramener leur valeur comptable à leur valeur d'écoulement sur le marché.

2.13 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constitue des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en *Dotation aux provisions*.

2.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les *Dettes financières*. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, les découverts bancaires sont présentés en net du solde de la Trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.15 Capital social et instruments de capitaux propres

Le capital social est exclusivement composé d'actions ordinaires.

Les coûts complémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont comptabilisés à leur coût et sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe. Toute différence entre la valeur comptable et la contrepartie versée ou reçue, est comptabilisée en capitaux propres, en autres réserves.

2.16 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Conformément au traitement de référence de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts », les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

2.17 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

2.18 Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Certains régimes sont financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le Groupe dispose exclusivement de régimes à prestations définies. Un régime à prestations définies est un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que le cas échéant des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle, après déduction de la juste valeur des actifs du régime, présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan dans la limite du cumul de ces éléments différés et de la valeur actualisée des sommes susceptibles d'être récupérées par le Groupe sous la forme d'une réduction de cotisations futures.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au passif du bilan en autres éléments du résultat global en contrepartie des capitaux propres.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

(b) Avantages à long terme

Des avantages spécifiques, tels que des gratifications pour ancienneté, peuvent être accordés au personnel.

Les engagements relatifs à ces régimes sont évalués sur la base d'hypothèses actuarielles selon la méthode des unités de crédit projetées.

(c) Plans d'intéressement et de primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et des primes, sur la base d'une formule qui tient compte du bénéfice revenant aux actionnaires du Groupe, après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

2.19 Provisions

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque (i) le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ; (ii) il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et (iii) le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Les provisions pour remise en état sont comptabilisées en contrepartie d'un composant d'une immobilisation corporelle lorsque la dégradation du site résulte directement de l'acquisition ou de l'installation de cette immobilisation corporelle. Des provisions pour remise en état sur dégradation immédiate sont constituées au titre des installations d'exploitation telles que hangars, clôtures, voies d'accès. Lorsque la dégradation résulte de l'activité d'exploitation proprement dite, la provision pour remise en état est constituée au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation et donc de la dégradation liée. Des provisions pour remise en état sur dégradation progressive sont constituées au titre de l'extraction, qu'elle porte sur des éléments valorisables (bancs de qualité stockable) ou non valorisables (bancs de qualité insuffisante, couches superficielles et veines de matières stériles).

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressource sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en *Autres charges financières*.

2.20 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

(a) Vente de biens

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a livré les produits au client, que celui-ci a accepté les produits et que le recouvrement des créances afférentes est raisonnablement assuré.

(b) Vente de services

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

(c) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés pro rata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe ramène la valeur comptable de celle-ci à sa valeur recouvrable – qui représente les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument – et continue de comptabiliser l'effet de la désactualisation en produits d'intérêts.

(d) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

2.21 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrat de location financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme (i) l'existence d'option incitative en fin de contrat, (ii) le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie du bien ou (iii) que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représentent la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

2.22 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

2.23 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

3. Gestion du risque financier

3.1 Risque financier

Le Département Trésorerie du Groupe est chargé d'assurer la gestion du risque conformément aux politiques approuvées par le Conseil d'Administration.

Le Département Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers en collaboration étroite avec les unités opérationnelles du Groupe.

Le Conseil d'Administration élabore des principes de gestion des risques ainsi que des politiques couvrant des domaines spécifiques tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et le placement de la trésorerie excédentaire.

Les risques financiers identifiés par le Groupe sont exposés ci-dessous :

(a) Risques de marché

(i) Risque de change

Les filiales du Groupe localisées en Europe exercent très principalement leurs activités à l'intérieur de la zone euro. Leur exposition au risque de change est donc très limitée et provient de ses expositions en USD. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan.

Le Groupe a recours à des instruments de couverture de change à terme pour limiter son exposition au risque de change. Ces positions sont adossées à des encaissements et transactions futures.

Les filiales du Groupe localisées au Canada et aux Etats Unis détiennent des instruments financiers composés de contrats de change à terme destinés à contrer les effets de variation du dollar américain face au dollar canadien.

(ii) Risque de variation de prix

Le Groupe ne détenant pas d'instruments de capitaux propres significatifs en dehors des titres de participations dans les sociétés consolidées, n'est pas exposé au risque de prix affectant les instruments de capitaux propres. Le Groupe n'est par ailleurs pas exposé de manière significative au risque de prix sur les marchandises.

(b) Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison du nombre important de clients et de leur implantation internationale.

(c) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Département Trésorerie du Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes les plus disponibles possibles.

(d) Risque taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt ; aussi son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt sur les actifs

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme émis à taux variable. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe au risque de variation de prix sur taux d'intérêt. Le Groupe a pour politique de maintenir une majorité de ses emprunts en instruments à taux variable.

3.2 Estimation de la juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif (tels que les titres de transaction et les titres disponibles à la vente) est basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par le Groupe sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'instruments financiers non négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe recourt à différentes techniques d'évaluation et retient des hypothèses basées sur les conditions de marché existant à la date de clôture. Les cours de marché ou les cotations des courtiers pour des instruments similaires sont utilisés pour les placements en instruments de dettes à long terme. D'autres techniques, telles que l'actualisation des flux de trésorerie, servent à déterminer la juste valeur des autres instruments financiers. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créanciers est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments. Aux fins des informations à fournir, la juste valeur des passifs financiers est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs contractuels aux taux d'intérêt actuels du marché que le Groupe serait susceptible d'obtenir pour des instruments similaires.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

Pour préparer les informations financières conformément aux principes IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours d'une période subséquente portent notamment sur :

- Les provisions pour remise en état des sites ;
- La détermination de la charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- Les écarts d'acquisition
- Les provisions pour risques.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

5. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe Rocamat au 31 décembre 2012 comprennent la société Rocamat et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Suite à l'augmentation de capital de la société Polycor Inc par conversion de dettes au 1^{er} janvier 2012, la société Rocamat SA détient désormais 91,44 % des titres de Polycor au 31 décembre 2012 et ROCAFIN III, actionnaire minoritaire de ROCAMAT SA à hauteur de 5.73%, en détient désormais 8.56% (Cf. Note 32).

Changement de périmètre par rapport à celui de 2011 :

- Dissolution de la société Rocamat Services

La liste exhaustive des sociétés consolidées est présentée dans le tableau ci-dessous :

Société	Pays	Méthode	31-déc 2012	31-déc 2011
Secteur Rocamat				
ROCAMAT SA	France	Société Mère	Société Mère	Société Mère
Rocamat Pierre Naturelle Snc	France	Globale	100%	100%
Lithos Pierre Naturelle Sarl	France	Globale	100%	100%
Granit Industrie Snc	France	Globale	100%	100%
Cominex Sa	Luxembourg	Globale	100%	100%
Rocamat Services dissoute en 2012	France	Globale	-	100%
Société Civile Rocamat Foncier	France	Globale	100%	100%
Sci La Pierre Foncière	France	Globale	100%	100%
Lardet Sa	France	Globale	100%	100%
Société des Carrières des Haies Sarl	France	Equivalence	50%	50%
Secteur Polycor Canada				
Polycor inc. (société mère du groupe Polycor)	Canada	Globale	91,44%	100%
Bordures Polycor Inc.	Canada	Globale	91,44%	100%
Carrières Polycor Inc.	Canada	Globale	91,44%	100%
Tranches Polycor Inc.	Canada	Globale	91,44%	100%
Tuiles Polycor Inc. (Nouvelle dénomination Polycor Architectural Inc. : Fusion de Polycor Granite Bussière et de l'anc. Tuiles Polycor)	Canada	Globale	91,44%	-
Polycor Stone Corporation	Etats-Unis	Globale	91,44%	100%
Polycor U.S. Inc. (participation détenue par Carrières Polycor)	Etats-Unis	Globale	91,44%	100%
Québec Inc (absorbée par Carrières Polycor)	Canada	Globale	-	100%
Polycor Vetrazzo Inc.	Etats-Unis	Globale	91,44%	100%
Georgia Stone Quarries Inc.	Etats-Unis	Globale	91,44%	100%
Georgia Architectural Stone Inc.	Etats-Unis	Globale	91,44%	100%

6. Activités Abandonnées

6.1 Cominex - Voirie en Granit

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a décidé l'arrêt de l'activité « Voirie » en Granit qui a entraîné la cession de la marque « Cominex » et du fonds de commerce de ladite activité.

Depuis l'année 2009, l'activité Voirie s'est limitée à honorer les commandes passées avant la cession de l'activité au nom de la société et de les rétrocéder au nouvel exploitant de l'activité.

Les résultats de l'activité Voirie pour l'exercice sont présentés ci-dessous :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Ventes de biens	-	-
Ventes de services	-	-
Chiffre d'affaires	-	-
Production immobilisée		
Achats consommés	-	-
Charges de personnel	-	-
Charges externes	(15)	(29)
Impôts et taxes	-	-
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	-	(98)
Variation des stocks d'en cours et produits finis	-	-
Autres produits et charges d'exploitation	-	14
Résultat opérationnel courant	(15)	(113)
Autres produits opérationnels	39	-
Autres charges opérationnelles	(39)	(3)
Résultat opérationnel	(15)	(116)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier brut	-	-
Coût de l'endettement financier net	-	-
Autres produits et charges financiers	-	(16)
Résultat des sociétés intégrées, avant impôts	(15)	(132)
Impôts sur les résultats	-	-
Résultat de l'exercice lié aux activités abandonnées	(15)	(132)

Les flux de trésorerie générés par l'activité Voirie sont :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net consolidé	(15)	(132)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés aux opérations		
- Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors provisions sur actifs circulants)	(1)	60
- Plus et moins-values de cession		
Marge Brute d'Autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	(16)	(72)
- Charge / (Produit) d'impôts sur le résultat	-	-
Marge Brute d'Autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(16)	(72)
- Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel :	-	24
- Stocks	-	-
- Créances clients et autres débiteurs	-	55

- Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	(31)
Impôts (payés) / reçus	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(16)	(48)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-	-
Variation des immobilisations financières	-	1
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	1
Augmentation / (Diminution) des dettes financières diverses	16	45
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	16	45
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées	-	(2)

6.2 Polycor Granite Bussière

Le 23 novembre 2011, le groupe Polycor a décidé la cessation de l'activité de produits sur mesure de la société Polycor Granite Bussière.

Les résultats de l'activité pour l'exercice 2012 ainsi que ceux de l'exercice 2011 sont présentés ci-dessous :

	Exercice clos	
	le 31 décembre	
	2012	2011
Ventes de biens	531	5 304
Ventes de services	-	-
Chiffre d'affaires	531	5 304
Production immobilisée		
Achats consommés	(178)	(1 652)
Charges de personnel	(84)	(1 660)
Charges externes	(130)	(2 234)
Impôts et taxes	(3)	(33)
Dotations aux amortissements	(33)	(316)
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	-	-
Variation des stocks d'en cours et produits finis	(128)	(20)
Autres produits et charges d'exploitation	-	-
Résultat opérationnel courant	(25)	(611)
Autres produits opérationnels	380	-
Autres charges opérationnelles	(384)	(678)
Résultat opérationnel	(29)	(1 289)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier brut	-	-
Coût de l'endettement financier net	-	-
Autres produits et charges financiers	(26)	198
Résultat des sociétés intégrées, avant impôts	(55)	(1 091)
Impôts sur les résultats	14	340
Résultat de l'exercice lié aux activités abandonnées	(41)	(751)

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont :

	Exercice clos	
	le 31 décembre	
	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net consolidé	(41)	(751)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés aux opérations		
- Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors provisions sur actifs circulants)	33	316
- Plus et moins-values de cession	(5)	
Marge Brute d'Autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts	(13)	(435)
- Charge / (Produit) d'impôts sur le résultat	(14)	(340)
Marge Brute d'Autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(27)	(775)
- Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel :	-	-
- Stocks		
- Créances clients et autres débiteurs	-	-
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-	-
Impôts (payés) / reçus	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(27)	(775)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-	(98)
Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	380	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	380	(98)
Décaissements liés aux remboursements d'emprunts	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées	353	(873)

7. Financement de l'exploitation et événements post clôture

Le financement de l'exploitation a été assuré en 2012 notamment du fait des éléments suivants :

Pour ROCAMAT,

- Nette amélioration de la performance opérationnelle sur 2012.
- Renouvellement au 30 juin 2012 des financements court terme. La société dispose par ailleurs de cautions marchés et cautions pour remise en état des carrières au 31-12-2012 pour un montant de 7 488 milliers d'euros.
- Report des échéances de remboursement de la dette senior pour un total de 2.5M€ sur l'exercice 2012.

Pour POLYCOR,

- achèvement en mars 2012 de la restructuration financière visant à renforcer ses fonds propres et à sécuriser son endettement notamment en aménageant et en reportant le remboursement de la part à court terme des emprunts bancaires et de la débenture

Les événements postérieurs à la clôture en matière de financement sont les suivants :

Pour ROCAMAT, confirmation par la BESV avec l'accord des prêteurs senior en date du 24 avril 2013 d'un standstill accordé jusqu'au 31 décembre 2013 pour permettre le réaménagement des échéances de remboursement de la dette senior.

Pour POLYCOR, confirmation de la BNC en date du 30 avril 2013 d'un accord de principe pour le report après le 31 décembre 2013 du remboursement du solde de la dette moyen terme canadienne (accord définitif en cours de formalisation).

Les comptes consolidés ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité d'exploitation compte tenu des éléments ci-dessus, des perspectives d'activité pour 2013, et de l'hypothèse de pérennisation des financements et lignes de caution nécessaires à l'activité du Groupe.

8. Information sectorielle

Le Groupe ROCAMAT présente ses résultats selon les deux structures ROCAMAT et POLYCOR, qui correspondent aux secteurs du Reporting suivis par le Président Directeur Général.

Les résultats des activités par secteur pour l'exercice clos le **31 décembre 2012** sont détaillés ci-après :

	Rocamat			Polycor			Consolidé		
	Activités Pour-suivies	Activités Abandonnées	Total Rocamat	Activités Pour-suivies	Activités Abandonnées	Total Polycor	Activités Pour-suivies	Activités Abandonnées	Total Conso-lidé
Total des ventes brutes par secteur	47 209	-	47 209	39 741	531	40 272	86 950	531	87 481
Ventes inter- secteurs	(917)	-	(917)	(89)	-	(89)	(1 006)	-	(1 006)
Chiffre d'affaires (note 6)	46 292	-	46 292	39 652	531	40 183	85 944	531	86 475
Résultat opérationnel courant par secteur	(1 336)	(15)	(1 351)	2 365	(25)	2 340	1 029	(40)	989
Résultat opérationnel par secteur (note 25)	(1 221)	(15)	(1 236)	2 404	(29)	2 375	1 183	(44)	1 139
Charges financières (note 28)	(1 241)	-	(1 241)	(595)	(26)	(621)	(1 836)	(26)	(1 862)
Résultat avant impôt sur le résultat	(2 462)	(15)	(2 477)	1 809	(55)	1 754	(653)	(70)	(723)
Charge d'impôt sur le résultat (note 27)	95	-	95	(454)	14	(440)	(359)	14	(345)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées (note 12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (note 6)	(2 367)	(15)	(2 382)	1 355	(41)	1 314	(1 012)	(56)	(1 068)

Les résultats des activités par secteur pour l'exercice clos le **31 décembre 2011 retraité** sont détaillés ci-après :

	Rocamat			Polycor			Consolidé		
	Activités Pour-suivies	Activités Abandonnées	Total Rocamat	Activités Pour-suivies	Activités Abandonnées	Total Polycor	Activités Pour-suivies	Activités Abandonnées	Total Conso-lidé
Total des ventes brutes par secteur	46 930	-	46 930	31 625	5 304	36 929	78 555	5 304	83 859
Ventes inter- secteurs	(1 173)	-	(1 173)	(135)	-	(135)	(1 308)	-	(1 308)
Chiffre d'affaires (note 6)	45 757	-	45 757	31 490	5 304	36 794	77 247	5 304	82 551
Résultat opérationnel courant par secteur	(2 910)	(113)	(3 023)	1 732	(611)	1 121	(1 178)	(724)	(1 902)
Résultat opérationnel par secteur (note 25)	(2 959)	(116)	(3 075)	774	(1 289)	(515)	(2 185)	(1 405)	(3 590)
Charges financières (note 26)	(1 535)	(16)	(1 551)	(3 263)	198	(3 065)	(4 798)	182	(4 616)
Résultat avant impôt sur le résultat	(4 494)	(132)	(4 626)	(2 489)	(1 091)	(3 580)	(6 983)	(1 223)	(8 206)
Charge d'impôt sur le résultat (note 27)	89	-	89	662	340	1 002	751	340	1 091
Quote-part dans le résultat des entreprises associées (note 12)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (note 6)	(4 405)	(132)	(4 537)	(1 827)	(751)	(2 578)	(6 232)	(883)	(7 115)

Les résultats des activités par secteur pour l'exercice clos le **31 décembre 2011 publié** sont détaillés ci-après :

	Rocamat			Polycor			Consolidé		
	Activités Pour-suivies	Activités Abandonnées	Total Rocamat	Activités Pour-suivies	Activités Abandonnées	Total Polycor	Activités Pour-suivies	Activités Abandonnées	Total Consolidé
Total des ventes brutes par secteur	46 930	-	46 930	31 625	5 304	36 929	78 555	5 304	83 859
Ventes inter- secteurs	(1 173)	-	(1 173)	(135)	-	(135)	(1 308)	-	(1 308)
Chiffre d'affaires (note 6)	45 757	-	45 757	31 490	5 304	36 794	77 247	5 304	82 551
Résultat opérationnel courant par secteur	(2 714)	(113)	(2 827)	1 732	(611)	1 121	(982)	(724)	(1 706)
Résultat opérationnel par secteur (note 27)	(2 763)	(116)	(2 879)	774	(1 289)	(515)	(1 989)	(1 405)	(3 394)
Charges financières (note 28)	(1 535)	(16)	(1 551)	(3 263)	198	(3 065)	(4 798)	182	(4 616)
Résultat avant impôt sur le résultat	(4 298)	(132)	(4 430)	(2 489)	(1 091)	(3 580)	(6 787)	(1 223)	(8 010)
Charge d'impôt sur le résultat (note 29)	89	-	89	662	340	1 002	751	340	1 091
Quote-part dans le résultat des entreprises associées (note 13)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (note 6)	(4 209)	(132)	(4 341)	(1 827)	(751)	(2 578)	(6 036)	(883)	(6 919)

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteurs sont :

	Exercice clos le 31 décembre 2012			Exercice clos le 31 décembre 2011		
	Rocamat	Polycor	Consolidé	Rocamat	Polycor	Consolidé
Amortissement des immobilisations corporelles	2 207	2 794	5 001	2 378	2 308	4 686
Amortissement des immobilisations incorporelles	93	12	105	91	12	103
Reprise de la provision pour dépréciation des stocks (note 15)	147	1 161	1 308	91	978	1 069
Dépréciation de créances clients (note 16)	235		235	72	-	72
Charges de restructuration (note 27)	657		657	405	501	906

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels ainsi que les acquisitions d'actifs sur l'exercice :

	Exercice clos le 31 décembre 2012			Exercice clos le 31 décembre 2011		
	Rocamat	Polycor	Consolidé	Rocamat	Polycor	Consolidé
Actifs	35 583	57 562	92 945	34 950	58 270	93 220
Entreprises associées			-			-
Total des actifs	35 583	57 562	92 945	34 950	58 270	93 220
Passifs	21 515	11 423	32 938	20 723	10 943	31 666
Acquisition d'actifs (notes 11 et 12)	800	2 093	2 893	1 131	1 689	2 820

Les actifs sectoriels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des stocks, des créances clients, des dérivés désignés comme couvertures de transactions commerciales futures et de la trésorerie opérationnelle. Ils ne comprennent pas les impôts différés, les dérivés de couverture de taux ni les créances non directement liées aux opérations.

Les passifs sectoriels comprennent les passifs opérationnels, y compris les dérivés désignés comme couvertures de transactions commerciales futures. Sont exclus les impôts et les emprunts de la société ainsi que les dérivés de couverture s'y rapportant.

Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles, y compris les acquisitions découlant des regroupements d'entreprises.

9. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition lié à l'achat de Polycor s'élève à € 3 714 milliers au 31 décembre 2012. Cet écart d'acquisition est affecté à l'UGT « Granit et marbre ».

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur annuellement ou lorsque des indicateurs de perte de valeur se manifestent. Ceux-ci n'ont pas conduit le Groupe à reconnaître des pertes de valeur.

Le Groupe a procédé à des tests de sensibilité, sur l'unité génératrices de trésorerie « Granit et Marbre », par rapport aux hypothèses clefs de valorisation, taux d'actualisation et croissance perpétuelle. Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation ou une diminution de 1 point du taux de croissance perpétuelle n'aboutirait à aucune dépréciation de l'écart d'acquisition.

La direction estime qu'il n'existe aucun changement raisonnable possible d'une hypothèse clé qui pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède sa valeur recouvrable.

10. Instruments financiers inscrit au bilan

La mise à juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan selon la norme IAS 39 « Instruments financiers » n'aurait pas d'incidence sur les comptes consolidés.

11. Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel & outillage	Mobilier, agencements & installations	Immobilisations en cours et avances	Total
Au 31 décembre 2010						
Coût	16 417	21 922	31 564	3 711	100	73 714
Amortissements cumulés	(1 806)	(15 253)	(18 134)	(2 511)	-	(37 704)
Valeur nette comptable	14 611	6 669	13 430	1 200	100	36 010
Exercice clos le 31 décembre 2011						
Valeur nette comptable à l'ouverture	14 611	6 669	13 430	1 200	100	36 010
Différences de conversion	120	42	269	45		476
Diminution des activations de découvertes et aménagement des carrières	(273)					(273)
Acquisitions / Augmentations	1 003	243	1 235	267	31	2 779
Cessions / Diminutions	(209)	(149)	(98)	(49)		(505)
Diminution des amortissements des découvertes activées	273					273
Diminution des amortissements des immobilisations sorties	156	235	40	48		479
Dotation aux amortissements	(967)	(874)	(2 890)	(532)		(5 263)
Reclassement		72	110	(82)	(100)	-
Valeur nette comptable à la clôture	14 714	6 238	12 096	897	31	33 976
Au 31 décembre 2011						
Coût	17 058	22 130	33 060	3 912	31	76 191
Amortissements cumulés	(2 344)	(15 892)	(20 964)	(3 015)		(42 215)
Valeur nette comptable	14 714	6 238	12 096	897	31	33 976

Exercice clos le 31 décembre 2012

Valeur nette comptable à l'ouverture	14 714	6 238	12 096	897	31	33 976
Différences de conversion	2	29	(22)	(37)		(28)
Diminution des activations de découvertes et aménagement des carrières	(346)					(346)
Acquisitions / Augmentations	636	(11)	1 640	509	56	2 830
Cessions / Diminutions	(478)	80	(828)	(17)		(1 243)
Diminution des amortissements des découvertes activées	344					344
Diminution des amortissements des immobilisations sorties	145	6	327	6		484
Dotations aux amortissements	(956)	(875)	(2 581)	(458)		(4 870)
Reclassement		6	(104)	128	(30)	-
Valeur nette comptable à la clôture	14 061	5 473	10 528	1 028	57	31 147
Au 31 décembre 2012						
Coût	16 872	22 234	33 722	4 519	57	77 404
Amortissements cumulés	(2 811)	(16 761)	(23 194)	(3 491)		(46 257)
Valeur nette comptable	14 061	5 473	10 528	1 028	57	31 147

*Les amortissements de frais de découvertes activés sont imputés directement sur la valeur brute des découvertes activées sans contrepartie dans le compte de résultat.

Les terrains stratégiques ont été inscrits pour leur juste valeur dans le bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004. Les évaluations ont été réalisées sur la base de la valeur de marché ressortant de transactions récentes ayant porté sur des terrains comparables.

Les terrains réévalués représentent € 7 141 milliers, les terrains au coût historique s'élèvent à € 3 977 milliers.

Les terrains comprennent les actifs de découvertes pour une valeur nette de € 1 711 milliers pour le groupe Rocamat et l'aménagement des carrières chez Polycor pour une valeur nette de € 4 685 milliers.

Les emprunts bancaires sont garantis par des terrains, des constructions et des matériels outillages pour un montant de € 33 149 milliers dont € 12 801 milliers provenant de Rocamat et € 20 348 milliers de Polycor (Note 22).

Les immobilisations corporelles incluent des actifs de remise en état correspondant à la contrepartie des provisions pour remise en état sur dégradation immédiate comptabilisées au passif du bilan consolidé.

Les actifs de remise en état figurent au bilan consolidé pour les montants suivants :

Actifs de remise en état	au 31 décembre	Augmentation	au 31 décembre
	2011	/ Diminution	2012
Valeurs brutes	205	(59)	146
Amortissements	(190)	39	(151)
Valeur nette comptable	15	(20)	5

Les immobilisations corporelles incluent des actifs faisant l'objet de contrats de location-financement pour les montants suivants :

En milliers d'euros	Valeurs brutes	Augmentation / Diminution	Valeurs brutes	Amortissements	Dotations / reprises	Amortissements
	au 31 déc 11		au 31 déc 12	au 31 déc 11		au 31 déc 12
Constructions	382		382	382	198	382
Installations techniques, matériel & outillage	2 505	605	3 110	2 286	421	2 286
Total	2 887	605	3 492	2 668	440	2 668

En milliers d'euros	Valeur nette Comptable au 31 déc 12	Valeur nette Comptable au 31 déc 11
Constructions	-	19
Installations techniques, matériel & outillage	824	640
Total	824	659

12. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Frais de développement	Droits Miniers	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2010					
Coût	2 677	267	2 483		5 427
Amortissements et Dépréciations cumulés	(1 681)	(43)	(252)		(1 976)
Valeur nette comptable	996	224	2 231		3 451
Exercice clos le 31 décembre 2011					
Valeur nette comptable à l'ouverture	996	225	2 231	0	3 452
Différences de change	16		15		31
Acquisitions / Augmentations	38			3	41
Cessions / Diminutions					-
Dotations aux amortissements	(85)	(6)	(75)		(166)
Valeur nette comptable à la clôture	965	218	2 171	3	3 357
Au 31 décembre 2011					
Coût	2 730	267	2 498	3	5 498
Amortissements et Dépréciations cumulés	(1 765)	(49)	(327)		(2 141)
Valeur nette comptable	965	218	2 171	3	3 357
Exercice clos le 31 décembre 2012					
Valeur nette comptable à l'ouverture	965	218	2 171	3	3 357
Différences de change	(2)		14		12
Acquisitions / Augmentations	34				34
Cessions / Diminutions					-
Dotations aux amortissements	(87)	(6)	(94)		(187)
	3			(3)	-
Valeur nette comptable à la clôture	913	212	2 091	-	3 216
Au 31 décembre 2012					
Coût	2 765	267	2 512		5 544
Amortissements et Dépréciations cumulés	-1 852	-55	-421		-2 328
Valeur nette comptable	913	212	2 091		3 216

Les frais de développement correspondent à des frais exposés pour le développement d'outils informatiques spécifiques.

En contrepartie des baux exclusifs d'exploitation détenus sur des terrains publics et privés, Polycor verse des royalties en fonction des volumes extraits.

Une évaluation des droits miniers par application de la méthode des super-profits a été déterminée :

Droits miniers Canada \$cad 1 631 milliers amortis sur 40 ans

Droits miniers Usa \$cad 828 milliers amortis sur 26 ans

13. Participations dans les entreprises associées

	2012	2011
Au 1er janvier	-	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées (après impôts et intérêts minoritaires)		
Autres variations des capitaux propres avec écart de conversion	-	-
Au 31 décembre	-	-

Raison sociale	Pays d'enregistrement	Actifs	Passifs (1)	Produits	Résultat	Participation (%)
2012						
Société Carrière des Haies	France	199	405	-	(64)	50
2011						
Société Carrière des Haies	France	191	333	-	(75)	50

(1) hors capitaux propres

14. Actifs financiers non courants

	Participations non consolidées et créances rattachées	Prêts (1)	Dépôts et cautionnements (2)	Total
Valeur brute au 31 décembre 2010	293	517	754	1 564
Acquisitions / Augmentations	58	53	204	314
Cessions / Diminutions	(122)		(32)	(154)
Actualisation de la juste valeur		(7)	7	-
Reclassements et autres				
Valeur brute au 31 décembre 2011	229	563	933	1 725
Acquisitions / Augmentations	59	49	259	367
Cessions / Diminutions			(48)	(48)
Actualisation de la juste valeur		92	13	105
Reclassements et autres				
Valeur brute au 31 décembre 2012	288	704	1 157	2 149
Provisions au 31 décembre 2010	-		(8)	(8)
Dépréciation	-		-	-
Provisions au 31 décembre 2011	-		(8)	(8)
Dépréciation	-		-	-
Provisions au 31 décembre 2012	-		(8)	(8)
Valeur nette au 31 décembre 2011	229	563	924	1 716
Moins : partie à long terme	4	563	108	675
Partie à court terme	225		816	1 041
Valeur nette au 31 décembre 2012	288	704	1 149	2 141
Moins : partie à long terme	4	639	114	757
Partie à court terme	284	65	1 035	1 384

(1) Les prêts sont constitués de prêts 1% construction.

(2) Les dépôts et cautionnements comprennent les dépôts de garantie de l'affacturage pour un montant de € 1 035 milliers.

15. Stocks

	Matières premières et approvisionnements	Travaux en cours de production et de pose	Produits intermédiaires et finis	Marchandises	Total
Total Valeur brute	17 591	3 143	11 637	1 571	33 944
Total Dépréciation	(7 374)	-	(621)	(120)	(8 115)
Au 31 décembre 2010	10 217	3 143	11 016	1 451	25 828
Différence de conversion	286	33	61		380
Mouvement de l'exercice	523	499	193	488	1 703
Total Valeur brute	18 400	3 675	11 891	2 059	36 027
Différence de conversion	(88)				(88)
Reclassement	(677)		(145)	(9)	(831)
Mouvement de l'exercice	(8 139)	-	(765)	(129)	(9 033)
Total Dépréciation	(8 139)	-	(765)	(129)	(9 033)
Au 31 décembre 2011	10 262	3 675	11 125	1 931	26 992
Différence de conversion	(8)	30	(4)		18
Mouvement de l'exercice	(984)	(420)	1 912	848	1 356
Total Valeur brute	17 408	3 285	13 799	2 907	37 401
Différence de conversion	(45)				(45)
Mouvement de l'exercice	(163)		41	22	(100)
Total Dépréciation	(8 347)		(724)	(107)	(9 178)
Au 31 décembre 2012	9 062	3 285	13 075	2 801	28 221

En 2012, le Groupe a comptabilisé en produits d'exploitation une variation de stocks de € 336 milliers dont € 899 milliers en variation d'achats consommés et € (563) milliers en variation de stocks d'encours et de produits finis.

Le Groupe a également comptabilisé :

- € (163) milliers de dotation nette de provision pour dépréciation de stocks blocs et tranches chez Polycor (dépréciation à 100% des blocs et tranches âgées de plus de 3 ans),
- € 64 milliers de reprise nette de provision pour dépréciation de stocks blocs et tranches chez Rocamat Pierre Naturelle

La provision pour dépréciation est calculée en fonction de l'ancienneté des stocks.

16. Clients et autres débiteurs

Créances clients	2012	2011
Montants bruts	15 579	15 783
Provision pour dépréciation	(724)	(555)
Montants nets	14 855	15 228
Autres débiteurs		
Charges constatées d'avance	707	733
Impôts et taxes	2 297	2 721
Autres créances	862	452
	3 866	3 906
Part à long terme	1 822	1 592
Part à court terme	1 983	2 314

Les justes valeurs des créances clients et des autres débiteurs courants sont identiques aux valeurs comptables.

Concernant les débiteurs non courants, en l'absence d'échéancier défini de réalisation, les actifs correspondants ont été maintenus à leur valeur comptable.

En matière de gestion du risque clients, la politique du Groupe consiste toujours d'une part à analyser très régulièrement l'ensemble de son risque clients par le recours à une assurance crédit complétée par l'utilisation, le cas échéant, d'enquêtes de solvabilité. D'autre part un contrôle permanent et rigoureux des encaissements et donc des soldes clients est réalisé régulièrement.

Les éventuelles créances à risques font l'objet très tôt d'une surveillance quasi contentieuse avant l'engagement de toute procédure.

Une dépréciation totale ou partielle de la créance concernée peut être décidée et comptabilisée s'il existe un risque objectif de non recouvrement de la dite créance.

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont généralement payables sous une échéance moyenne de 60 jours.

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur certains clients en raison du nombre important de clients et de leur implantation internationale.

Rocamat Pierre Naturelle a cédé au cours de l'année 2012 ses créances à deux sociétés d'affacturage : Ge Factofrance pour ses créances France et Cofacredit pour ses créances export.

Lithos Pierre Naturelle a cédé au cours de l'année 2012 ses créances à HSBC Factoring France puis depuis Août 2012 à Ge Factofrance.

Au 31 décembre 2012, l'en cours de créances garanties a été déconsolidé à hauteur de € 4 539 milliers.

Pour le groupe Polycor, les créances cédées par affacturage au 31 décembre 2012 s'élèvent à € 860milliers. Ces créances ne sont pas déconsolidées (Cf Note 22).

Au cours de l'exercice 2012, la dotation pour provision au titre de la dépréciation des créances est de € 235 milliers alors que la reprise pour provision s'élève à € 66 milliers

Le solde de la provision pour dépréciation des créances est de € 724 milliers à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

	Non Echu	Echu depuis moins de 3 mois	Echu de 3 à 12 mois	Echu de 1 à 5 ans	Echu depuis plus de 5 ans	total
2012						
Créances clients	6 614	5 061	2 191	1 190	523	15 579
Autres créances	565	297	-	-	-	862
2011						
Créances clients	7 238	4 286	3 178	764	317	15 783
Autres créances	283	169	-	-	-	452

17. Instruments financiers dérivés

Contrats de couverture de change

Le groupe Polycor n'a plus de contrats de change à terme destinés à se couvrir contre les variations USD/CAD sur ses flux d'encaissement au 31 décembre 2012.

Le groupe Rocamat n'a pas de contrats de change à terme destinés à se couvrir contre les variations EUR/USD sur ses flux d'encaissement au 31 décembre 2012.

Le groupe Rocamat a opté pour l'application de la comptabilité de couverture :

- Cash Flow Hedge au titre du risque de change lié au chiffre d'affaires en devises.

	2012 (en milliers d'euros)		2011 (en milliers d'euros)		Notionnel
	Juste valeur		Juste valeur		
	Actif	Passif	Actif	Passif	
Contrats de change à terme - Couvertures de flux de trésorerie €/US\$					
Contrats de change à terme - Couvertures de flux de trésorerie US\$/CAD\$			39	74	8 975
Contrats de change à terme - Couvertures de flux de trésorerie €/CAD\$					
Total			39	74	
Non courant	-	-	-	-	
Courant	-	-	39	74	

Options de change

Le groupe Rocamat a opté pour l'application de la comptabilité de couverture en cash flow hedge au titre du risque de change lié à des commandes en devises de Rocamat Pierre Naturelle.

Il n'y a pas d'options de change en portefeuille au 31 décembre 2012.

En milliers d'euros	2012	2011
Notionnel en milliers \$US	-	-
part efficace en milliers €	-	-
part inefficace en milliers €	-	-

Contrats de swap de taux (en € milliers)

Le groupe Rocamat n'a pas souscrit des contrats de swap et des options de taux destinés à se couvrir contre les variations de l'Euribor 3 mois.

	2012 (en milliers d'euros)		2011 (en milliers d'euros)			
	Juste valeur		Juste valeur			
	Actif	Passif	Actif	Passif		
Swaps et options de taux d'intérêt – Couverture de flux de trésorerie	-	-	2 000	-	6	4 000
Swap et options de taux d'intérêt – Non qualifié de couverture	-	-	-	-	8	4 000

taux de référence	Euribor 3 mois
date de départ	05/03/2010
date de fin	05/03/2013
taux de référence	2,5%
part efficace au 31/12/2012	-
part inefficace au 31/12/2012	-

taux de référence	Euribor 3 mois
date de départ	26/11/2010
date de fin	30/11/2012
taux de référence	1,62%
part efficace au 31/12/2012	-
part inefficace au 31/12/2012	-

Couverture de flux de trésorerie – Cash Flow Hedge (en € milliers)

	Montants recyclés en résultat sur l'exercice	Inefficacité enregistrée en résultat	Autres produits et charges financiers	Autres charges opérationnelles
Couvertures de change	-	-	-	-
Couvertures de taux	-	-	-	-

Analyse de sensibilité de taux (en € milliers)

Données en Euros	Contrats de couverture de change à terme		Contrats de couverture de taux	
	Impact sur les capitaux propres	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Impact sur le résultat
Sensibilité de change				
Polycor				
Appréciation de 10% de l'USD/CAD	-	-		
Dépréciation de 10% de l'USD/CAD	-	-		
Rocamat				
Appréciation de 10% de l'EUR/USD	-	-		
Dépréciation de 10% de l'EUR/USD	-	-		
Sensibilité de taux d'intérêt				
Rocamat				
Variation de +1% de la courbe des taux Euro			-	-
Variation de -1% de la courbe des taux Euro			-	-

18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2012	2011
Comptes bancaires – EUR	2 661	3 536
Comptes bancaires – USD	-	7
Comptes bancaires – CAD	3 124	750
	5 785	4 293

	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 785	4 293
Découverts bancaires remboursables à vue (note 22)	(3 585)	(4 527)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	2 200	(234)

19. Capital social

Droit attaché aux actions :

Un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Actions propres :

La société ne détient aucune de ses propres actions au 31 décembre 2012.

Actions émises pour l'attribution aux salariés :

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 14 Septembre 2012, 408 716 actions ont été émises et distribuées aux salariés par prélèvement sur les réserves disponibles.

Il a été procédé à une augmentation de capital de 408 716 euros. Le capital est ainsi passé de 10 095 237 euros à 10 503 953 euros.

Au 31 décembre 2012, le capital est constitué de 10 503 953 actions ordinaires.

Au 31 décembre 2012, le nombre de droits de vote correspondant aux actions émises est de 17 515 418.

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun instrument dilutif.

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement.

Le Groupe gère la structure de son capital en regard de l'évolution des conditions économiques et des contraintes liées à son endettement.

20. Engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements de retraite

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

	2012	2011
Valeur actuelle des engagements	1 969	1 570
Juste valeur des actifs du régime	-	-
<i>Déficit</i>	<i>1 969</i>	<i>1 570</i>
Passif inscrit au bilan	1 969	1 570

Les actifs du régime de retraite sont constitués d'un fonds géré par une compagnie d'assurance.

Le rendement réel des actifs du régime s'est établi à 4,0%

(2011 : 4.0%, (2010 : 4,0 %)

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2012	2011
Coût des services rendus	(95)	(93)
Coût des services passés	-	-
<i>Montant inclus dans les charges liées aux avantages du personnel (Note 26)</i>	<i>(95)</i>	<i>(93)</i>
Coût de l'actualisation	(74)	(73)
Rendement attendu des actifs du régime	-	-
Effet de Réduction / Liquidation	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-
<i>Montant inclus dans les autres produits et charges financières</i>	<i>(74)</i>	<i>(73)</i>
Total de la charge de retraite	(169)	(166)

Les variations de la valeur des engagements sont indiquées ci-après :

	2012	2011
Valeur totale des engagements à l'ouverture	1 570	1 541
Différences de conversion		
Coût des services rendus	95	93
Coût de l'actualisation	74	73
Modification du régime		
Réductions / Liquidations	-	-
(Gains) / Pertes actuarielles	316	(70)
Prestations versées	(86)	(67)
Valeur totale des engagements à la clôture	1 969	1 570

Les variations de la valeur des actifs de couverture sont indiquées ci-après :

	2012	2011
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	-	-
Produits financiers attendus sur les actifs de couverture	-	-
(Gains) / Pertes actuarielles	-	-
Prestations versées	-	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture	-	-

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	2012	2011
Taux d'actualisation	2,80 %	4,75 %
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	4,0 %	4,0 %
Taux d'augmentation future des salaires : non cadres	2,5 %	2,5 %
Cadres	3,0 %	3,0 %
Tables de mortalité	INSEE (TV/TD 2006-2008)	

Autres avantages à long terme

Certaines entités du Groupe prévoient le versement de gratifications dites « médailles du travail » aux employés ayant atteint certains échelons d'ancienneté

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

	2012	2011
Valeur actuelle des engagements	122	104
Juste valeur des actifs du régime		
<i>Déficit</i>	<i>122</i>	<i>104</i>
Coût des services passés non reconnu		
Passif inscrit au bilan	122	104

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2012	2011
Coût des services rendus	(6)	(6)
<i>Montant inclus dans les charges liées aux avantages du personnel (Note 26)</i>	<i>(6)</i>	<i>(6)</i>
Coût de l'actualisation	(5)	(5)
Effet de Réduction / Liquidation	-	-
Amortissement des écarts actuariels	(16)	1
<i>Montant inclus dans les autres charges financières</i>	<i>(21)</i>	<i>(4)</i>
Total de la charge d'autres avantages à long terme	(27)	(10)

Les variations de la valeur des engagements sont indiquées ci-après :

	2012	2011
Valeur totale des engagements à l'ouverture	104	101
Différences de conversion		
Coût des services rendus	6	6
Coût de l'actualisation	5	5
Réductions / Liquidations	-	-
(Gains) / Pertes actuarielles	16	(1)
Prestations versées	(9)	(7)
Valeur totale des engagements à la clôture	122	104
<u>Rapprochement avec les montants de provisions au bilan</u>	2012	2010
Provisions au titre des retraites	1 969	1 570
Provisions au titre des avantages à long terme	122	104
Passif inscrit au bilan	2 091	1 674

21. Provisions pour autres passifs

	Remise en état des sites	Restructuration	Actions en justice	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2011	1 620	565	696	150	3 031
Comptabilisé au compte de résultat consolidé :					
– Augmentation des provisions	91	235	180		506
– Reprise de montants inutilisés	(221)	(40)	(77)		(338)
Dégradation immédiate	11				11
Augmentation ou diminution des provisions due à l'actualisation	61				61
Utilisées durant l'exercice		(159)	(44)		(203)
Au 31 décembre 2011	1 562	601	755	150	3 068
Au 1^{er} janvier 2012	1 562	601	755	150	3 068
Comptabilisé au compte de résultat consolidé :					
– Augmentation des provisions	120	371	153		644
– Reprise de montants inutilisés	(457)	(44)	(120)	(1)	(622)
Dégradation immédiate	2				2
Augmentation ou diminution des provisions due à l'actualisation	245				245
Utilisées durant l'exercice		(116)	-		(116)
Au 31 décembre 2012	1 472	812	788	149	3 221
Analyse du total des provisions :	2012	2011			
Non courantes	1 472	1 562			
Courantes	1 749	1 506			
	3 221	3 068			

Remise en état de sites

Le Groupe est engagé à remettre en état les sites de carrière après extraction des gisements. Une provision est constituée au titre de la valeur actualisée des coûts devant être engagés pour ces travaux de remise en état. Un montant de € 58 milliers devrait être utilisé en 2013.

En 2012, les coûts se sont élevés à € 51 milliers. Après actualisation de ces données le solde de la provision pour remise en état des sites est de € 1 472 milliers au 31 décembre 2012.

Restructuration

Les montants représentent une provision pour litiges salariaux. La provision est comptabilisée au compte de résultat en autres charges opérationnelles.

Actions en justice

Les montants représentent une provision pour litiges clients. La provision est comptabilisée au compte de résultat en charges d'exploitation.

22. Endettement financier net

	2012	2011
DETTES FINANCIERES		
Non courantes		
Emprunts bancaires (2)	9 763	19 137
Concours des associés	13 232	14 476
Dettes de location financement et assimilées	725	657
	23 720	34 270
Courantes		
Découverts bancaires	3 585	4 527
Emprunts bancaires (2)	24 414	16 961
Affacturation (1)	3 726	3 060
Dettes de location financement et assimilées	464	626
	32 189	25 174

Total des dettes financières	55 909	59 444
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 785)	(4 293)
Dépôt de garantie d'affacturage (1)	(1 035)	(816)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	49 089	54 335

Lignes de crédit

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose des lignes de crédit non utilisées à hauteur de € 4 673 milliers chez Rocamat France et de € 3 992 milliers chez Polycor.

	Trésorerie à l'actif du bilan	Découverts au passif du bilan	Trésorerie nette	Endettement financier brut au passif du bilan	Dettes financières au bilan	Dépôt de garantie d'affacturage à l'actif du bilan	Endettement financier net
	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)	(d)	(b + d)	(e)	(c + d + e)
au 31/12/10	(608)	1 736	1 128	48 054	49 791	(615)	48 568
Différence de conversion	(3)	23	20	78	101	-	98
Mouvement de l'exercice	(3 682)	2 768	(914)	6 384	9 551	(201)	5 669
au 31/12/11	(4 293)	4 527	234	54 516	59 443	(816)	54 335
Différence de conversion	8	4	12	103	107	-	115
Mouvement de l'exercice	(1 500)	(946)	(2 446)	(2 696)	(3 642)	(219)	(5 361)
au 31/12/12	(5 785)	3 585	(2 199)	52 323	55 908	(1 035)	49 089

(1) Affacturage :

Pour une meilleure analyse de l'endettement financier net, le dépôt de garantie de € 1 035 milliers figurant dans les actifs financiers non courants est déduit des dettes financières nettes.

Polycor :

Le contrat d'affacturage signé par Polycor n'est pas déconsolidant selon les normes IFRS. Les créances cédées apparaissent en créances et en dettes financières pour € 860 milliers au 31 décembre 2012.

Rocamat :

- Le contrat d'affacturage signé en juillet 2009 par Rocamat Pierre Naturelle avec GE Factofrance est déconsolidant à hauteur de l'encours garanti cédé. Le solde des créances cédées non déconsolidées apparaît en dettes financières pour un montant de € 1 788 milliers.
- Un contrat d'affacturage a été signé en janvier 2012 par Rocamat Pierre Naturelle auprès de Cofacredit pour les créances destinées à l'exportation suite à la résiliation du contrat HSBC Factoring. Ce contrat n'est pas déconsolidant selon les normes IFRS. Les créances cédées apparaissent en dettes financières pour un montant de € 450 milliers.
- Un contrat d'affacturage a été signé en janvier 2012 par Lithos Pierre Naturelle auprès de GE Factofrance. Ce contrat n'est pas déconsolidant selon les normes IFRS. Les créances cédées apparaissent en dettes financières pour un montant de € 627 milliers.

Droit de tirage d'affacturage :

Au 31 décembre 2012, le Groupe ne dispose d'aucun droit de tirage disponible d'affacturage non utilisé.

(2) Covenants des contrats financiers :

Parmi les € 34 177 milliers d'emprunts bancaires dans le groupe, € 25 608 milliers sont soumis à covenants bancaires dont € 20 288 milliers pour Polycor et € 5 320 milliers pour Rocamat. Les débetures et autres emprunts pour Polycor non soumis à covenants s'élèvent à € 8 569 milliers.

Covenants liés au contrat Rocamat

Dans le cadre du protocole signé en 2009, les nouveaux ratios mis en place sont applicables au titre de l'exercice 2012. Ces ratios sont présentés dans le tableau suivant :

Date	Ratio de couverture du Service de la Dette (minima)	Ratio de levier (maxima)
31 12 2012	1.0	1.0

Obtention d'un waiver de la BESV en date du 30 avril 2013 avec l'accord de la majorité des prêteurs senior renonçant à la mise en application des ratios financiers au 31 décembre 2012.

Covenants liés aux contrats Polycor

Les emprunts financiers du groupe Polycor incluent des engagements en terme de ratios financiers applicables au 31 décembre 2012 qui, en cas de défaillance, sont susceptibles de rendre exigible tout ou partie de la dette.

Le tableau ci-après présente ces différents emprunts et les ratios applicables :

Emprunt	Montants Emprunts milliers \$CAD	Montants Emprunts milliers €	Ratios applicables au 31 décembre 2012	
Banque Nationale du Canada				
Crédit d'exploitation	8 175	6 223		
Emprunt à terme	8 239	6 272	Ratio d'endettement égal ou inférieur à	2,25
			Ratio de couverture de charges fixes (***)	1,20
			Ratio du fonds de roulement égal ou supérieur à	1,50
			Ratio du crédit à terme sur la valeur nette comptable des immobilisations égal ou inférieur à	65%
Investissement Québec	-	-	Ratio annuel du fonds de roulement minimum de	1,30
			Ratio annuel de la dette à long terme sur avoir net égal ou inférieur à	2,50
Regions's bank (*)				
Crédit d'exploitation	4 653	3 542		
Emprunt à terme	3 097	2 358	Ratio du fonds de roulement supérieur à	1,20
			Ratio de levier financier supérieur à	2,25
			Valeur corporelle nette réelle supérieure à	8 000 000 \$
			Dépenses en immobilisations non financée des 12 derniers mois	1 500 000 \$
Emprunt bancaire (RBC) (**)	2 487	1 893	Idem a Region's	
Total emprunt soumis à des ratios	26 652	20 288		
Débeture et autres	11 257	8 569	Non soumis à ratio	
Total général	37 910	28 857		

(*) Calculée sur une base combinée de Georgia Stone Quarries et Georgia Architectural Stone.

(**) Pour Polycor Stone Corp consolidé seulement.

Au 31 décembre 2012, le groupe Polycor a respecté tous les ratios exigés.

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

	2012	2011
Entre 1 et 2 ans	9 106	17 268
Entre 3 et 5 ans	455	1 553
A plus de 5 ans	202	316
Total des emprunts non courants	9 763	19 137

Les échéances des emprunts courants sont indiquées ci-après :

	2012	2011
Moins d'un an (*)	24 414	16 961
Total des emprunts courants	24 414	16 961
Total des emprunts	34 177	36 098

(*) Dont BNC 6 141 milliers d'euros et dette senior BESV 5 320 milliers d'euros ; cette présentation des échéances à moins d'un an ne tient pas compte des négociations avec les prêteurs et accords en cours de formalisation à la date d'arrêté des comptes (cf note 7).

Les emprunts sont libellés en euros, en dollars américains et canadiens.

Les taux d'intérêt effectifs aux dates de clôture sont les suivants :

	2012	2011
Taux fixe inférieur à 5%	389	-
Taux fixe supérieur à 5%	9 068	10 254
Sous-total taux fixe	9 457	10 254
Taux variables	24 720	25 844
Total	34 177	36 098

23. Fournisseurs et autres créanciers

	2012	2011
Fournisseurs hors parties liées	13 921	12 290
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt exigible	6 403	5 377
Autres créanciers	3 717	4 515
	24 041	22 182
Moins : partie à long terme	-	(310)
Partie à court terme	24 041	21 872

Non Echu	Echu depuis moins de 3 mois	Echu de 3 à 12 mois	Echu de 1 à 5 ans	Echu depuis plus de 5 ans	Total
----------	-----------------------------	---------------------	-------------------	---------------------------	-------

Au 31 décembre 2012						
Fournisseurs hors parties liées	6 541	5 719	1 603	51	7	13 921
Autres créanciers	2 405	1 064	247	-	-	3 717

Au 31 décembre 2011						
Fournisseurs hors parties liées	5 676	3 455	2 943	16	-	12 090
Autres créanciers	3 302	1 004	209	-	-	4 515

24. Dettes fiscales

Le Groupe Rocamat comptabilise la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) en charges opérationnelles

25. Impôts différés

Aucune créance d'impôt différé n'a été comptabilisée au 31 décembre 2012 sur les déficits fiscaux reportables des entités françaises du Groupe compte tenu des incertitudes pesant sur leur récupération à brève échéance. Sur ces mêmes entités, le montant des impôts différés actifs sur différences temporaires a été limité au montant des impôts différés passifs comptabilisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Le tableau ci-dessous indique les montants avant compensation, le cas échéant :

	2012	2011
Actifs d'impôts différés :		
– Actifs d'impôts différés recouvrables à plus de 12 mois	5 915	5 731
– Actifs d'impôts différés recouvrables à moins de 12 mois	2 649	2 577
	8 564	8 308
Passifs d'impôts différés :		
– Passifs d'impôts différés recouvrables à plus de 12 mois	(5 291)	(4 998)
– Passifs d'impôts différés recouvrables à moins de 12 mois	(275)	(312)
	(5 566)	(5 310)

La variation brute des impôts différés au bilan consolidé est exposée ci-après :

	2012	2011
Au 1er janvier (solde net)	2 998	1 387
Correction d'erreur	-	-
Différences de conversion	44	43
Impôts imputés au compte de résultat – activités poursuivies (note 29)	(140)	843
Impôts imputés au compte de résultat - activités abandonnées (note 6)	14	340
Impôts imputés directement en capitaux propres	82	385
Au 31 décembre (solde net)	2 998	2 998

Variation des impôts différés actifs et passifs par catégorie de différence temporelle

La variation des actifs et passifs d'impôts différés durant l'exercice, hors compensation à l'intérieur d'une même juridiction fiscale, est détaillée ci-après :

Actifs d'impôts différés :

	Provisions	Conversion	Pertes fiscales	Autres	Total
Au 31 décembre 2010	2 600	223	2 083	1 689	6 595
(Débité) / crédité au compte de résultat	189		890	263	1 342
Imputé en capitaux propres	351			34	385
Différences de conversion	(46)	(12)	53	(9)	(14)
Au 31 décembre 2011	3 094	211	3 026	1 977	8 308
(Débité) / crédité au compte de résultat	86		(243)	306	149
Imputé en capitaux propres	89			(7)	82
Différences de conversion	16	(10)	23	(4)	25
Au 31 décembre 2012	3 285	201	2 806	2 272	8 564

Passifs d'impôts différés

	Amortissements dérogatoires fiscaux	Amortissements autres	Juste valeur du foncier stratégique	Provisions	Autres	Total
Au 31 décembre 2010	(3 028)	-	(1 184)	(553)	(443)	(5 208)
(Débité) / crédité au compte de résultat	89			(124)	(124)	(159)
Imputé en capitaux propres						-
Différences de conversion	(21)			8	70	57
Au 31 décembre 2011	(2 960)		(1 184)	(669)	(497)	(5 310)
(Débité) / crédité au compte de résultat	292			(116)	(451)	(275)
Imputé en capitaux propres						-
Différences de conversion	(15)			6	28	19
Au 31 décembre 2012	(2 683)		(1 184)	(779)	(920)	(5 566)

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, les impôts différés actifs et passifs sont présentés séparément au bilan après une compensation réalisée au niveau de chaque groupe fiscal.

Impôts différés nets au bilan 2012 après compensation	Impôts différés bruts	compensation	Impôts différés nets
Impôts différés Actif	8 564	(3 874)	4 690
Impôts différés Passif	5 566	(3 874)	1 692

Impôts différés nets au bilan 2011 après compensation	Impôts différés bruts	compensation	Impôts différés nets
Impôts différés Actif	8 308	(3 219)	5 089
Impôts différés Passif	5 310	(3 219)	2 091

Les impôts différés imputés en capitaux propres au cours de l'exercice 2012 sont relatifs aux écarts actuariels sur engagements de retraite, eux-mêmes comptabilisés directement par capitaux propres en contrepartie de la provision correspondante au passif, et à la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie, elle-même également comptabilisée directement par capitaux propres.

Justification des impôts différés actifs constatés

	2012	2011
Impôts différés actifs non couverts par des impôts différés passifs mais dont la recouvrabilité a été jugée plus probable.	2 806	3 026
Total	2 806	3 026

Les € 2 806milliers d'actifs d'impôts différés sont constitués de pertes fiscales chez Polycor dont la récupération a été estimée fortement probable. Sur l'exercice 2012, 450 K CAD (soit 351 K€, converti au taux moyen) d'impôts différés sur pertes fiscales ont été utilisés.

Impôts différés actifs non constatés

Nature des différences temporelles	Total	Indéfiniment reportables
Déficits cumulés reportables (*)	8 931	8 931
Autres différences temporelles	-	-
Total	8 931	8 931

(*) Les entités françaises du groupe et Cominex SA ont cumulé depuis l'année 2004 des déficits fiscaux à hauteur de € 26 967 milliers qui correspondent à une économie d'impôt non comptabilisée de € 8 931 milliers.

26. Charges liées au personnel

	2012	2011 (*)	2011
Traitements et salaires	(22 228)	(20 785)	(20 589)
Charges sociales	(7 381)	(6 987)	(6 987)
Participation, intéressement des salariés	-	(72)	(72)
Charges de retraite – régimes à prestations définies	(430)	(428)	(428)
	(30 039)	(28 272)	(28 076)

(*) Cf note 2.4 Correction d'erreur

Effectifs

Les effectifs du Groupe Rocamat s'élevaient à 657 personnes au 31 décembre 2012 (dont 384 pour Rocamat et 273 pour Polycor).

Les effectifs du Groupe Rocamat s'élevaient à 721 personnes au 31 décembre 2011 (dont 402 pour Rocamat et 319 pour Polycor).

27. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits opérationnels

	2012	2011
Produits sur cessions d'actifs immobilisés (*)	1499	340
Reprise provision de charges de restructuration	160	199
Reprise sur provision sur dépréciation des actifs immobilisés	4	-
Reprise sur provision sur dépréciation des stocks	-	-
Reprise sur provision sur dépréciation des créances diverses	-	81
Indemnité sur litige	-	-
Autres produits	34	257
Total	1 697	877

(*) dont produits de cession de terrains Saint Maximin La Sainte Baume pour € 674 milliers, appartements Jeumont pour € 175 milliers et carrière Calédonia 3 pour € 441 milliers.

Autres charges opérationnelles

	2012	2011
Pertes sur cessions d'actifs immobilisés	(464)	(85)
Charges de restructuration	(657)	(906)
Provision pour charges de restructuration	(371)	(235)
Autres provision pour risques	-	-
Provision sur dépréciation des actifs immobilisés	-	-
Coût lié à la perte de Colorado	-	(437)
Autres charges	(51)	(221)
Total	(1 543)	(1 884)

28. Résultat financier

	2012	2011
Coût de l'endettement financier net		
Coût de l'endettement financier brut		
Charge d'intérêt	(4 008)	(3 569)
Résultat net de change	8	(8)
	<u>(4 000)</u>	<u>(3 577)</u>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie (VMP monétaires)	-	-
Total coût de l'endettement financier net	(4 000)	(3 577)

Autres produits financiers

	2012	2011
Rendement attendu des actifs de couverture des engagements de retraite	-	-
Gain de change non lié à la dette	-	366
Gain sur restructuration de la dette	2 322	
Autres produits	23	9
Total autres produits financiers	2 345	375

Autres charges financières

	2012	2011
Actualisation des provisions pour engagements de retraite	(95)	(76)
Actualisation des autres provisions	(80)	(37)
Charges liées à des participations	-	(293)
Coût lié à la perte de Colorado	-	(1 206)
Divers	(6)	16
Total autres charges financières	(181)	(1 596)
Autres produits et charges financiers	2 164	(1 221)

29. Charge d'impôts sur le résultat

Le produit d'impôt sur les résultats se décompose comme suit :

	2012	2011
Produit / (Charge) d'Impôt courant	(219)	(92)
Produit / (Charge) d'Impôts différés (note 25)	(140)	843
Impôts sur le résultat	(359)	751

Le taux effectif d'impôts sur le résultat du Groupe est différent du taux applicable aux résultats de ROCAMAT SA en raison des éléments suivants :

	2012	2011
Taux légal d'impôt de ROCAMAT SA	(33.33%)	(33.33%)
- Effet des différences permanentes	(19.22%)	0.97%
- Effet des écarts de taux	21.49%	2.01%
- Déficit non activés	65.94%	10.54%
- Déficit des exercices précédents désactivés	-	-
- Autres	13.77%	5.96%
Taux effectif d'impôt	48.65%	(13.85%)

30. Dividendes par action

Il n'y pas eu de versement de dividendes en 2012 au titre de l'exercice 2011. Il ne sera pas proposé de distribution de dividendes à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 28 juin 2013.

31. Actifs et passifs éventuels – Engagements

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

Dans le cadre habituel de ses activités, le Groupe a donné à des tiers des garanties d'un montant de € 1 350 milliers (2011 : € 1 533 milliers), par ailleurs des garanties financières de remise en état des carrières ont été données pour un montant de € 4 079 milliers (2011 : € 4 074 milliers).

Nantissements de titres par la société ROCAMAT SA au profit des établissements financiers :

- 3 675 parts Granit Industrie Snc
- 33 074 parts Rocamat Foncier Sci
- 374 500 parts Rocamat Pierre Naturelle Snc
- 89 000 parts La Pierre Foncière Sci
- 11 891 actions Lardet Sa

Hypothèque mobilière avec dépossession (soumise au droit canadien) portant sur 10% des titres de Polycor Inc.

Les emprunts bancaires sont garantis par des terrains, des constructions et des matériels outillages pour un montant de € 33 149 milliers dont € 12 801 milliers provenant de Rocamat et € 20 348 milliers de Polycor.

Les financements à court terme consentis lors du protocole signé le 25 mai 2009 sont garantis par un gage sans dépossession des stocks à hauteur € 4,2 millions mis en place en juillet 2009.

Investissements

Les acquisitions d'immobilisations engagées mais non encore réalisées à la date de clôture sont détaillées ci-après :

	2012	2011
Immobilisations corporelles	57	31
Immobilisations incorporelles	-	-
	57	31

32. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la société Rocafin (enregistrée en France), qui détient 52,73% du capital de la Société, par la société Rocafin II (enregistrée en France) qui détient 24,99 % du capital de la société et par la société Rocafin III (enregistrée en France) qui détient 5,73% de la société. Le reliquat est détenu par le public.

i) Vente de biens et de services

	2012	2011
Vente de biens :		
- Rocafin	-	-
- Société mise en équivalence	-	-
Total	-	-
Vente de services :		
- Rocafin	-	-
- Société mise en équivalence	43	42
Total	43	42

ii) Achat de biens et de services	2012	2011
Achat de biens :		
- Rocafin	-	-
- Société mise en équivalence	-	-
Total	-	-
Achat de services :		
- Rocafin	448	502
- Société mise en équivalence	-	-
Total	448	502
	448	502

Les services sont habituellement négociés en régie et sont assortis d'une marge.
Les biens sont vendus aux tarifs pratiqués avec les parties non liées.

iii) Rémunération des principaux dirigeants	2012	2011
Salaires et autres avantages à court terme	406	406
Attribution d'actions gratuites	10	14
Autres	-	-
Total	416	420

iv) Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et de services	2012	2011
Créances sur les parties liées (note 16) :		
- Rocafin	-	-
- Société mise en équivalence	55	52
Total	55	52
Dettes envers les parties liées (note 23) :		
- Rocafin	60	262
- Société mise en équivalence	-	-
Total	60	262

v) Soldes de clôture liés aux emprunts et aux comptes courants	2012	2011
Emprunts envers les parties liées (note 22) :		
- Compte courant Rocafin	5 439	3 545
- Emprunt Rocafin III	7 643	9 184
- Emprunt Rocafin II	150	-
- Emprunt Rocafin	-	1 747
Total	13 232	14 476

vi) Prêts consentis à des parties liées	2012	2011
Prêts consentis aux administrateurs et aux membres de la direction (et à leurs proches)	-	-
Prêts consentis aux entreprises associées :	-	-
Total des prêts consentis aux parties liées	-	-

33. Principaux cours de change

Les principaux taux de change appliqués hors zone euro sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Devise / EURO	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
CAD Dollar canadien	1,2848	1,3137	1,3756	1,3215

34. Honoraires versés aux commissaires aux comptes au cours de l'exercice

	Ernst & Young				FINEXSI			
	Montant (HT en euros		Répartition (en %)		Montant (HT en euros		Répartition (en %)	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés.								
Emetteur	98 808	78 736	53%	52%	60 840	59 280	100%	100%
Filiales intégrées globalement	73 944	72 048	39%	48%				
Autres Diligences et prestations directement liées aux commissariats aux comptes								
Emetteur	15 000		8%					
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	187 752	150 784	100%	100%	60 840	59 280	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
juridique, fiscal, social								
autres								
Sous-total								
Total	187 752	150 784	100%	100%	60 840	59 280	100%	100%

FINEXSI AUDIT

14, rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital de € 57.803

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rocamat

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Rocamat

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rocamat et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 3 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Péronnet

Jean-François Nadaud

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital de € 57.803

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rocamat

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rocamat, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes consolidés :

- La note 7 « Financement de l'exploitation et événements post clôture » décrit les éléments et hypothèses retenus pour arrêter les comptes consolidés au 31 décembre 2012 en appliquant le principe de continuité d'exploitation.
- La note 2.4 « Correction d'erreur » décrit l'incidence sur les comptes comparatifs au 31 décembre 2011 d'une correction d'erreur relative au traitement comptable de la charge liée à l'attribution d'actions gratuites.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous nous sommes assurés que l'annexe donne une information appropriée sur la continuité d'exploitation.
- Votre groupe procède à des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition selon les modalités décrites en notes 2.9 et 9 de l'annexe sur les dépréciations d'actifs non financiers, et constate, le cas échéant, une dépréciation. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs et actualisés utilisés et à revoir les calculs effectués par votre groupe.
- Les notes 2.12 et 15 de l'annexe exposent les approches retenues par votre groupe pour l'évaluation des stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à revoir les calculs effectués par votre groupe.
- Les notes 2.6 et 11 de l'annexe exposent l'approche retenue par votre groupe pour l'évaluation des terrains stratégiques. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 3 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Péronnet

Jean-François Nadaud

**Comptes
ROCAMAT S.A.**

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes au 31 décembre 2012.

Toutes les sommes sont en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les conventions générales comptables et les adaptations professionnelles ont été appliquées en référence à l'avis correspondant du Conseil National de la Comptabilité (D9 et PCG art. 531 - 1§1) dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les valeurs mobilières de placement détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

"La société a opté pour la comptabilisation des frais liés aux opérations d'apport et de fusion en déduction des primes d'apport et de fusion, pour leur montant net d'impôt."

Les états financiers de la société ROCAMAT SA, maison mère du Groupe coté ROCAMAT (société cotée sur Euronext Paris, de Nyse Euronext , compartiment C), sont consolidés au sein du Groupe ROCAFIN.

2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les échéances de remboursement de la dette senior pour un montant de 2.5M€ sur l'exercice 2012 ont été reportées. Par ailleurs les prêteurs senior ont accordé en date du 24 avril 2013 un standstill jusqu'au 31 décembre 2013 pour permettre le réaménagement des échéances de remboursement de la dette.

Obtention d'un waiver de la BESV en date du 30 avril 2013 avec l'accord de la majorité des prêteurs senior renonçant à la mise en application des ratios financiers au 31 décembre 2012.

Renouvellement au 30 juin 2012 des financements court terme.

Maintien des lignes de cautions marchés et cautions pour remise en état des sols pour un montant équivalent.

Les comptes annuels ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité d'exploitation compte tenu des éléments ci-dessus, des perspectives d'activité pour 2013, de l'hypothèse de pérennisation des financements et lignes de caution nécessaires à l'activité du Groupe et des événements postérieurs à la clôture.

3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Restructuration financière en cours en vue du réaménagement des échéances de remboursement de la dette senior.

Bilan

en milliers d'Euros

Actif	31/12/2012	31/12/2011
Actif immobilisé	36 485.1	36 604,5
Immobilisations incorporelles	41.3	74,0
Immobilisations corporelles	3 085.8	3 172,5
Immobilisations financières	33 358.0	33 357,9
Actif circulant	2 001.3	2 412,1
Stocks et en-cours	-	-
Clients et comptes rattachés	1 375.9	1 484,6
Autres créances et comptes de régularisation	621.6	723,1
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3.8	204,3
Charges à répartir sur plusieurs exercices	206.6	206,6
Ecart de conversion actif	1.3	1,2
Total de l'actif	38 694.3	39 224,4

Passif	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	12 684.9	13 471,8
Capital	10 504.0	10 095,2
Primes d'émission, fusion, d'apport	12 015.6	12 015,6
Réserves	-9 110.9	-6 112,5
Résultat	-723.8	-2 526,6
Provisions pour risques & charges	2 269.3	2 560,8
Dettes	23 740.1	23 191,8
Emprunts et dettes financières	4 646.9	6 765,2
Fournisseurs et comptes rattachés	234.1	541,7
Autres dettes et comptes régularisation	18 859.1	15 885,0
Total du passif	38 694.3	39 224,4

Compte de résultat

Classement des charges et produits par nature

	en milliers d'euros	
	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	4 359.0	4 288,1
Autres produits d'exploitation	628.6	380,7
Achats consommés	-1 549.6	-1 584,1
Charges de personnel	-1 543.4	-1 646,3
Autres charges d'exploitation	-	-
Impôts et taxes	-113.8	-91,5
Dotations aux amortissements et provisions	-395.2	-501,5
Résultat d'exploitation	1 385.6	845,4
Opérations en commun	-2 865.5	-3 077,3
Charges et produits financiers	-273.1	-601,4
Résultat courant	-1 753.0	-2 833,3
Charges et produits exceptionnels	1 029.2	306,7
Résultat avant impôts	-723.8	-2 526,6
Impôts sur les résultats		
Résultat net	-723.8	-2 526,6
<i>Résultat par action en euros</i>	<i>-0.07</i>	<i>-0,25</i>

Annexes au bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

	en début d'exercice	Augmenta tions	Diminu- tions	Reclas- sement	en fin d'exercice
Valeurs brutes					
Frais d'établissement					
Logiciels	337,6				337,6
Immobilisations incorporelles en cours					
Terrains					
- Terrains nus	1 586,1		2,8		1 583,4
- Terrains cessibles	207,0		1,4		205,7
- Terrains de carrières autorisés	1 192,3				1 192,3
- Terrains bâtis industriels	345,1				345,1
- Aménagement des terrains de carrières	152,4				152,4
- Gisements, droits d'extraction					
- Réserves Foncières					
- Dégradation immédiate sur remise en état des sites de carrières	267,3	2,8	59,5		210,5
Total terrains	3 750,3	2,8	63,7		3 689,4
Constructions	5 471,5		6,2		5 465,3
Agencements sur constructions	2 204,6				2 204,6
Installations techniques, matériel et outillage	2 166,6		13,5		2 153,1
Matériel de transport	11,0				11,0
Matériel et mobilier de bureau	227,1				227,1
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	0,4				0,4
	(1) 14 169,1	2,8	83,4		14 088,5
Amortissements					
Frais d'établissement					
Logiciels	263,6	32,7			296,3
Immobilisations corporelles					
- Sols de carrières	686,4	3,7			690,1
- Dégradation immédiate sur remise en état des sites de carrières	228,5	20,2	59,5		189,1
- Constructions	4 938,2	31,1	6,2		4 963,0
- Agencements sur constructions	2 419,1	12,6			2 431,7
- Installations techniques, matériel et outillage	2 148,7	17,8	13,5		2 153,0
- Matériel de transport	11,0				11,0
- Matériel et mobilier de bureau	227,2				227,2
	(2) 10 922,5	118,1	79,3		10 961,4
Valeur nette	(1) - (2) 3 246,6				3 127,1

<i>Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception de celles qui ont été réévaluées dans le cadre de la réévaluation légale de 1976.</i>	Immobilisations	taux annuel d'amortissement
<i>Lorsqu'un terrain de carrière est mis en exploitation, sa valeur au bilan est scindée entre le sol ou le tréfonds et le gisement (le terme de tréfonds désignant le sous-sol sans le sol).</i>	. Logiciels immobilisés	de 25 à 100%
	. Sols de carrières	Au prorata de la superficie extraite
<i>Sur l'ensemble des terrains, seuls les sols de carrières s'amortissent et ceci au prorata de la superficie extraite. L'amortissement est calculé (sauf pour les terrains) suivant le mode linéaire principalement fondé sur la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, aux taux annuels ci-après :</i>	. Constructions non spécifiques	5%
	. Autres constructions	au même taux que le matériel utilisé
	. Agencements	
	. Installations techniques	
	. <i>Matériel et outillage</i>	
	. <i>Autres immob. corporelles</i>	de 12 à 33 1/3 %

Immobilisations financières

	en début d'exercice	augmentations	diminutions	en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Participations (*)	24 816,0	8 646,6		33 462,6
Autres titres immobilisés	1,5			1,5
Prêts rattachés à des participations (*)	8 646,6		8 646,6	-
Prêts 1% construction	25,1	5,5		30,6
Autre immobilisations financières	8,0			8,0
(1)	33 497,1	8 652,1	8 646,6	33 502,6
Provisions pour dépréciation				
Participations	139,2	5,4		144,6
Dépôts et cautionnements	-			-
(2)	139,2	5,4	-	144,6
Valeurs nettes	(1) - (2)	33 357,9		33 358,0

(*) Suite à la conversion des dettes de la filiale POLYCOR en capital, le prêt consenti à cette filiale a été reclassé en titres de participation.

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition définitif hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité de l'entreprise. Cette valeur d'utilité tient compte notamment de la quote-part de situation nette comptable détenue dans la filiale augmentée des plus-values latentes identifiables sur les actifs immobilisés et des perspectives de rentabilité et de développement des filiales.

Créances	Montant brut		Degré de liquidité	
		un an au plus	plus d'un an	
Actif immobilisé				
Prêts rattachés à des participations	-			
Prêts	30,6			30,6
Autre immobilisations financières	8,0			8,0
Sous total actif immobilisé	38,6			38,6
Actif circulant				
Créances sur clients	9,7	9,7		
Créances clients sur filiales commerciales IG	1 366,2	1 366,2		
Créances sur cession terrains				
TVA à récupérer	4,0	4,0		
Créances sur l'état (IS)				
Personnel et comptes rattachés	2,4	2,4		
Comptes courants sur filiales commerciales	773,1	773,1		
Redevances carrière à recevoir				
Divers	1,2	1,2		
Charges constatées d'avance	44,7	44,7		
Sous total actif circulant	2 201,3	2 201,3		
Total créances	2 239,9	2 201,3		38,6

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et dépréciées selon le risque encouru. Les créances libellées en monnaie étrangère sont actualisées au cours du 31 décembre. Les pertes résultant de ces conversions donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Écart de conversion actif

	<i>en début d'exercice</i>	<i>augmentations</i>	<i>diminutions</i>	<i>en fin d'exercice</i>
sur dettes fournisseurs	1,2	1,3	1,2	1,3
	1,2	1,3	1,2	1,3

Variation des capitaux propres						
	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves	Résultat	Provision Réglemen tées	Total des capitaux propres
Au 31/12/10 (après répartition du résultat de l'exercice 2009)	10 095,3	12 015,6	-3 933,0	-2 355,9	248,2	16 070,2
Mouvements de l'exercice			-2 355,9	2 355,9	-71,8	-71,8
Résultat net de l'exercice				-2 526,6		-2 526,6
Distribution de dividendes						
Au 31/12/11	10 095,3	12 015,6	-6 288,9	-2 526,6	176,4	13 471,8
Mouvements de l'exercice			-2 526,6	2 526,6	-63,1	-63,1
Augmentation du capital	408,7		-408,7			-
Résultat net de l'exercice				-723,8		-723,8
Distribution de dividendes						
Au 31/12/2011	10 504,0	12 015,6	-9 224,2	-723,8	113,3	12 684,9

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 14 Septembre 2012, 408 716 actions ont été émises et distribuées aux salariés par prélèvement sur les réserves disponibles.

Il a été procédé à une augmentation de capital de 408 716 euros. Le capital est ainsi passé de 10 095 237 euros à 10 503 953 euros au 31 décembre 2012.

Un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Au 31 décembre 2012, le nombre de droits de vote correspondant aux actions émises est de 17 515 418.

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun instrument dilutif.

Provision pour risques et charges					
	31/12/2011	<i>dotations</i>	<i>reprises</i>		31/12/2012
			<i>utilisées</i>	<i>non utilisées</i>	
Provisions pour risques					
Litiges clients					
Litiges personnel	138,0	47,5	27,3	22,8	135,5
Pertes de change	1,2	1,3	1,2		1,3
Prov. pour risque URSSAF	7,1				7,1
Provision risques IG	200,0				200,0
(1)	346,3	48,8	28,5	22,8	343,9
Provisions pour charges					
Réaménagement des sites de carrières (a)	1 972,4	116,6		457,3	1 631,7
Indemnités de départ en retraite du personnel (b)	233,8	51,3			285,1
Médaille du travail	8,3	0,4			8,7
(2)	2 214,4	168,2	-	457,3	1 925,4
Total (1 + 2)	2 560,8	217,0	28,5	480,1	2 269,3

(a) La provision de réaménagement des sites de carrières est calculée selon le niveau de dégradation réelle à la clôture de l'exercice. Le montant de la provision a été estimé en fonction des contraintes de remise en état de chaque site. Mise en place à partir du 01/01/2012 d'un nouveau référentiel. Le montant de la provision est révisé chaque année selon l'évolution de l'indice TP01. La reprise de provision correspond aux dépenses effectuées dans l'année dans le cadre de la remise en état des carrières.

(b) Engagements de retraite et médaille du travail :

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

Valeur actuelle des engagements	: 294
Juste valeur des actifs du régime	: -
Déficit	:
Coût des services passés non reconnus	: -
Passif inscrit au bilan	: 294

Une dotation aux provisions pour IDR a été comptabilisée à hauteur de 51,7k€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 2,80 %

Rendement attendu des actifs de régime de retraite : -

Taux d'inflation : 2,0 %

Taux d'augmentation future des salaires : 3.0 % pour les cadres,
2.5 % pour les non cadres

Tables de mortalité : INSEE (TH/TF 2004-2006)

Age de départ à la retraite :

Date de naissance	Cadres	Non Cadres
Antérieure au 01/01/1950	62 ans	60 ans
A compter du 01/01/1950	64 ans	62 ans

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	en début d'exercice	coût engagé	amortissement	en fin d'exercice	répartition prévue	
					un an au plus	plus d'un an
Frais émission d'emprunt	206,6			206,6	56,0	150,6

Les comptes de régularisation incluent les frais d'émission d'emprunts pour 206,6K€. Ils sont étalés en fonction des caractéristiques de remboursement des emprunts.

Dettes	Degré d'exigibilité			
			un an	plus d'un
			au plus	an et
			5 ans au plus	plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	4 633,2	4 633,2		
Emprunts et dettes financières divers (2)	13,7	13,7		
Total des dettes financières	4 646,9	4 646,9		-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142,5	142,5		
Dettes sur filiales commerciales	91,6	91,6		
Dettes fiscales et sociales	868,6	868,6		
Autres dettes : redevances de carrières	37,3	37,3		
dettes vis-à-vis des associés (2)	17 949,9		17 949,9	
divers	3,1	3,1		
	23 739,7	5 789,8	17 949,9	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit				
	01/01/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Emprunt refinancement BESV (1)	4 586,3	24,4	-	4 610,7
Intérêts courus sur emprunts BESV	12,9	11,8	12,9	11,8
Soldes créditeurs de Banque	405,3	-	394,7	10,6
Intérêts courus sur soldes créditeur de banques				
	5 004,5	36,2	407,6	4 633,1
<p>(1) Emprunt rémunéré au taux EURIBOR 3M +2,5 % (partie cash) + une marge de 0,5% capitalisée annuellement et payable à l'échéance du prêt. Les banques seniors ont renoncé au paiement des échéances de la dette senior pour l'exercice 2012 pour un montant de 2 091 milliers d'euros et ont accordé un standstill pour reporter le prochain paiement au 31 décembre 2013.</p> <p>(2) Remboursement du prêt de 1 747 milliers d'euros consenti par la société ROCAFIN par inscription au compte courant au 1er janvier 2012.</p>				
Position de couverture de taux				
Seul un contrat CAP subsiste et arrive à échéance 03-2013.				
Covenants et garanties				
Obtention d'un waiver de la BESV en date du 30 avril 2013 avec l'accord de la majorité des prêteurs senior renonçant à la mise en application des ratios financiers au 31 décembre 2012.				

Charges à payer		Produits à recevoir	
incluses dans divers postes du passif		inclus dans divers postes de l'actif	
Intérêts courus	11,8	Intérêts à recevoir	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12,0		
Dettes sur filiales commerciales	91,6		
Dettes fiscales et sociales	220,7		
Autres dettes	3,1		
	339,1		-

Annexe au compte de résultat

ROCAMAT SA n'a pas d'activité industrielle ou commerciale et par conséquent, ses revenus sont composés essentiellement des redevances facturées à ses filiales pour des prestations de location gérance du fond de commerce et des frais d'assistance administratives et commerciales.

La société reçoit en outre sa part du résultat annuel, positif ou négatif, des filiales à statut de société en nom collectif ou de société civile qui, selon une disposition de leurs statuts, répartissent automatiquement leur résultat entre leurs associés dès la date de clôture de chaque exercice.

Chiffre d'affaires	31/12/2012	31/12/2011
Redevance de location-gérance	920,0	920,0
Prestations de management fees	3 127,0	3 127,0
Commissions cash pooling	24,0	24,0
Refacturation prestations de Rocafin		
Refacturation d'autres prestations	217,9	175,4
Refacturation de coûts de redevances fortages	43,4	41,7
Ventes diverses	26,7	
TOTAL	4 359,0	4 288,1
Opérations en commun	31/12/2012	31/12/2011
Rocamat Pierre Naturelle	-2 766,2	-2 932,3
Granit Industrie	-255,3	-381,3
La Pierre Foncière	139,0	226,2
Rocamat Foncier	17,0	10,1
TOTAL	-2 865,5	-3 077,3
Charges et produits exceptionnels	31/12/2012	31/12/2011
Produits des cessions d'actifs (a)	964,6	296,8
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-4,1	-25,5
Amortissements dérogatoires	63,1	71,8
Domages et intérêts	-10,6	
Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion	16,2	-36,4
TOTAL	1 029,2	306,7

(a) Les produits des cessions d'actifs correspondent à des cessions d'actifs non stratégiques et représentaient pour l'essentiel en 2012 la cession d'un terrain à Sainte Maxime La Baume à hauteur de 674 K€.

Amortissements et provisions	31/12/2012	31/12/2011
Amortissements des immobilisations	-118,1	-194,9
Provision pour risques et charges	-	-
Provision créances intragroupe	-64,1	-74,9
Provision sur litiges personnel	-47,5	-138,0
Provision pour remise en état des sols	-113,8	-85,4
Provision pour indemnités départ en retraite	-51,3	-8,4
Provision médaille du travail	-0,4	
TOTAL	-395,2	-501,5
Autres produits d'exploitation	31/12/2012	31/12/2011
Reprise provision pour remise état des sols	457,3	220,7
Reprise provision indemnité départ à la retraite	-	-
Reprise provision médaille du travail	-	0,8
Reprise provision sur litiges personnel	50,0	
Revenus des locations	120,9	114,3
Revenus divers	0,4	44,8
TOTAL	628,6	380,7
Résultat financier	31/12/2012	31/12/2011
Revenus sur participation en usufruit	0,2	0,2
Produits nets d'intérêts sur compte courant des filiales	-82,4	-51,0
Produits nets d'intérêts sur prêt à Polycor	-	297,3
Produits nets d'intérêts sur couverture de taux	-22,0	-13,5
Reprise nette de provision perte de change	-1,2	-1,2
Reprise nette de provision titres immobilisés	-5,5	-13,6
Gain et perte de change (b)	661,1	-
Charges d'intérêts sur compte courant et emprunt d'associé	-623,6	-571,4
Charges d'intérêts sur emprunt	-176,1	-233,6
Charges d'intérêts sur découverts et sur spot	-24,7	-14,6
	-273,1	-601,4
Impôt sur les sociétés	31/12/2012	31/12/2011
Impôts sur les résultats		
TOTAL	-	-

(b) Gain de change sur écart de conversion passif de créances suite à la conversion du prêt Polycor en titres de participation.

Informations hors bilan		
Effectif fin d'exercice	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	14	16
Etams	9	9
Total	23	25
Engagements donnés et reçus	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés		
Auprès d'établissements financiers	4 078.6	4 073,8
Total	4 078.6	4 073,8
Engagements reçus		
<p>Il n'a pas été omis d'engagements significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourrait le devenir dans le futur (COB BM n° 375 - janvier 2003).</p> <p>Les emprunts bancaires sont garantis par des hypothèques portant sur des terrains, des constructions à hauteur de 12 801K€.</p>		
<p>Nantissements de titres au profit des établissements financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 675 parts Granit Industrie Snc - 33 074 parts Rocamat Foncier Sci - 374 500 parts Rocamat Pierre Naturelle Snc - 89 000 parts La Pierre Foncière Sci - 11 891 actions Lardet Sa <p>Par ailleurs la société dispose de cautions pour remise en état des carrières pour un montant au 31-12-2012 de 4 128 milliers d'euros.</p>		

Entreprises liées		
(sociétés consolidées par intégration globale)	31/12/2012	31/12/2011
Postes de l'actif		
Participations	33 317,9	24 676,7
Prêts rattachés à des participations	-	8 646,6
Créances clients et comptes rattachés	1 366,2	1 427,7
Créances compte courant sur filiales	773,1	800,7
	35 457,3	35 551,9
Postes du passif		
Pertes de changes		
Provisions pour risques IG	200,0	200,0
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91,6	278,1
Avoirs sur comptes clients		
Dettes vis-à-vis de sociétés apparentées	5 098,7	3 622,5
	5 390,2	4 100,8
Droit à la formation individuelle		
<p>La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).</p> <p>Dans le prolongement de la loi, un accord interbranche a été signé en 2004 au sein de l'UNICEM prenant effet à compter du 1er juin 2006.</p> <p>Les actions de formation 2012 n'ont pas donné lieu à l'utilisation des heures au titre du DIF.</p> <p>Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 3 301 heures au 31 décembre 2012.</p>		

Filiales et participations

toutes sommes en milliers d'euros

Filiales et participations	Capital	Capi-taux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue %	Valeur comptable des titres détenus -----brute nette		Prêts et avances	Cautio ns	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat avant transfert aux associés
Filiales (détenues à plus de 50%)									
GRANIT INDUSTRIE 100 Rue Puissant 59460 Jeumont SIREN : 329643746	56,0	58,9	100,00	56,0	56,0	489,2		1 705,6	-255,4
ROCAMAT Pierre Naturelle 58, quai de la marine 93450 L'Ile-St-Denis SIREN : 304951965	5 709,2	1 130,6	100,00	5 709,2	5 709,2	-2 646,8		38 987,5	-2 784,9
POLYCOR INC. 139 Rue Saint Pierre Quebec City (GIK 8B9) CANADA	27 140,0	5 328,7	91,4	24 752,6	24 751,6	-		2 551,0	1 012,3
LA PIERRE FONCIERE 58, quai de la marine 93450 L'Ile-St-Denis SIREN : 414715391	1 356,8		100,00	1 500,0	1 500,0	-604,1		135,3	139,1
LARDET SA 10, rue des Carrières 21190 Chassagne Montrachet SIREN : 515720126	457,5	607,5	100,00	1 185,1	1 059,6	-1 116,4		0,7	-5,5
Participations (de 10 à 50%)									
Société civile ROCAMAT FONCIER 58, quai de la marine 93450 L'Ile-St-Denis	504,2		47,69	240,5	240,5	-731,0		40,3	35,7
STE CARRIERES DES HAIES 58, quai de la marine 93450 L'Ile-St-Denis	38,1	-179,8	50,00	19,1		283,9			-64,1
Autres filiales et participations				-	-				
Total des filiales et participations				33 462,5	33 317,9				

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital de € 57.803

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rocamat

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rocamat, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe qui décrit les éléments et hypothèses retenus pour arrêter les comptes annuels au 31 décembre 2012 en appliquant le principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société et la continuité d'exploitation.
- Les principes de valorisation et de dépréciation des titres de participation sont définis dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe. Nous nous sommes assurés que les approches retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans établis par votre société et que les plus-values latentes identifiées étaient issues d'analyses d'experts indépendants basées sur ces plans.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces informations, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 3 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes FINEXSI AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Péronnet

Jean-François Nadaud

FINEXSI AUDIT
14, rue Bassano
75 116 Paris
S.A. au capital de 57.803 €

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, places des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ROCAMAT S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration le 4 mai 2012.

1. Avec la société Rocafin II SAS

Personne concernée

Monsieur Philippe KARMIN, en qualité de Président Directeur Général et administrateur de Rocamat (SA), et de Directeur Général de Rocafin II (SAS).

Nature et objet

Une convention de compte courant a été mise en place entre Rocafin II SAS et Rocamat SA le 16 novembre 2012 pour un montant de 150 000 €.

Le solde de ce compte courant s'élève à 150.480 € au 31 décembre 2012.

Modalités

Le montant des intérêts comptabilisés en charges au cours de l'exercice 2012 s'élève à 480 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2. Avec la société Rocafin SAS

a) Convention d'assistance

Personne concernée

Monsieur Philippe KARMIN, en qualité de Président du directoire de Rocafin (SAS), et de Président Directeur Général et administrateur de Rocamat (SA).

Nature et objet

Par autorisation du conseil d'administration du 30 avril 2010, un avenant à la convention d'assistance de direction générale, juridique, commerciale, financière et comptable du 10 novembre 2005 a été établi avec la société Rocafin SAS.

Modalités

Au titre de cette convention, la société Rocafin SAS a refacturé à votre société un montant de 479.991 € en 2012.

b) Caution

Personne concernée

Monsieur Philippe KARMIN, en qualité de Président du directoire de Rocafin (SAS), et de Président Directeur Général et administrateur de Rocamat (SA).

Nature et objet

Par autorisation du conseil d'administration du 31 août 2005, la société Rocafin SAS est caution de votre société afin de garantir le paiement et le remboursement des sommes dues par votre société dans le cadre du contrat de prêt conclu le 27 juillet 2005 par la société Rocafin SAS avec la Banque Esperito Santo de la Vénétie.

c) Convention de prêt

Personne concernée

Monsieur Philippe KARMIN, en qualité de Président du directoire de Rocafin (SAS), et de Président Directeur Général et administrateur de Rocamat (SA).

Nature et objet

Par autorisation du conseil d'administration du 27 octobre 2005, la société Rocafin SAS a consenti à votre société un prêt de 1.747.000 € productifs d'intérêts à compter du 1^{er} janvier 2006.

Modalités

Ce prêt a été reclassé en compte courant au 1^{er} janvier 2012.

3. Avec la société Rocafin III SAS

Personne concernée

Monsieur Philippe KARMIN, en qualité de Président Directeur Général et administrateur de Rocamat (SA), et de Directeur Général de Rocafin III (SAS).

Nature et objet

Suite au protocole de conciliation du 26 mai 2009 homologué par le tribunal de commerce de Bobigny

en date du 2 juin 2009 et en vue de la restructuration de la dette du groupe de votre société, une convention de compte courant a été mise en place pour un montant de 1.500.000 €, lequel est rémunéré au taux annuel de 13%.

Une seconde convention de compte courant a été mise en place le 13 mai 2011 pour un montant de 3.100.000 €.

Le solde de ce compte courant s'élève à 7.261.870 € au 31 décembre 2012.

Modalités

Le montant des intérêts comptabilisés en charges au cours de l'exercice 2012 s'élève à 439.949 €.

4. Avec la société Polycor Inc

Personne concernée

Monsieur Philippe KARMIN, en qualité de Président Directeur Général et administrateur de Rocamat (SA), et d'administrateur, Président et membre du comité de vérification de Polycor Inc.

Nature et objet

Un prêt a été octroyé par votre société à sa filiale Polycor Inc. suite à l'augmentation de capital de votre société autorisée par le conseil d'administration du 18 septembre 2007.

Le solde du prêt au 31 décembre 2011 s'élevait à 8.646.646 € et a fait l'objet d'une conversion en actions par augmentation de capital de POLYCOR au 1^{er} janvier 2012.

5. Avec la société Rocamat Pierre Naturelle SNC

Personne concernée

Monsieur KARMIN, en qualité de Président Directeur Général et administrateur de Rocamat (SA) et de Gérant de Rocamat Pierre Naturelle (SNC).

Nature et objet

Par autorisation du conseil d'administration du 31 août 2005, votre société est caution pour un montant de 11.200.000 € de la société Rocamat Pierre Naturelle SNC dans le cadre du contrat de prêt conclu le 27 juillet 2005 par la société Rocafin SAS avec la Banque Esperito Santo de la Vénétie.

6. Avec des sociétés du groupe, filiales de votre société : Rocamat Pierre Naturelle SNC, Granit Industrie SNC, Lardet SA, Lithos Pierre Naturelle, Rocamat Foncier et La Pierre Foncière

a) Convention de location gérance

Personne concernée

Monsieur KARMIN, en qualité de Président Directeur Général et administrateur de Rocamat (SA) et

Gérant de Rocamat Pierre Naturelle (SNC).

Nature et objet

Par autorisation du conseil d'administration du 30 avril 2010, un avenant aux contrats de location-gérance datés de 1997 et modifiés en 1999 avec la société Rocamat Pierre Naturelle SNC a été conclu.

Modalités

Au cours de l'exercice 2012, il a été facturé au titre de cette convention 920.000 €.

b) Convention d'assistance

Personne concernée

Monsieur KARMIN, en qualité de Président Directeur Général et administrateur de Rocamat (SA), de Gérant de Rocamat Pierre Naturelle (SNC), de Gérant de Rocamat Foncier (société civile) et de Gérant de La Pierre Foncière (société civile).

Nature et objet

Par autorisation du conseil d'administration du 30 avril 2010, un avenant à la convention d'assistance dit de « management fees » a été conclu entre votre société et diverses sociétés du groupe, couvrant des prestations de direction générale et de services centraux, regroupé au sein de votre société.

Modalités

Le montant de ces facturations relatives à l'exercice 2012 s'élève à 3.127.000 €

c) Convention multilatérale de trésorerie

Personne concernée

Monsieur KARMIN, en qualité de Président Directeur Général et administrateur de Rocamat (SA), de gérant de Rocamat Pierre Naturelle (SNC), de Gérant de Rocamat Foncier (société civile) et de Gérant de La Pierre Foncière (société civile).

Nature et objet

Par autorisation du conseil d'administration du 30 avril 2010, un avenant à la convention multilatérale de trésorerie du 2 janvier 2006 a été conclu. Le processus de centralisation consiste dans le nivellement quotidien des soldes créditeurs et débiteurs des comptes courants centralisés vers le compte centralisateur.

Modalités

A ce titre, votre société a facturé à ses filiales des commissions de cash pooling de 24.000 € au cours de l'exercice 2012.

d) Pouvoir de donner des cautions, avals ou garanties

Personne concernée

Monsieur KARMIN, en qualité de Président Directeur Général et administrateur de Rocamat (SA), de Gérant de Rocamat Pierre Naturelle (SNC), de Gérant de Rocamat Foncier (société civile) et de Gérant de La Pierre Foncière (société civile).

Nature et objet

Par autorisation du conseil d'administration du 30 avril 2010, votre société a donné au président-directeur général le pouvoir de donner des cautions, avals ou garanties au nom de votre société au profit de ses filiales, dans la limite d'un montant global de 7.000.000 €, sans limite de durée et sans limite individuelle d'engagement.

Paris et Paris-La Défense, le 3 mai 2013.

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier PERONNET

Jean-François NADAUD

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
75116 Paris
S.A. au capital de € 57.803

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rocamat S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 422.101,40 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Paris-La Défense, le 3 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Péronnet

Jean-François Nadaud